

# Éditorial

## de M. Nicolas QUILLET préfet de la Nièvre



*Madame, Monsieur,*

*Le code général des collectivités territoriales prévoit, en son article L3121-26 que le préfet élabore, chaque année, un rapport sur l'activité des services de l'Etat dans le département.*

*Rédigé avec le concours de tous les chefs de service de l'Etat, ce document montre de manière synthétique la diversité de l'activité de l'Etat en 2009 et les perspectives pour l'année 2010. Il souligne les efforts et la détermination déployés par l'ensemble des agents de l'Etat, tout au long de l'année, au service de la population de la Nièvre.*

*Les missions de l'Etat sont vastes et diverses : développement économique, cohésion sociale, sécurité et protection des populations, aménagement équilibré du territoire, développement durable et préservation de l'environnement. Ce rapport fait ressortir les enjeux importants dans lesquels l'Etat a décidé de s'impliquer résolument et durablement.*

*Parallèlement, de nouveaux enjeux apparaissent avec la mise en oeuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat. Cette transformation profonde de l'Etat a pour objectif d'améliorer et de rationaliser l'action publique dans les territoires et 2009 a été une année charnière préparant la mise en place des réformes décidées par le Conseil de la modernisation des politiques publiques présidé par le Président de la République.*

*La R.G.P.P. marque une étape d'autant plus importante, qu'elle modifie substantiellement le cadre de l'administration territoriale de l'Etat : la circonscription régionale devient le niveau de droit commun du pilotage des politiques de l'Etat sur le territoire tandis que l'échelon départemental, parce qu'il est le lieu du contact et de la proximité avec les usagers, est organisé en fonction des publics à servir. Cette logique nouvelle se traduit depuis le 1er janvier 2010 par un regroupement de la plupart des anciennes directions départementales (direction départementale de l'équipement et de l'agriculture, direction départementale des services vétérinaires, etc...) au sein de deux directions interministérielles : une direction départementale des territoires et une direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations. Le rôle de coordination de la préfecture et des sous-préfectures est également conforté dans l'administration territoriale de l'Etat.*

*Un dernier mot pour remercier l'ensemble des personnels de l'Etat dans la Nièvre pour son investissement au service de nos concitoyens.*

## Sommaire

<i>Sécurité .....</i>	<i>3</i>
<i>Développement économique et aménagement du territoire.....</i>	<i>8</i>
<i>Environnement et cadre de vie.....</i>	<i>16</i>
<i>Cohésion sociale.....</i>	<i>21</i>
<i>Services aux citoyens et modernisation des services de l'Etat .....</i>	<i>30</i>
<i>Relations avec les collectivités locales et finances publiques.....</i>	<i>37</i>
<i>Education, jeunesse et sports, culture.....</i>	<i>44</i>
<i>Santé publique et sécurité sanitaire .....</i>	<i>54</i>
<i>En conclusion.....</i>	<i>61</i>

## Sécurité

### **2009 : nouvelle diminution de la délinquance dans la Nièvre**

En 2009, la délinquance a baissé de 5,36% dans la Nièvre, le nombre des infractions constatées étant de 7524 faits contre 7950 faits en 2008. Le taux national s'établit à - 1,04%.

En 2009 la délinquance générale a atteint son niveau le plus bas depuis 9 ans (7 924 faits en 2009 contre 8 271 en 2000). Ceci confirme le retour à la situation connue à la fin des années 1990 et à la maîtrise de la délinquance après l'explosion des années 2000-2002, durant laquelle la barre des 10 000 faits avait été dépassée. Le taux de délinquance, c'est-à-dire le nombre des faits de délinquance rapporté à la population diminue également, passant de 35,89 pour mille en 2008 à 33,86 pour mille en 2009.

Le nombre des mineurs mis en cause est en baisse, passant de 528 faits en 2008 à 498 faits en 2009 (- 5,68 %), ainsi que la part des mineurs dans le total des personnes mises en cause (16,90% en 2009 contre 17,80 % en 2008). Comme sur le plan national (18,27% en 2009), près d'un délinquant sur cinq dans la Nièvre est mineur.

### **Quelques chiffres sur la lutte contre la délinquance**

Avec 2 670 faits constatés, la délinquance de proximité a atteint en 2009, son seuil le plus bas depuis 1999. Il marque une diminution de 21,8% en 10 ans.

Les infractions de proximité, qui constituent la part de la délinquance considérée comme la plus génératrice d'insécurité (vols à main armée, vols avec violences, cambriolages, vols à la tire, vols d'automobile, vols d'accessoires, destructions et dégradations) diminuent de 4,44 % (2 794 faits en 2008 contre 2 670 en 2009) alors que le taux national s'établit à - 1,43%.

Avec 956 faits constatés en 2009 contre 959 en 2008, les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP) sont en légère baisse (-0,31%) dans la Nièvre. Le taux national s'établit à + 2,76%.

Les infractions en recul sont les violences sexuelles (- 21,52%) et les violences physiques crapuleuses (- 16,25%). En revanche, les menaces de violences (+ 16,56%) et les violences physiques non crapuleuses (+ 0,31%) sont en augmentation.

On note une augmentation des violences conjugales +10,65% en 2009, soit 18 faits de plus qu'en 2008.

En 2009, les services de police et de gendarmerie se sont fortement mobilisés : le taux d'élucidation passe de 39,9 % en 2008 à 45,2 % en 2009. Ce taux est très supérieur à celui constaté au plan national (37,7% en 2009). L'amélioration du ratio est obtenue par une baisse des faits constatés (7 524 en 2009 contre 7 950 en 2008, soit - 5,26%) et surtout, par une augmentation du nombre de faits élucidés (3 405 en 2009 contre 3 177 en 2008, soit +7,18%). En zone police, le taux d'élucidation est en augmentation par rapport au chiffre de 2008 (42%), soit 46% en 2009. En zone gendarmerie, il connaît une très nette amélioration : 38,8% en 2008 pour 44,8% en 2009.

L'année 2009 se caractérise par une légère hausse du nombre des infractions révélées par l'action des services avec 682 faits en 2009 contre 663 en 2008 soit + 2,87%. Ces infractions ne donnent pas lieu à dépôt de plainte (stupéfiants, délits à la police des étrangers...) mais s'ajoutent à la délinquance générale. L'augmentation de ces infractions est liée notamment à l'augmentation des infractions constatées à la législation sur les stupéfiants (+ 14,81%). La détection et le démantèlement des réseaux de trafic de stupéfiants ont été accentués en 2009 avec des saisies très importantes de cannabis (23 kg saisis en 2009 contre 1,9 kg en 2008) et d'héroïne (4 kg saisis en 2009 contre 15g en 2008).

La situation observée dans la Nièvre depuis plusieurs années (département rural, faiblement peuplé et de moyenne d'âge élevée), atteste que le trafic de stupéfiants ne se limite plus aux banlieues difficiles des grandes zones urbaines.

## **La prévention de la délinquance : la nécessité de développer le partenariat**

La prévention de la délinquance ne peut aboutir qu'avec la mobilisation de l'ensemble des partenaires et en particulier avec la pérennisation du partenariat entre les villes et les institutions de l'Etat existant au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Entre 2003 et 2007, 5 CLSPD ont été créés dans le département de la Nièvre : Château-Chinon, Clamecy, Cosne-sur-Loire, La Charité et Nevers

Le fonds interministériel pour la prévention, créé en mars 2007 pour favoriser le développement des politiques globales de prévention de la délinquance, a été utilisé en 2009 à hauteur de 172 982 € qui ont été répartis sur 20 projets.

Conformément aux instructions ministérielles, ce fonds a été mobilisé pour aider les collectivités locales ou organismes qui créent des dispositifs de vidéo protection et pour financer l'interopérabilité de leurs installations avec celles de la police et de la gendarmerie. 13 projets pour un montant de 72 809 € ont été retenus à ce titre, soit 42% de l'enveloppe globale.

## **La politique de l'immigration**

La gestion des flux migratoires associe très logiquement la lutte contre l'immigration irrégulière et la préservation de notre tradition en tant que terre d'accueil et d'asile.

Le séjour : 6 945 personnes (hors demande d'asile) ont été accueillies au guichet de la préfecture en 2009 contre 7 211 en 2008 et 3 671 titres de séjours ont été délivrés en 2009 (3 742 en 2008).

L'asile : l'année 2009 a été marquée par une rénovation totale du cadre administratif de la procédure d'instruction des demandeurs d'asile. L'amélioration de l'accueil des demandeurs d'asile s'est illustrée par la mise en place de la régionalisation de l'admission au séjour. Le comité interministériel de l'immigration du 9 décembre 2008 a en effet décidé d'étendre à la région Bourgogne l'expérimentation du dispositif. Cette démarche a été mise en œuvre le 2 avril 2009 dans de bonnes conditions. Le regroupement du traitement des demandes au chef lieu de région garantit une meilleure qualité et une meilleure sécurité juridique.

Le nombre de personnes accueillies au guichet asile de la préfecture de la Nièvre a progressé d'un peu plus de 5% par rapport à 2008 avec 475 personnes reçues (450 en 2008).

Naturalisation : la préfecture a organisé une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté le 1<sup>er</sup> juillet 2009. 87 récipiendaires ayant obtenu la nationalité française ont répondu présents. 94 dossiers de naturalisation ont été instruits au titre de l'année 2009. Compte tenu de la procédure très longue d'acquisition de la nationalité française seuls 7 décrets sont parus en 2009. Les réponses sur les autres dossiers parviendront courant 2010 voire plus tard.

Eloignement : la gestion du flux migratoire passe aussi par l'éloignement des ressortissants en situation irrégulière. Cependant, on note une stabilisation du nombre de reconduites à la frontières puisque 17 personnes ont été éloignées en 2009 tout comme en 2008.

Le nombre d'interpellations de personnes en situation irrégulière a quant à lui chuté pour passer de 58 en 2008 à 33 en 2009.

Le nombre de départs volontaires n'est pas significatif par rapport à l'année 2008, puisque seulement 7 personnes ont accepté l'aide au retour alors qu'on en dénombrait 5 en 2008 et ce malgré les multiples propositions faites notamment aux personnes déboutées de l'asile.

## **La délinquance routière**

L'année 2009 dans la Nièvre s'achève en matière de sécurité routière de manière plutôt positive. Le nombre de tués décroît de 38% (16 en 2009 contre 26 en 2008) alors que le taux national s'établit à - 0,3 %. Sur ces 10 dernières années, le nombre des tués a très fortement baissé, soit 67 % (16 en 2009 contre 49 en 1999).

On constate une nette diminution du nombre d'accidents (209 en 2009 contre 227 en 2008 soit -8%), du nombre de blessés hospitalisés moins de 24 heures (blessés légers) (116 en 2009 contre 134 en

2008 soit -13 %). En revanche, le nombre de blessés hospitalisés de plus de 24 heures (blessés graves) est en hausse de 15 % (141 en 2009 contre 123 en 2008).

Le nombre des victimes conducteurs de 2 roues a légèrement augmenté en 2009 (106 contre 104 en 2008). Les usagers de 2 roues représentent 13% des tués du département contre 16% en 2008. Ils sont présumés responsables de 78 des 102 accidents dans lesquels ils sont impliqués, soit 76% (73% en 2008).

Sur l'année 2009, les accidents dus à une alcoolémie positive ou une vitesse excessive représentent environ 23% des accidents recensés dans le département. Ils constituent toutefois un enjeu majeur compte tenu de leur gravité (6 tués et 45 blessés graves).

La majorité des accidents résultent d'une faute de comportement du conducteur qui soit n'adapte pas sa vitesse, soit ne respecte pas la signalisation. Les collisions représentent à elles seules 10 accidents et 12 tués. La tranche d'âge des plus de 60 ans est particulièrement touchée (50 %)

### **L'activité des forces de l'ordre : les contrôles et les sanctions**

S'agissant de l'activité des forces de police et de gendarmerie, le nombre d'infractions relevées pour excès de vitesse diminue de 8,6 % en 2009. En 2009, 2 nouveaux radars ont été implantés dans la Nièvre portant à 13 le nombre de contrôles sanctions automatisés (CSA) fixes dans le département. Il s'agit de celui de Nevers route des Saulaies et de celui de Tamnay en Bazois.

Le nombre des dépistages alcoolémie effectués par les forces de l'ordre a baissé de 8,55 % par rapport à 2008. On constate toutefois une quasi stabilité des dépistages positifs avec une baisse de 0,14% des infractions ce qui signifie que la problématique alcool est toujours présente dans le département.

Le nombre de retraits de permis de conduire a augmenté de 5,7 %. Au cours de l'année 2009, 856 conducteurs (810 en 2008) ont fait l'objet d'une mesure de rétention immédiate du permis de conduire suite à vitesse excessive (262 en 2009 contre 270 en 2008 soit - 2,96 %) ou alcoolémie (594 en 2009 contre 540 en 2008 soit - 10,0 %).

### **La prévention des risques majeurs**

#### ***Chiffres clés***

185 des 312 communes du département sont concernées par un ou plusieurs risques majeurs (inondation, rupture de barrage, incident nucléaire, accident industriel, mouvement de terrain, transport de matière dangereuse).

#### ***L'information préventive sur les risques majeurs***

L'information préventive sur les risques majeurs est une obligation légale instituée par l'article L 125-2 du code de l'environnement qui crée un droit à l'information sur les risques au profit des citoyens. Au cours de la réunion de la Commission des Risques Naturels Majeurs du 15 janvier 2009 a été présentée la carte d'aléa « retrait gonflement » élaborée par le BRGM (bureau des recherches géologiques et minières).

A la demande du Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, le BRGM a lancé les études pour l'élaboration de l'inventaire des cavités souterraines «hors mines» et de la base de données «mouvement de terrain». Les conclusions de ces études doivent être connues fin 2010.

En outre, la révision du DDRM (dossier départemental des risques majeurs) actuellement en cours, sera finalisée courant 2010. Seront intégrés dans la nouvelle version du DDRM, le risque « mouvement de terrain » ainsi que le risque sismique.

#### ***Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI)***

L'ensemble des communes riveraines de la Loire, de l'Allier, de l'Yonne et de la Vriille sont couvertes par un PPRI approuvé. Au cours de l'année 2009, le PPRI Yonne Amont secteur de Clamecy a été approuvé

(arrêté préfectoral du 18 juin 2009) et les études relatives aux PPRI du Nohain, de la Nièvre et de la commune de Moulins-Engilbert ont été conduites. Ces PPRI doivent être approuvés en 2010.

### ***Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)***

3 sites industriels sont classés Seveso dans le département.

- Pour l'entreprise Rhodia située à Clamecy, le PPRT du site a été prescrit (arrêté préfectoral du 26 mars 2009), les études d'aléa et d'enjeux ont été présentées et l'élaboration du document se poursuivra en 2010 avec les études de vulnérabilité et la stratégie.
- Pour l'entreprise Ardi implantée à Garchy, le PPRT a été prescrit (arrêté préfectoral du 28 septembre 2009)
- Enfin pour l'entreprise Totalgaz située à Gimouille, l'étude d'aléa du projet de PPRT a démarré en 2009.

### ***Plan de prévention des risques naturels cavités souterraines sur le territoire de la commune de Oudan***

L'apparition d'un fontis en secteur urbanisé sur la commune de Oudan en février 2009 a nécessité la prise des premières mesures d'urgence par les pouvoirs publics (arrêté municipal d'évacuation d'urgence puis arrêté municipal d'interdiction définitive d'habiter sur un ensemble bâti restreint). L'origine de l'effondrement est vraisemblablement liée au développement d'un réseau de karst sur la commune. Un arrêté de prescription lié à l'élaboration d'un PPR cavités souterraines a été signé par le Préfet le 17 septembre 2009.

La DDT (Direction Départementale des Territoires) a assuré le suivi et le montage du dossier relatif à la prise en charge des frais de relogement par le Fonds Barnier et à l'acquisition à l'amiable en cours des biens exposés ainsi que la conduite des études techniques préalables à l'élaboration du PPR

### ***Classement des digues intéressant la sécurité publique (ISP)***

En application de la réglementation de 2008, les digues du département ont été réparties en trois nouvelles classes en fonction de la population protégée : digues de classe B (17 ouvrages) protégeant plus de 1 000 personnes et de classe C (12 ouvrages) protégeant plus de 10 personnes. 22 ouvrages de classe D sont recensés à ce jour.

16 tronçons de digues représentant un linéaire total de 24,5 km ont fait l'objet d'un classement par arrêté préfectoral le 10 novembre 2009. Cet arrêté impose un certain nombre de prescriptions aux propriétaires des ouvrages. Il couvre l'essentiel des tronçons de digues de classe B et quelques ouvrages de classe C. Le travail sera poursuivi en 2010 par la prise d'autres arrêtés de classement d'ouvrages.

### ***Activité de contrôle des barrages***

En 2009, dans le cadre du décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques, trois visites d'inspection ont été réalisées par la DDT en qualité de service chargé du contrôle (barrage des Settons, barrage de Tuilerie et barrage de Pannecières). D'importants travaux de confortement sont prévus pour ce dernier ouvrage en 2012. La DDT a assuré en 2009 le suivi du dossier de révision spéciale.

### ***Plans de secours et exercices de sécurité civile :***

La planification du risque a avancé de façon significative depuis 2008 puisque les dispositions générales du plan ORSEC départemental, le plan intempéries départemental et le plan pollution accidentelle des eaux ont été respectivement approuvés par arrêté préfectoral des 15 octobre 2008, 22 décembre 2008 et le 15 janvier 2009.

En outre, le plan particulier d'intervention (PPI) du site Rhodia de Clamecy a été approuvé par arrêté préfectoral du 26 mai 2009.

Celui du barrage de Pannecière a fait l'objet d'une révision de fond quant à l'évacuation des populations concernées par le risque. Il a été mis à disposition du public dans les communes concernées de l'Yonne et de la Nièvre, ainsi que dans les sous-préfectures du 27 avril au 27 mai 2009.

Le plan d'alerte météorologique a dû être revu pour intégrer les nouvelles dispositions applicables, depuis 2007, à la carte de vigilance météorologique. Il a été approuvé par arrêté préfectoral du 25 mars 2009.

Le plan électro-secours est approuvé (arrêté préfectoral du 7 avril 2009).

Par ailleurs, l'année 2009 a confronté les services de l'Etat en liaison avec les collectivités territoriales, à un épisode de pandémie grippale. 7 centres de vaccination ont été activés, mobilisant 343 agents publics pour permettre la vaccination de la population (12 835 personnes pour le département de la Nièvre).

2010 devrait également voir l'approbation du plan pollution de l'air, une fois l'arrêté préfectoral interdépartemental signé ainsi que l'approbation du PPI Totalgaz.

**Dans le cadre des actions de prévention du risque incendie** dans les établissements recevant du public (ERP), la sous-commission de sécurité a procédé à 11 visites d'établissements recevant du public pour la première catégorie et à 216 pour les autres catégories soumis à visite obligatoire sur un total de 4 455 ERP dans la Nièvre. En outre, 36,36 % des avis défavorables émis au cours de la période de référence, ont été levés.

## Développement économique et aménagement du territoire

### Dynamisme des entreprises et restructurations

En 2009, le nombre d'immatriculations d'entreprises s'est élevé à 883 contre 1 131 en 2008 soit une diminution de 21,93%. Parallèlement, le nombre de radiations est passé de 987 en 2008 à 864 en 2009 ce qui représente une diminution de 12,46 %. Le solde entre les immatriculations et les radiations d'une année sur l'autre reste positif, mais en baisse de 86,81 % (2008 : 144 et 2009 : 19).

### Restructurations et dispositifs d'atténuation mis en place

Depuis plusieurs années, le département connaît des restructurations d'entreprises ayant un impact significatif sur les suppressions d'emplois. En 2009, c'est un total de 780 licenciements pour motif économique qui ont été effectués : 302 dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) mis en place par des entreprises de plus de 50 salariés et 478 dans le cadre de licenciements économiques de moins de 10 salariés sur une même période de 30 jours, effectués par des entreprises de toutes tailles confondues. C'est donc une augmentation du nombre total de licenciements économiques de 21,5% qui est enregistrée en 2009 par rapport à 2008 (nombre de licenciements économiques : 642 dont 237 dans le cadre de PSE et 405 hors PSE).

**Un fonds d'intervention pour la revitalisation des territoires (FIRT)** a été mis en place fin 2006 dans l'optique d'optimiser les moyens financiers, humains et techniques des entreprises soumises à l'article L 1233-84 (anciennement article L 321-17) du code du travail et pour mieux accompagner la revitalisation des territoires affectés.

Il constitue une solution innovante au service de l'emploi et des territoires qui comprend : un fonds unique d'intervention, des moyens globalisés, une stratégie définie pour accompagner la revitalisation des territoires, un plan d'actions évolutif et adapté aux territoires concernés, une collaboration renforcée avec les entreprises, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, une cohérence maîtrisée avec les dispositifs existants, un comité de pilotage unique présidé par le préfet. Au 31 décembre 2009, huit entreprises ont signé une convention afin d'apporter leur contribution au fonds soit 1 903 603 €. Globalement, le FIRT a permis d'accompagner la création de 137 emplois et de programmer 539 emplois.

### Des actions sur les filières : exemple de la filière automobile

La filière automobile (équipementiers et sous-traitants) représente 25 % de l'emploi industriel de la Nièvre. A la suite de la présentation, à l'ensemble des partenaires, d'une étude sur la situation des diverses entreprises de la Nièvre qui ont des activités de sous-traitance pour les équipementiers ou les constructeurs automobiles, des actions se sont poursuivies en 2009, portant sur l'amélioration de la productivité et sur les ressources humaines (notamment, dans ce dernier domaine, convention GPEC signée le 21 juillet 2009). Toutefois, la crise financière internationale a fragilisé les entreprises de la filière automobile où le recours au chômage partiel s'est accéléré. Dans ce contexte, diverses mesures en faveur des équipementiers et sous-traitants de ce secteur ont été mises en œuvre dans le cadre du plan de relance de l'économie (« pacte automobile ») : prime à la casse, refinancement du crédit automobile, création d'un fonds d'investissement et diverses mesures fiscales. Citons la création, le 28 avril 2009, de la plate-forme de la filière automobile (PFA), dont le représentant au niveau régional est l'association AutoBourgogne. Avec cette dernière et l'aide de l'Etat et des collectivités, une démarche répondant aux critères du Lean Management (mieux produire et gérer les flux) a été amorcée auprès de 6 entreprises de la Nièvre.

## Synthèse des résultats des cellules de reclassement financées par l'Etat depuis 2005 :

Années de fin de cellule	Nombre de bénéficiaires potentiels	Nombre d'adhérents	Bilan du reclassement en emploi durable	%	Coût pour l'Etat (en €)
2005	78	71	48	67,61	99 960,30
2006	20	16	8	50,00	40 000,00
2007*	276	96	65	67,70	154 000,00
2008*	352	213	152	71,36	270 100,00
2009	173	97	44	45,36	242 500,00

\*Y compris les taux de retour à l'emploi durable de la cellule interentreprises.

On entend par personne reclassée :

- Le salarié ayant bénéficié d'un reclassement sous contrat à durée indéterminée ou d'une reprise ou création d'activité ayant fait l'objet d'une immatriculation sur production de justificatifs.
- Un projet aboutissant sur une formation professionnelle qualifiante ou diplômante, supérieure ou égale à 3 mois, ou dans le cas de l'aboutissement d'une action de VAE.
- Le salarié ayant bénéficié d'un reclassement sous contrat à durée déterminée ou en contrat de travail temporaire d'une durée de 6 mois et plus.

Le taux de reclassement d'un niveau relativement satisfaisant les trois années antérieures se situe, en 2009, sous la barre des 50%.

### Le recours au chômage partiel

En 2009, 143 entreprises ont eu recours à une demande de chômage partiel dans le département de la Nièvre en 2009 par rapport à 57 en 2008. Un contingent de 1 024 047 heures (prévisionnel) a été accordé et 410 701 heures (réalisé) ont été payées au 31 janvier 2010. On constate en 2009 sept fois plus d'heures payées qu'en 2008. Les entreprises ayant bénéficié de cette aide sont majoritairement issues du secteur de l'automobile.

**L'activité partielle longue durée (APLD)**, est un dispositif de chômage partiel complémentaire garantissant au salarié en chômage partiel le versement d'une indemnisation au moins égale à 75% de sa rémunération brute, cette indemnité ne pouvant être inférieure à la rémunération mensuelle minimale (cf.décret n° 2009-478 du 29 avril 2009). Dans le même temps, l'entreprise s'engage à mettre en place des actions de formation et à ne pas licencier les salariés couverts par la convention signée avec l'Etat pendant une durée égale au double de celle de la convention. 12 conventions ont été conclues en 2009 concernant 1 742 salariés.

**Le chômage partiel pour congés payés** est un dispositif d'aide au salarié embauché en cours d'année en CDI, CDD ou en alternance et n'ayant pas acquis pendant la période de référence suffisamment de droits à congés pour bénéficier des périodes légales de fermeture de l'entreprise pour congés payés. En 2009, 300 salariés embauchés ont bénéficié de cette aide pour 63 refus pour motif de travail pendant la période dite de référence (En 2008 : 398 salariés en ont bénéficié pour 157 refus).

**Le financement de l'économie :** la loi de finances rectificative pour le financement de l'économie n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 a autorisé le Gouvernement à apporter sa garantie au fonctionnement du secteur bancaire français.

La circulaire du Premier Ministre n° 5343/SG du 22 octobre 2008 présentant l'organisation du suivi au niveau territorial du financement de l'économie a chargé le Préfet, dans chacun des départements, de réunir les acteurs concernés par ce dispositif, notamment les banques. Le secrétariat de cette commission est assuré par la Trésorerie Générale.

La commission a siégé à 6 reprises en 2009.

Ce dispositif a pour objet : d'informer les acteurs économiques des mesures prises au niveau national et de leurs objectifs, d'effectuer un diagnostic de la situation locale et en particulier du rétablissement d'un fonctionnement normal du marché du crédit aux entreprises, de décliner au niveau local et de suivre de manière précise et régulière les engagements pris par les banques au niveau national. Doté de vingt-deux milliards d'euros, le plan de soutien au financement des PME, annoncé le 2 octobre 2008 par le Président de la République, est donc pleinement opérationnel dans la Nièvre.

En outre, une cellule opérationnelle, composée de la Préfecture, de la Banque de France (qui assure au niveau local le suivi des entreprises qui font l'objet d'une médiation bancaire), de la Trésorerie Générale et de la DDTEFP (Unité Territoriale Nièvre de la DIRECCTE) s'est réunie de façon régulière tout au long de l'année 2009.

**Le plan de relance de l'économie :** compte tenu de la crise financière mondiale, lors d'un déplacement, le 4 décembre 2008, à Douai, le Président de la République a détaillé un plan de relance de l'économie, doté de 26 milliards d'euros. Le chef de l'Etat a donné la priorité à l'investissement pour « soutenir l'activité d'aujourd'hui et préparer la compétitivité de demain ».

Ce plan s'articule autour de 8 domaines d'intervention : l'accélération des investissements publics, le soutien au secteur de l'automobile, le renforcement des entreprises par le remboursement immédiat par l'Etat des sommes qu'il doit aux acteurs économiques, la stimulation de l'emploi, l'investissement pour le logement, l'allègement des procédures d'appel d'offres.

La spécificité du plan de relance français est de faire porter la majeure partie de ses efforts sur la 1<sup>ère</sup> année.

En région Bourgogne, 700,4 M€ ont été mobilisés sur les années 2009/2010 permettant le lancement de 82 chantiers prévus par l'Etat, le soutien aux entreprises au titre des mesures fiscales de trésorerie, l'octroi de prêts garantis et un accompagnement en faveur de l'emploi et la solidarité.

Pour la Nièvre, les principaux investissements soutenus par l'Etat ont été les suivants :

- entretien préventif de la chaussée de la N7 à St Pierre le Moutier : 0,95 M€
- réalisation du contournement de Moiry en prolongement de l'A77 au sud de Nevers : 8 M€
- renouvellement de la couche de roulement de la RN151 à Narcy : 0,55 M€
- régénération et accélération de l'étoile ferroviaire de Cravant (89-58) (phases 1 et 2) : 4,65 M€
- accélération des paiements de 14 opérations engagées antérieurement sur le fonds national d'aménagement du territoire: 1,085 M€
- accélération de la rénovation urbaine (ANRU) : 0,293 M€
- équipement du laboratoire « énergétique » de l'ISAT : 0,14 M€
- sécurisation des établissements de santé ayant une activité en psychiatrie (CHS La Charité-S/Loire et clinique du Tremblay) : 63 450 €
- création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à Fourchambault : 0,26 M€
- restauration des monuments historiques (cathédrale de Nevers et église de Decize) : 0,6 M€
- construction des nouvelles archives départementales de la Nièvre : 2,112 M€
- rénovation de la préfecture de la Nièvre et des sous-préfectures de Clamecy et de Château-Chinon : 0,532 M€
- remplacement des chaudières de la gendarmerie de Decize : 93 700 €
- travaux à la maison d'arrêt de Nevers : 51 500 €
- mise aux normes du système informatique du service pénitentiaire d'insertion et de probation : 30 000 €

Plusieurs dispositifs comme le fonds d'investissement social, la prime à la casse, le dispositif « zéro charge TPE », le remboursement anticipé du crédit impôt recherche, le doublement du prêt à taux zéro pour l'achat d'un logement neuf, sont prolongés en 2010. Ils représentent un effort financier de 10 Milliards d'euros au plan national.

### **Equilibre entre les différentes formes de commerce**

En 2009, la commission départementale d'aménagement commercial s'est réunie à 7 reprises; elle a examiné 8 dossiers de commerces de détail représentant 22 790 m<sup>2</sup> (100 % des surfaces demandées ont été autorisées) et 2 dossiers cinématographiques représentant 3 874 fauteuils (50 % des fauteuils demandés ont été autorisés). Les demandes portaient principalement sur la création ou l'extension d'ensembles commerciaux sur l'agglomération neversoise et Cosne Cours sur Loire, des créations et extensions de surfaces dans des communes rurales et deux complexes cinématographiques.

La commission a autorisé :

- la création d'un ensemble commercial à Varennes Vauzelles comportant trois magasins d'équipement de la maison et quatre magasins d'équipement de la personne (120 emplois et 18 M € d'investissement),
- l'extension d'un ensemble commercial à Cosne Cours sur Loire par création d'un GIFI et de 3 magasins (22,6 ETP et 1,83 M € d'investissement),
- l'extension d'un ensemble commercial à Nevers par la création d'un magasin d'équipement de la personne et de la maison,
- la création d'un supermarché CARREFOUR MARKET à Pougues les Eaux (29 ETP et 3,5 M € d'investissement), d'un supermarché ATAC à Luzy (40 ETP et 3,11 M €), l'extension d'un supermarché CARREFOUR MARKET à Prémery, l'extension d'un magasin de bricolage WELDOM à Luzy (+ 2 ETP et 507 000 € d'investissement),
- la création d'un complexe cinématographique CINE MAZARIN (10 à 12 ETP et 8 à 9 M € d'investissement).

Cependant, des requêtes auprès du Conseil d'Etat ont été déposées concernant quatre demandes précitées (Pougues les Eaux, Cosne Cours sur Loire et Varennes Vauzelles).

S'agissant du commerce de proximité, 10 dossiers ont été déposés au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Ces dossiers ont fait l'objet d'une décision d'attribution de subvention pour un montant de 434 301 € en 2009.

## L'aménagement du territoire

**Volet territorial du CPER Bourgogne :** l'année 2009 a constitué véritablement le début de la programmation de tous les contrats de pays ou de territoire. Le rythme de consommation des crédits est différent selon les territoires.

Territoire	Engagement de l'Etat sur la durée du contrat ( FNADT)	Engagement au 31 décembre 2009 ( FNADT)
Pays Nevers sud Nivernais	1 500 000 €	20 000 € ( 1,3%)
Agglomération de Nevers	1 000 000 €	45 000 € ( 4,5 %)
Pays Bourgogne Nivernaise	1 100 000 €	206 058 € ( 18,7 %)
Pays Nivernais Morvan	1 650 000 €	472 321 € ( 29 %)
<b>Total</b>	<b>5 250 000 €</b>	<b>743 379 € ( 14 %)</b>

**Le contrat territorial Nevers Sud Nivernais :** signé en novembre 2005 et arrivé à échéance le 31 décembre 2009, ce contrat avait pour objectif d'accompagner la création de 400 emplois sur une période de 3 ans. 17 millions d'euros ont été mobilisés pour accompagner 24 actions (Etat et fonds européens : 4,7M€ -conseil général : 5,2M€ - conseil régional : 4,2M€).

La réalisation de ces actions et le soutien apporté aux projets de développement des entreprises du bassin concerné ont permis d'accompagner la création de 725 emplois programmés sur 3 ans dont 400 emplois par ARMATIS, qui a choisi le site « espace entreprises Nevers est » pour l'implantation d'un nouveau centre d'appels.

En 2009, les partenaires se sont mobilisés sur plusieurs actions structurantes pour le territoire : extension et aménagement des zones d'activité de Nevers nord et Nevers Magny Cours, accompagnement au développement technologique du pôle Nevers Magny Cours, soutien à la filière bois.

Un comité de pilotage de clôture se tiendra dans le courant du second semestre 2010 où il sera procédé à l'évaluation du contrat.

**Le contrat de revitalisation du bassin de Château-Chinon :** signé le 23 mai 2008, l'objectif de ce contrat, dont la décision d'élaboration a été consécutive à la fermeture de DIM à Château-Chinon (avril 2007) et à la restructuration de l'entreprise AARON à Arleuf (janvier 2007), est la création de 200 emplois minimum sur la période 2008-2010. En 2009, deux comités de pilotage se sont tenus. Les

projets en cours de réalisation sont : la salle de découpe aux abattoirs de Luzy, la réhabilitation de l'ancien bâtiment de DIM au bénéfice de la Société 3BI et d'une section du Centre de Formation des Apprentis de Château-Chinon ainsi que l'installation de la Sté La Flambée verte (Pont d'Yonne).

**Actions de revitalisation du bassin de Cosne Cours sur Loire :** dans le prolongement des restructurations annoncées par l'entreprise HENKEL TECHNOLOGIES France, un groupe de travail « Croissance Plus », animé par la sous-préfecture de Cosne-S/Loire a été mis en place. Il s'est réuni 10 fois au cours de l'année 2009. Une étude diagnostic du territoire a été lancée en 2009 afin de mieux connaître les forces, les faiblesses et les enjeux pour le territoire.

Un plan d'actions territorial est actuellement en cours d'élaboration. Il est appelé à se substituer au dispositif « Croissance Plus ». 16 actions sont aujourd'hui répertoriées et le mode de gouvernance a été arrêté. La première réunion du comité de pilotage est fixée au 24 septembre prochain. Les fiches actions concernent d'une part tout ce qui touche à la revitalisation et au développement économique du Pays et d'autre part, elles intègrent les actions traitées par la commission « travail, compétences qualification » mise en place en mars dernier.

**Les restructurations de défense :** la circulaire du Premier Ministre du 25 juillet 2008 a fixé le rôle que l'Etat doit jouer dans l'accompagnement des restructurations de défense, le reclassement des salariés et la revitalisation des bassins d'emploi.

Pour la Nièvre, sont concernés :

- les établissements de Château-Chinon : Etablissement de l'Imprimerie de l'Armée de Terre (EIAT) qui a fermé fin 2009 et le Service des Ressortissants résidant à l'étranger (SRRE) qui doit disparaître en 2011,
- le détachement de la 15<sup>ème</sup> BSMAT à Fourchambault-Garchizy dont l'arrêt des activités est programmé pour la fin de l'année 2012, avec une libération du site fin 2014.

Le comité de site de Château-Chinon est en réalité le comité de pilotage du contrat de revitalisation dont les compétences ont été élargies au plan local de redynamisation (PLR) 2010-2012 du bassin d'emploi de Château-Chinon, qui a été signé le 5 février 2010.

Pour le détachement de la 15<sup>ème</sup> BSMAT, un comité de site a également été installé (4 mai 2009). Il s'est réuni à nouveau le 24 juillet. Il a en charge les accompagnements social et territorial de la restructuration.

Le préfet a réuni les élus concernés et, sur l'enveloppe globale de 4 M€ pour des plans locaux de redynamisation dont bénéficie le département de la Nièvre, sa proposition de répartition a été suivie par le ministère de la Défense à savoir :

- 3 M€ ont été affectés au plan local de redynamisation de Château-Chinon,
- 1 M€ a été orienté vers la requalification du site de Fourchambault-Garchizy en zone d'activités dans une démarche de maximisation des retombées économiques et de développement des emplois.

### **Le Plan Loire Grandeur Nature**

La politique d'aménagement et de gestion équilibrée de la Loire est mise en œuvre dans le cadre du plan Loire grandeur nature en partenariat avec l'agence de l'Eau et l'ensemble des collectivités ligériennes.

En 2009, 750 k€ ont été dépensés (entretien 290 k€ et investissement 460 k€) sur l'ensemble du domaine public fluvial de la Loire et de l'Allier géré par la direction départementale des territoires (départements du Cher, de la Nièvre, de l'Allier et de la Saône et Loire) pour des opérations de travaux ou d'entretien du lit et des digues domaniales de Loire visant à assurer un certain niveau de sécurité vis à vis du risque inondation.

Pour le département de la Nièvre, la principale opération a été la dévégétalisation de l'Ile Saint Charles à Nevers, réalisée fin septembre. L'objectif de ces travaux est de faciliter l'écoulement du fleuve en crue dans une zone à enjeu (zone urbaine en bord de Loire).

## Les fonds européens

### Fin de programmation 2000-2006 : gestion des dossiers FEDER

La clôture de la programmation de la programmation s'est effectuée au 30 juin 2009.

### Programmation 2007-2013

L'année 2009 est véritablement la première année de programmation, les années 2007 et 2008 ayant été consacrées essentiellement à la diffusion des informations sur la mise en œuvre des programmes FEDER/FEADER/FSE.

Le comité de concertation départementale, instance préalable au comité régional de programmation unique, créé par décision du 11 août 2008, s'est réuni quatre fois durant l'année 2009.

Cinq dossiers ont été programmés en 2009 au titre du FEDER:

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant FEDER attribué
Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre	Etude immobilière et foncière sur le pays Nivernais Morvan	11 900 €
Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre	Etude immobilière et foncière sur le pays Bourgogne Nivernaise	13 724 €
Communauté de communes des Portes du Morvan	Etude architecturale d'un lieu de mémoire à Dun les Places	7 680 €
Ville de NEVERS	Extension du musée F.Blandin	310 849 €
Syndicat mixte d'équipement touristique du canal du Nivernais	Centre d'interprétation du Toueur à Saint Léger des Vignes	165 056 €
<b>Total</b>		<b>509 209 €</b>

D'autres dossiers sont en cours d'instruction et leur programmation est envisagée sur 2010. Ils concernent le développement économique (réhabilitation ou extension de zones d'activités), le rayonnement culturel (aménagement de lieux de diffusion culturelle, réhabilitation d'un musée) et le développement touristique (aménagement du port de la Jonction à Decize).

### Les pôles d'excellence rurale

Les acteurs des territoires ruraux constituent un réservoir de croissance et de développement durable. C'est pourquoi le gouvernement a souhaité en juillet 2005 que, parallèlement à la politique des pôles de compétitivité, une démarche spécifique au monde rural soit instaurée pour y favoriser la création d'emplois. Ce sont les « pôles d'excellence rurale ». La Nièvre s'est fortement investie dans cette démarche avec 5 pôles labellisés autour de thématiques complémentaires (filrière bois, tourisme et viticulture). Cette labellisation par l'Etat s'accompagne d'un soutien spécifique. Ainsi, l'Etat s'est engagé sur la période 2006 à 2009 à hauteur de près de 3 millions d'euros dans le département de la Nièvre.

Quatre des cinq dossiers ont été engagés avant la date limite du 30 juin 2009. Ils ont fait l'objet d'une prorogation pour réaliser l'ensemble des opérations jusqu'au 31 décembre 2010.

Un nouvel appel à projets a été lancé en novembre 2009 autour des enjeux suivants :

- accroître la capacité des territoires ruraux ;
- répondre aux besoins de la population dans le domaine des services au public en fonction des évolutions des territoires.

3 dossiers ont été déposés en février 2010 au titre du 1<sup>er</sup> appel à projets.

### L'économie agricole

#### Chiffres clés

Les emplois agricoles représentent 5 % des actifs contre 3 % au niveau national soit 5 800 actifs. Sur la base des déclarations PAC, le nombre d'exploitations agricoles se situe aux alentours de 3 000. La surface agricole utile moyenne d'une exploitation nivernaise est de 130 ha. Le cheptel bovin s'élève à

374 000 têtes et le cheptel ovin à 73 000 têtes. Les céréales représentent 93 000 ha, les oléagineux 30 600 ha et les protéagineux 760 ha. L'essentiel des surfaces en vigne (1400 ha) est classé AOC et la production vinicole s'élève à 70 000 hl.

En 2009, un accueil délocalisé sur 8 sites pendant 4 semaines a été mis en place par les services de la DDEA pour accompagner les exploitants dans leur déclaration. Ce dispositif a permis d'assurer 564 rendez-vous et de recevoir 515 dossiers dont 340 dossiers surface. Par ailleurs, 428 dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter représentant 17 327 ha ont été instruits sur 2009. Enfin, 39 agréments ont été donnés pour l'installation de jeunes agriculteurs (47 sur 2008). Une aide moyenne de 15 810 € a été versée pour chaque installation.

### **Les aides économiques du secteur agricole :**

- les aides directes aux surfaces payées au 31 décembre s'élèvent à 70 958 448 € dont 61 245 744 € au titre des droits à paiement unique ;
- la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes a concerné 1 998 dossiers soit 120 000 animaux primés correspondant à 22 735 590 € d'aides ;
- l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN) a fait l'objet de 1 763 dossiers déposés pour un montant global de 6 188 358,11 € ;
- la prime à l'abattage : 1 733 dossiers et 684 840 € d'aides ;
- la prime à la brebis : 568 éleveurs en ont bénéficié (55 470 brebis pour un total de 665 121 €) ;
- pour le plan de modernisation des bâtiments d'élevage, 48 éleveurs ont bénéficié d'une subvention pour leur projet de construction ou de rénovation de bâtiment d'élevage pour un montant moyen de 32 000 €, tous financeurs confondus.

### **Vers une agriculture respectueuse de l'environnement**

- 30 dossiers de mise aux normes des bâtiments d'élevage ont été soldés et mis en paiement pour 60 404 € de l'État et 60 404 € des agences de l'eau ;
- 25 dossiers ont été retenus au titre du plan végétal pour l'environnement (PVE) permettant l'engagement de 127 000 € tous financeurs confondus ;
- 4 dossiers ont été déposés et retenus au titre du plan de performance énergétique (PPE) : un dossier dans le cadre de la procédure nationale (projet de méthanisation) pour un montant d'aide engagé de 275 000 € pour le dossier en procédure nationale et 51 000 € pour les 3 autres ;
- la prime herbagère agro-environnementale (PHAE), ancien et nouveau dispositifs, payée au titre de 2009 représente un montant de 5 487 250 € pour 898 éleveurs ;
- les mesures agro-environnementales territorialisées ont concerné 75 dossiers nouveaux pour un montant global de 2 235 000 € engagés pour une période de 5 ans ;
- 11 dossiers d'aide à la conversion à l'agriculture biologique ont été déposés représentant 605 ha et 417 000 € engagés pour 5 ans ;
- 3 dossiers d'aide en apiculture représentant 1 164 ruches ont été déposés se traduisant par un engagement de 99 000 € pour 5 ans ;
- enfin 2 dossiers concernant des chevaux ont été instruits au titre des races menacées, correspondant à 6 885 € d'aides.

### **La politique forestière**

La mise en œuvre de la politique forestière de l'État se décompose en deux grands axes : l'application de la réglementation, les aides aux investissements forestiers dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Les actions réalisées en 2009 ont porté sur le contrôle des documents de gestion et des dossiers fiscaux (mutation et ISF) soit 102 propriétés pour 14 000 hectares.

En matière de défrichement, 6 demandes ont été enregistrées représentant une superficie totale de 42 hectares. Depuis 2008, un plan de surveillance des coupes soumises aux articles L 9 et L 10 du code forestier est mis en place chaque année sur le secteur du Morvan. Il s'avère que peu de coupes relèvent

du L 9 et L 10, mais un résultat inattendu est apparu avec la confirmation d'une tendance au défrichement de petites parcelles sans autorisation.

S'agissant des aides aux investissements forestiers, 6 dossiers de création de desserte forestière ont pu être engagés pour 312 000 €.

## **Gestion des Voies navigables et cours d'eau**

### ***La rénovation de la rigole d'Yonne***

Les travaux de renforcement de l'étanchéité de la rigole d'Yonne, qui ont eu lieu d'octobre à décembre 2009 pour un coût de 480 000 € TTC, doivent permettre de préserver la ressource en eau, notamment dans le cadre de la vidange décennale du barrage de Pannecièrre (prévue en 2012).

### ***le renouvellement de la certification ISO 14001***

Le renouvellement de cette certification porte sur l'optimisation et la gestion quantitative de la ressource en eau sur le canal latéral à Loire ainsi que sur le canal de Roanne à Digoin. Obtenue une première fois en octobre 2006, cette certification a été renouvelée pour trois ans en septembre 2009.

### ***L'achèvement du schéma de développement de la voie d'eau***

Le schéma de développement de la voie d'eau entre Roanne et Montargis, s'est achevé en décembre 2009. Cette étude, menée sur environ 300 km de voie d'eau, a concerné le canal de Roanne à Digoin, le canal latéral à la Loire et le canal de Briare. L'objectif consiste à déterminer à partir de la voie d'eau et des territoires traversés, les activités économiques à promouvoir telles le transport, les loisirs, le tourisme en considérant la valorisation du patrimoine et la préservation de la qualité du milieu. Des rencontres territorialisées avec les collectivités pour favoriser le développement local, vont se mettre en place en 2010 pour déterminer les actions à mener.

### ***La préparation de la décentralisation au 1<sup>er</sup> janvier 2010 du canal du Nivernais***

L'expérimentation d'un transfert au 1er janvier 2010 à la Région Bourgogne du canal du Nivernais a été préparée tout au long de l'année 2009. Cette expérimentation de transfert englobe également le canal de Bourgogne, le canal du Centre et la Seille dans sa partie navigable, tous trois situés hors du département.

## **La planification urbaine**

73 communes disposent d'un document d'urbanisme opposable (plan d'occupation des sols, plan local d'urbanisme, carte communale), soit :

- 23% des 312 communes
- 70 % de la population nivernaise
- 65 plans d'occupation des sols (POS) ou plan local d'urbanisme (PLU) dont 2 PLU intercommunaux auxquels s'ajoutent 8 cartes communales

42 communes ont prescrit l'élaboration d'un premier document d'urbanisme (12 PLU dont 1 PLU intercommunal et 25 cartes communales). Lorsque ces documents seront approuvés, 115 communes seront couvertes par un document d'urbanisme (35% des 312 communes et 82% de la population nivernaise).

## **Tourisme**

La loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques a profondément modifié les procédures d'autorisation et de classement des différents hébergements touristiques. La commission départementale d'actions touristiques est supprimée. L'année 2009, année de transition, de nombreuses dispositions de la nouvelle réglementation prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010, a été consacrée à intégrer les modifications à venir et à continuer le travail de mise à jour entrepris les années précédentes.

## Environnement et cadre de vie

### La protection des espaces naturels

#### Biodiversité

Natura 2000 : Après la création des 3 grands sites pour la préservation du crapaud sonneur et de la cigogne noire en 2007, l'élaboration du document d'objectif (DOCOB) a débuté au cours du 2ème semestre pour le site d'intérêt communautaire (Directive "Habitats") et la zone de protection spéciale (Directive "Oiseaux") : Bocages, forêt et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine. La communauté de communes des Amognes est maître d'ouvrage dans l'élaboration de ce document et a donc recruté une personne pour 2 ans dans ce but. Ainsi sur les 24 sites (Directive Habitats et Oiseaux confondus) recensés sur le territoire de la Nièvre 14 sites ont un DOCOB validé par arrêté préfectoral et 6 sites ont un document en cours d'élaboration

Sur les sites pour lesquels le document d'objectifs a été approuvé, la mise en œuvre des DOCOB a abouti à la mise en place de mesures agro environnementale sur l'axe Loire Allier et dans le Morvan. De plus, l'année 2009 a été marquée par la signature de 3 nouveaux contrats (Mesure 323 B : Contrat Natura 2000 non agricole non forestier) en plus des 3 signés en 2003 et 2005. L'ensemble de ces éléments mettant en évidence le travail réalisé par les animateurs natura 2000 et l'implication de plus en plus importante des acteurs locaux (exploitants agricoles, collectivités, association).

#### Sites protégés, classés et paysages :

Plusieurs dossiers ont été particulièrement suivis par la direction régionale de l'environnement (DIREN):

- le canal du Nivernais : la DIREN a travaillé en 2009 avec les syndicats mixtes du canal du Nivernais sur une étude générale paysagère sur l'ensemble du linéaire du canal. Il s'agissait de synthétiser les principales études sur ce thème afin de déterminer les secteurs à enjeux paysagers et les outils existants et à mettre en place pour préserver et mettre en valeur ces paysages ;
- la réserve naturelle du Val de Loire : après l'évaluation du 1<sup>er</sup> plan de gestion conduite en 2008, le deuxième plan de gestion a été élaboré et validé par le comité de gestion de la réserve en novembre 2009 ;
- l'atlas des paysages : en application de la Convention Européenne du Paysage, l'atlas départemental des paysages permet de disposer d'un outil pédagogique, explicite et actualisable à l'usage des services de l'Etat et des élus, mais aussi de tous les autres acteurs de l'aménagement du territoire, pour la connaissance, la prise en compte, la préservation, la gestion et la valorisation des paysages. L'atlas de la Nièvre a été lancé en 2009 avec la DDEA.

#### Police et protection de l'eau

En 2000, l'Union européenne a adopté une directive cadre sur l'eau. Aujourd'hui, cette directive est le texte majeur qui structure la politique de l'eau en France, comme dans chaque État membre. Elle engage les pays de l'Union européenne dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Le département de la Nièvre se trouve sur deux bassins hydrographiques : le bassin Loire-Bretagne et le bassin Seine-Normandie. Avec plus de 3 000 km de rivières et de canaux ainsi que d'importantes surfaces en zones naturelles remarquables, la Nièvre possède un patrimoine aquatique riche à préserver et à l'origine de différentes activités de tourisme (navigation, canoë-kayak, pêche...). La présence de la Loire et de l'Allier et la position en tête de bassin Seine confèrent au département une responsabilité particulière vis-à-vis des territoires situés en aval. Les milieux naturels restent globalement préservés. Cependant des pollutions de captages d'eau potable par des nitrates et des pesticides existent et le territoire n'est pas à l'abri de période de sécheresse susceptible d'entraîner des restrictions d'usage.

Des contrôles sont intervenus tout au long de l'année auprès des collectivités territoriales, des industriels, des agriculteurs et des particuliers afin de poursuivre trois objectifs : la préservation et la restauration de la qualité des eaux, la maîtrise quantitative de la ressource en eau ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

Conséquence d'un important travail de sensibilisation et de communication réalisé antérieurement par les services de contrôle, la majorité des contrôles a montré un respect de la réglementation sur l'eau par les différents usagers. En effet, sur les 395 contrôles réalisés sur le département, environ 200 se sont révélés conformes.

En cas de non-respect des prescriptions ou de la réglementation (police de l'eau), les suites données ont la plupart du temps consisté en l'envoi de courrier de demande de mise en conformité ou de rappel à la réglementation (pour 122 contrôles). Pour les cas les plus graves comme les pollutions et les travaux non autorisés sur cours d'eau, des procès-verbaux ont été dressés (pour seulement 28 d'entre eux). Ces procès verbaux donnent ensuite lieu soit à une transaction pénale, soit à une décision de justice, assorties éventuellement d'une remise en état des lieux.

### **Le suivi des installations classées**

**Dans le domaine de l'environnement industriel :** le contrôle sur site du respect des prescriptions applicables est une mission prioritaire de l'inspection des installations classées. 73 visites ont été réalisées dans la Nièvre, dont 17 de manière inopinée. L'ensemble de ces visites a donné lieu à 4 procès-verbaux et 10 propositions de suites administratives.

**Enquêtes publiques :** 7 enquêtes publiques ont été organisées sur l'année. Celles-ci ont concerné 10 entreprises de la Nièvre ayant engagé la régularisation de leurs installations classées au titre du code de l'environnement. L'ensemble de ces enquêtes, s'est conclu par un avis favorable de chaque commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de DIJON.

Les 3 établissements Seveso seuil haut (Totalgaz à Gimouille, Ardi à Garchy et Rhodia à Clamecy) ont fait l'objet d'une visite d'inspection approfondie ciblée sur la prévention des risques d'accidents majeurs.

Sur six silos soumis à autorisation dans le département, 2 ont fait l'objet d'une visite inopinée, sur le thème de l'empoussièrement.

**Dans le domaine des impacts chroniques :** la société ARCELORMITTAL SN ALLOYS a commencé d'importants travaux concernant la mise en circuit fermé des eaux de refroidissement de son aciérie pour permettre l'économie d'environ 2 millions de m<sup>3</sup> d'eau prélevés chaque année dans le milieu naturel. Une demande de dérogation présentée par la société RHODIA de CLAMECY à la MISE 58, pour le maintien en circuit ouvert de circuits de refroidissement a reçu un avis favorable. Une demande similaire déposée par la société ANVIS à DECIZE sera instruite en 2010.

Pour la deuxième fois depuis sa mise en exploitation, l'usine d'incinération de FOURCHAMBAULT a fait l'objet d'un contrôle inopiné sur ses rejets à l'atmosphère. Aucun dépassement important n'a été mis en évidence.

Un rapport portant sur l'évolution des impacts sur l'eau et sur l'air des industriels de la Nièvre, sur les dix dernières années a été élaboré par la subdivision de Nevers.

### **En matière de déchets, plusieurs points à signaler :**

- Véhicules hors d'usage : les inspections réalisées dans les trois centres agréés pour la démolition des véhicules hors d'usage de la Nièvre ont fait ressortir la bonne tenue de ces installations.
- Décharge de SURGY : plusieurs réunions concernant cette ancienne décharge abandonnée de déchets industriels (dangereux pour certains) ont été assurées au cours de l'année, sous la conduite du sous-préfet de CLAMECY. La mise en sécurité du site, avec un remodelage des pentes et la couverture des déchets encore présents avec de l'argile, ainsi que la mise en place d'un suivi piézométrique des eaux souterraines susceptibles d'être impactées par le site, ont été décidées par le comité constitué. La mise en oeuvre interviendra courant 2010.
- Centre de stockage de LA FERMETÉ : compte tenu de l'ouverture de la déviation d'IMPHY en juin 2009, le centre de stockage de déchets non dangereux de LA FERMETÉ est maintenant autorisé pour une capacité d'enfouissement de 50 000 t/an. Le site est dorénavant classé « prioritaire ».
- Crassier de l'aciérie d'IMPHY : la société EXCELL MINERALS a été autorisée par arrêté du 26 août 2009 à exploiter une unité industrielle de traitement de laitiers d'aciéries. Cette installation de

grande capacité, unique en Europe, permettra de résorber en quelques années l'important crassier situé à SAUVIGNY LES BOIS, composé de milliers de tonnes de laitiers amassés depuis plusieurs décennies à proximité de la Loire. Cette entreprise traitera également des laitiers provenant d'autres aciéries exploitées en France.

- Décharge du Nantin : cet ancien site abandonné depuis une quinzaine d'années a fait l'objet d'un projet de reprise par une société implantée en ONTARIO. Un déplacement de l'inspecteur des installations classées au HAVRE s'est avéré nécessaire afin de rencontrer le juge commissaire nommé pour la prise en charge de ce dossier juridiquement compliqué. L'instruction se poursuit.

### **Sites et sols pollués**

- Cessations d'activités : les nombreuses fermetures d'usines intervenues ces dernières années dans la Nièvre ont entraîné le dépôt de dossiers de cessation et de réhabilitation, dont les instructions sont administrativement « lourdes » et juridiquement compliquées. Sur l'année, les principaux sites concernés ont été : FOG à MYENNES, HENKEL à COSNE COURS SUR LOIRE, FACOM à NEVERS, BASTA à RIX près de CLAMECY, EURO AUTO HOSE à NEVERS, ANVIS à DECIZE. La plupart de ces sites feront l'objet, d'une part d'un suivi piézométrique des eaux souterraines, et d'autre part, de servitudes notamment sur les usages des sols, sous-sols et des eaux souterraines.
- LAMBIOTTE à PRÉMERY : ce site a fait l'objet de nombreuses réunions au cours de l'année. Les investissements lourds, évalués à plus de 8,4 M€, nécessaires pour l'évacuation et le traitement des déchets restants, la démolition de tout ce qui doit l'être et la caractérisation des zones polluées encore présentes, sont en passe d'être acceptés par le MEEDDM. Les premières démolitions devraient intervenir à la fin de l'année 2010. En septembre-octobre 2009, il a déjà été procédé à l'évacuation de déchets radioactifs issus d'un ancien laboratoire et de 8 transformateurs aux PCB ; deux cuves détériorées, contenant pour l'une de la soude et pour l'autre de l'acide chlorhydrique ont également été vidangées et nettoyées. Tous les équipements et produits récupérés ont été traités dans des filières adaptées. Le coût de l'opération, sous la maîtrise d'ouvrage de l'ADEME, s'est élevée à près de 56 000 €.
- Société BOSTIK à PRÉMERY : cette ancienne fabrique de colles pour la chaussure, implantée sur le site LAMBIOTTE précitée, a fait l'objet en date du 2 septembre d'un arrêté préfectoral prorogeant la surveillance de la qualité des eaux souterraines situées à l'aplomb de son ancien établissement. Ce suivi devrait être intégré à celui qui sera prévu pour la plateforme LAMBIOTTE.

### **Mines et carrières**

- Société CARRIÈRES ET MATÉRIAUX : cette importante carrière de porphyres, implantée à SARDY LES ÉPIRY, près de CORBIGNY, a procédé au déplacement de son installation de concassage criblage, dite « secondaire », autrefois implantée le long du canal du Nivernais. Les importants travaux engagés sur l'année ont permis d'améliorer de manière notable les impacts sonores et visuels de cette installation, autrefois source de nuisances importantes sur son environnement immédiat.
- Barrage de PANNECIÈRE : dans le cadre des travaux de confortement du barrage hydraulique de Pannecièrre, la société LES GRANDS LACS DE SEINE a entrepris une demande d'autorisation pour l'ouverture d'une carrière à l'intérieur du barrage. Les matériaux extraits seront utilisés pour l'aménagement d'un batardeau de 60 000 m<sup>3</sup> permettant de soutenir l'étiage de la rivière Yonne, pendant toute la durée des travaux. La vidange du barrage commencera en octobre 2010.
- ROUY : un projet d'extension très notable d'une carrière de porphyres, exploitée par la SAS BEZILLE, a été déposé le 20 février. Cet ambitieux projet, qui prévoit notamment 40 mètres de découverte pour atteindre le gisement, a pour l'instant été jugé irrecevable.
- Mines d'uranium : dans le cadre de l'action portant sur le contrôle d'anciennes mines d'uranium autorisées et ouvertes sur le territoire national, 7 sites, auparavant exploités par la société AREVA, ont été visités dans la Nièvre. Ceux-ci sont principalement implantés autour de la commune de DOMMARTIN dans le MORVAN. Quelques actions correctives seront prochainement mises en oeuvre sous la responsabilité de l'ancien exploitant.

- Mine de COSSAYE-LUCENAY : après trois ans d'instruction les deux dossiers déposés par les sociétés SEREN et VALLORCA en vue de l'exploitation d'un important gisement de charbon localisé dans le Sud Nivernais, ont fait l'objet d'un refus en date du 14 décembre du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

## **Dans le domaine des énergies renouvelables :**

### **Eolien**

D'après l'étude conduite par la DREAL, la prise en compte des réalités physiques du département fait qu'il est préférable d'avoir une approche territoriale pondérée au regard de la consommation du territoire concernée. La contribution de la Nièvre en 2020 serait alors de 130 MW en puissance éolienne attendue.

En Nièvre, les ZDE, qu'elles soient accordées, en instruction ou en projet, sont toutes portées par des communautés de communes. A ce jour, l'état des lieux est le suivant :

- Puisaye Nivernaise : ZDE accordée par arrêté préfectoral du 30 décembre 2008 sur les communes de Bouhy et Dampierre-sous-Bouhy, pour une puissance comprise entre 6 et 15 mégawatt . PC en cours
- Vaux d'Yonne : ZDE accordée par arrêté préfectoral du 4 juin 2009 sur les communes de Clamecy et Oisy, pour une puissance comprise entre 0 et 18 mégawatt. PC en cours
- Entrains sur Nohain : ZDE en projet
- Donziais : ZDE en projet
- Fleur du Nivernais : ZDE en cours d'instruction
- Val du Beuvron : ZDE en projet
- Coeur du Nivernais Amognes : ZDE en projet

Il est à noter que la communauté de communes Fleur du Nivernais envisageait deux projets de ZDE sur un même territoire mais qu'en définitive il n'y aura qu'une seule réalisation. Par ailleurs, il faut également souligner que les communautés de communes « Coeur du Nivernais » et « des Amognes » se sont rapprochées pour étudier de concert les potentialités de leurs territoires.

Les permis de construire qui ont été déposés dans des ZDE accordées sont actuellement en instruction, au niveau de l'enquête publique.

L'ouverture de nouvelles ZDE est toutefois subordonnée à la prise en compte de diverses contraintes d'ordre réglementaire (zones d'exclusion liées à la présence d'habitations, de patrimoine architectural classé, réserves naturelles, servitudes aériennes, etc.) ou environnementales (natura 2000, ZNIEFF, etc.) qui seront, suivant le cas, soit un obstacle total à l'implantation soit une source de difficultés supplémentaires.

Les ZDE actuellement autorisées en Nièvre représentent, potentiellement, le quart de la contribution que le département doit apporter en matière d'énergies renouvelables et l'atteinte des objectifs fixés suppose donc de nouvelles autorisations qui ne pourront valablement concerner que des territoires dont le régime des vents est compatible avec le fonctionnement des éoliennes.

La puissance actuelle d'une éolienne est comprise entre 2 et 2,5 MW et c'est donc entre 52 et 65 éoliennes qui devraient, à terme, être implantées en Nièvre.

Compte tenu des contraintes recensées sur le territoire et du régime des vents, elles ne pourront valablement que se situer dans la partie nord du département.

### **Biomasse**

Une demande d'autorisation d'exploiter une centrale de cogénération fonctionnant à partir de biomasse, sur le territoire de la commune de La Machine, a été déposée le 27 février 2009.

Ce projet, retenu en 2008 par le ministère de l'écologie dans le cadre du CRE 2, s'insère également dans le plan d'approvisionnement en produit biomasse approuvé en 2007 par le préfet de région.

Le dossier, instruit au cours de l'année 2009 a, au cours du CODERST de janvier 2010, reçu un avis favorable.

L'arrêté d'autorisation n'a pu intervenir immédiatement, le projet n'étant compatible avec le PLU. La mairie a immédiatement lancé la procédure de révision nécessaire afin que l'arrêté d'autorisation puisse intervenir mi 2010.

### **Habitat et santé**

L'environnement particulier que constitue l'habitat joue un rôle décisif dans l'état de santé des personnes. Les services de l'Etat interviennent lorsque l'habitat est susceptible de porter atteinte à la santé des personnes qui l'occupent. C'est notamment le cas, lorsque l'immeuble est insalubre, qu'il constitue une exposition au plomb d'un mineur, ou qu'il présente un appareil à combustion susceptible de rejeter du monoxyde de carbone.

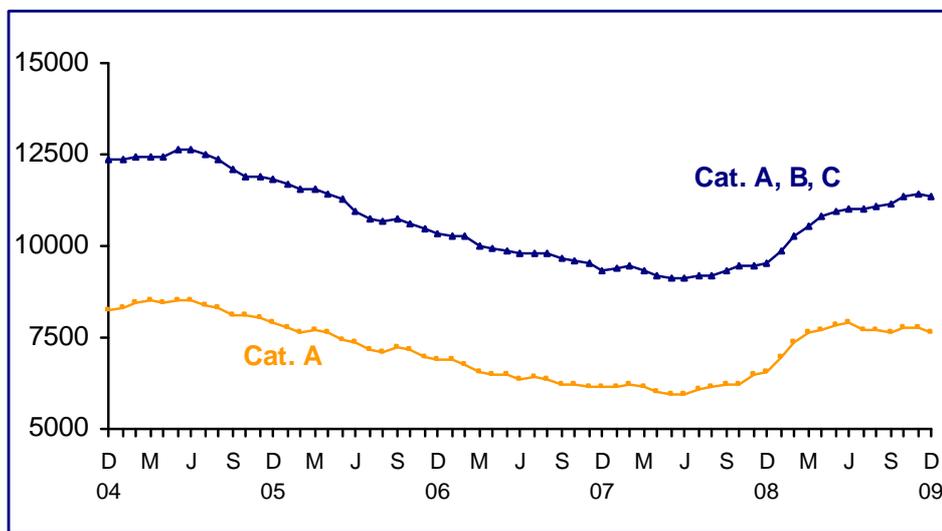
Pour la ville de Nevers, cette compétence est déléguée au service communal d'hygiène opérationnel de la mairie de Nevers.

Pour l'année 2009:

- Concernant le saturnisme : la DDASS a traité 75 constats des risques d'exposition au plomb (CREP). Ces constats, établis par des opérateurs privés en cas de vente d'un immeuble et à l'occasion de la signature d'un bail de location, sont transmis à la DDASS lorsqu'ils mettent en évidence un facteur de dégradation du bâti et donc un risque potentiel pour la santé. Chaque dossier est étudié individuellement afin de déterminer s'il y a un risque pour la santé des occupants. Il n'y a eu aucun signalement de saturnisme infantile dans ce cadre. Lors d'une procédure d'insalubrité 6 cas de saturnisme chez des enfants d'une même famille ont été mis en évidence. La famille a été relogée afin de supprimer la source d'exposition à ce toxique.
- Concernant l'habitat insalubre : une quarantaine de plaintes relatives à l'habitat ont été traitées en collaboration avec les maires et les autres partenaires qui ont débouchées sur 2 procédures d'insalubrité.
- Concernant le risque d'intoxication au monoxyde de carbone : la réactivation du réseau d'alerte des intoxications oxycarbonées en collaboration avec le SDIS a permis d'instruire 6 cas d'intoxication dans le département.

## Cohésion sociale

### La situation de l'emploi dans la Nièvre - 2009



- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
- catégorie A, B, C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi y compris ceux ayant exercé une activité réduite courte (moins de 78 heures) ou longue (plus de 78 heures) au cours du mois.

#### Nièvre

Demandes d'emploi au 31/12/09 cat. A\* : 7 662  
Taux de chômage localisé (fin septembre 2009) : 9,3 %

#### Bourgogne

Demandes d'emploi au 31/12/08 cat. A\* cvs : 59 825  
Taux de chômage localisé (fin septembre 2008) : 8,8 %

Au 31 décembre 2009, le taux de chômage est de 9,3% et a subi une très forte hausse de 1,9 point par rapport à la même époque en 2008 (7,4%). Il s'avère supérieur au niveau régional (8,8%) mais inférieur au niveau national (9,6%).

Pour l'année 2009, la demande d'emploi en fin de mois (DEFM) a connu une forte augmentation de janvier à juin (le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A est passé de 6 964 à 7 928 sur cette période) puis la situation s'est stabilisée sur les 6 derniers mois de l'année. Sur un an, la DEFM de catégorie A a progressé de 17,3 % et celle des catégories A, B et C de 18,6%. Cette progression est inférieure au niveau régional (cat. A : +20,3% ; cat A+B+C : +20,2%) et proche du niveau national (cat. A : +18,5% ; cat A+B+C : +18,2%).

Le début de l'année 2010 laisse présager un premier semestre difficile puisque le nombre de demandeurs d'emploi ne cesse de croître. Une attention particulière devra être portée sur les demandeurs d'emploi de longue durée dont le nombre est en perpétuelle augmentation.

**Les maisons de l'emploi :** conventionnée pour 4 ans le 10 mai 2007, la Maison départementale de l'emploi et de la formation de la Nièvre est portée par un Groupement d'intérêt public présidé par le Conseil Général de la Nièvre et dont le vice-président est le Préfet de la Nièvre. En 2009, le bureau a été réuni à 6 reprises, le conseil d'administration à 4 reprises et l'assemblée générale annuelle a été convoquée le 2 juin.

La MDEF n'avait pas connu en 2008 le développement escompté en raison notamment du manque d'adhésion des partenaires à son plan d'action. Son budget, essentiellement composé de valorisation servant de contrepartie à la subvention de l'État, s'en était trouvé fortement réduit. Le début de l'année 2009 a ainsi été marqué par une situation de trésorerie très tendue. Pour autant, un véritable plan

d'action structurant, préparant l'application du nouveau cahier des charges national, a pu être mis en place autour des axes suivants :

- améliorer la connaissance du marché du travail local
- améliorer l'accueil et l'information des publics
- accompagner les démarches de soutien à l'activité, aux ressources humaines et à l'emploi
- soutenir la mise en œuvre des politiques publiques.

Par ailleurs, les antennes de Cosne-s/Loire et Clamecy ont été installées et la MDEF a intégré en fin d'année à Nevers les nouveaux locaux de son siège à l'Espace Salengro, aux côtés de la mission locale, du BIJ et bientôt de la direction territoriale déléguée de Pôle Emploi.

Perspectives 2010 : dernière année du conventionnement en cours, 2010 devra être consacrée en grande partie à en préparer le renouvellement dans le cadre du nouveau cahier des charges. La MDEF devrait asseoir sa place dans le paysage institutionnel en co-animant avec chacun des trois pays des commissions emploi - formation qui seront le lieu privilégié de l'animation territoriale et de la prise en compte des caractéristiques, des difficultés et des projets de développement économique et local.

### **L'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable**

Depuis 2008, les conditions de **financement par l'État des missions locales** ont été revues et s'inscrivent désormais dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs sur 3 années. La DDTEFP a donc procédé à un dialogue de gestion avec les 3 missions locales du département et ainsi négocié les objectifs et les moyens au regard d'un diagnostic partagé des besoins de chaque territoire afin de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes.

Ces 3 missions locales ont ainsi reçu, au titre de leur fonctionnement et de l'accompagnement des jeunes, un financement total de la DDTEFP à hauteur de 692 194 € afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ce public.

**Le fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ)** a été mobilisé en 2009 pour un montant total de 53 970 € au bénéfice des 3 missions locales afin de financer des aides à la mobilité (bourse au permis, participation aux frais de transport, ...), des aides au logement, des aides d'urgence aux mineures, ...

**Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)** est destiné aux jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Son but est d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion en emploi durable. Les jeunes de niveau VI et V bis confrontés à un risque d'exclusion professionnelle peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé dans le cadre du CIVIS renforcé. Au 31 décembre 2009, les missions locales de la Nièvre ont réalisé 915 CIVIS pour un objectif de 859 (106,5% de réalisation) et 424 CIVIS renforcé pour un objectif de 456 (93,0% de réalisation). Le nombre de sorties cumulées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 s'élève à 921 dont 244 en emploi durable.

**Plan d'urgence en faveur des jeunes** : en 2009, dans le cadre de ce plan, Pôle emploi, les 3 missions locales de la Nièvre et la DDTEFP se sont investis dans la mise en œuvre d'un dispositif permettant de :

- repérer les postes potentiellement concernés et recueillir les offres (tous contrats),
- élaborer des fiches de poste,
- mettre en relation les jeunes et les collectivités territoriales
- démarcher les entreprises, notamment dans le cadre des CAE passerelle, afin de favoriser les périodes d'immersion et/ou le recrutement de jeunes en CIE.

Au 31 décembre 2009, Pôle emploi et les missions locales de la Nièvre avaient prescrits 91 CAE passerelle pour un objectif de 104 (87,5% de réalisation) et 106 CIE jeunes pour un objectif de 166 (63,9% de réalisation).

Début 2010, la DDTEFP a réalisé un dialogue de gestion avec chaque mission locale afin d'étudier les résultats 2009 et négocier les objectifs 2010. En terme de financement, pour l'année 2010, les missions locales disposeront de moyens financiers de « droit commun » intégrant désormais le FSE (885 867 €),

de moyens d'accompagnement renforcés (FIPJ : 105 508 €) qui sont susceptibles d'être abondés au titre du plan de relance, de crédits « plan de relance » qui permettront l'embauche de conseillers supplémentaires afin de réaliser les objectifs CIVIS revus à la hausse (1 105 dont 586 CIVIS renforcé). Dans le cadre de la poursuite du plan d'urgence en faveur des jeunes, les missions locales de la Nièvre se sont vu attribuer 60 000 euros de crédits « ingénierie » afin de conduire un plan d'action consistant, notamment, dans le démarchage des entreprises afin de favoriser les périodes d'immersion pour les jeunes recrutés en CAE passerelle en 2009 et le recrutement de jeunes par les entreprises de la Nièvre en CIE.

## Formation en alternance

### Apprentissage

Année	2006	2007	2008	2009
Nombre de contrats conclus	1 041	986	1 080	954

### Contrat de professionnalisation

Année	2006	2007	2008	2009
Nombre de contrats conclus	212	233	299	220

Ces dispositifs ont fortement subi le contrecoup de la crise malgré les actions d'information et de promotion mises en œuvre, aussi bien au niveau régional (branches professionnelles, consulaires) que local (entreprises), dans le cadre du plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes.

Le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes a été supprimé en 2008.

### Les contrats aidés

CONTRATS	OBJECTIFS 2008	REALISE	OBJECTIFS 2009	REALISE
CAE	700	646 (92,29%)	1030	1069 (103,79%)
CAV	679	535 (78,79%)	493	505 (102,43%)
CIRMA	--	38	--	21
CIE	111	93 (83,78%)	259	258 (99,61%)

Un avenant au protocole d'accord du 23 janvier 2007 pour la mise en œuvre des contrats d'avenir (CAV) a été signé entre le Préfet de la Nièvre et le Président du Conseil Général de la Nièvre le 15 mars 2009 ainsi qu'une convention d'objectifs fixant le nombre d'entrées par catégorie de bénéficiaires (RMI, ASS, API, AAH). Deux chargés de mission ont été recrutés, pendant 6 mois, afin de renforcer les moyens du Service Public de l'Emploi dans la mise en œuvre, dès le 1<sup>er</sup> juin, du plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes (CIE jeunes et CAE passerelle). Un comité de pilotage, composé de l'Etat, de Pôle Emploi et des missions locales se réunit mensuellement afin de suivre la réalisation des plans d'action et la prescription des contrats.

Les objectifs fixés ont été atteints sur le secteur marchand (CIE) et dépassés sur le non marchand (CAE et CAV). Ils intègrent la conclusion de 106 CIE jeunes et 91 CAE passerelles. Concernant le CIRMA, le conseil général a confirmé qu'il ne souhaitait pas prescrire ce type de contrat pour les bénéficiaires du RMI, ce qui explique en partie le faible niveau de réalisation.

Pour 2010, les objectifs fixés pour le 1<sup>er</sup> semestre sont de 705 CUI-CAE et de 136 CUI-CIE. La mise en œuvre de ces nouveaux contrats aidés a fait l'objet d'actions de communication de la part des services de l'Etat. La négociation entre le conseil général et l'Etat d'une convention d'objectifs et de moyens est en cours. L'Etat a doté les missions locales de crédits d'ingénierie afin de développer la conclusion de CIE et de CAE passerelles en faveur des jeunes.

## L'insertion par l'activité économique (IAE)

### Quelques chiffres :

Structures (natures du financement)	Montant accordé en 2008	Montant accordé en 2009	Prévisionnel 2010
Entreprises d'insertion (aide aux postes d'insertion)	687 351 €	813 204 €	968 100 €
Entreprises de travail temporaire d'insertion (aide aux postes d'accompagnement)	372 300 €	239 700 €	265 200 €
Associations intermédiaires (aide à l'accompagnement)	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Ateliers et chantiers d'insertion (aide à l'accompagnement)	197 943 €	209 360 €	233 160 €
Tout type de structure (fonds départemental d'insertion)	154 861 €	225 543 €	28 575 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 462 455 €</b>	<b>1 537 807 €</b>	<b>1 545 035 €</b>

En 2009, se sont ajoutés les crédits suivants au titre du plan de relance, pour un total de 227 396 € :

- entreprises d'insertion : 154 896 €,
- entreprises de travail temporaire d'insertion : 25 500 €,
- association intermédiaires : 26 000 €,
- ateliers chantiers d'insertion : 21 000 €.

Le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE) a été réuni à 4 reprises au cours de l'année 2009 afin d'émettre un avis sur les différentes demandes de financement sollicitées par les structures de l'IAE.

Les nouvelles modalités de conventionnement des SIAE ont été mises en place. Un dialogue de gestion, conduit conjointement par l'Etat, le Conseil Général et Pôle emploi, a été instauré avec chaque SIAE sur la base du projet d'insertion présenté par chacune d'elles.

Un document bilan des actions conduites par chaque structure, qui servira de support au dialogue de gestion lors des réunions des comités de pilotage mis en place tous les semestres, a été validé par le CDIAE. De même un livret de suivi du parcours des bénéficiaires de l'IAE ainsi qu'une charte qualité ont été réalisés et annexés aux conventions 2010.

Perspectives 2010 : l'État maintient globalement son soutien financier au dispositif. Celui-ci sera en priorité orienté en direction des Entreprises d'insertion, qui sont en développement, et au soutien de nouveaux projets (une entreprise d'insertion dans le domaine du bois à La Charité S/Loire et une dans le secteur de la restauration sur Nevers). Les conventions 2010, conformes aux nouvelles modalités, ont été cosignées par l'Etat, le Conseil Général et Pôle emploi. La poursuite du plan d'action pluriannuel sera engagée avec notamment une réflexion à conduire sur la formation des salariés en insertion et le partenariat des SIAE avec le secteur économique marchand.

## Le développement des services à la personne

### Quelques données :

Année	Nombre de structures agréées au 31 décembre	Agrément simple	Agrément qualité	Nombre de salariés par mois en moyenne	Nombre total d'heures effectuées sur l'année
2008	91	34	57	2205	1 692 126
2009	101	51	54	2185	1 678 221

Le nombre de structures agréées continue de croître passant de 91 en 2008 à 101 en 2009. Cette augmentation s'explique, en partie, par la situation économique défavorable qui a poussé un certain nombre de demandeurs d'emploi à créer leur propre emploi. 5 créateurs sur les 17 agréments simples délivrés en 2009 ont opté pour le statut d'auto-entrepreneur. A contrario, le nombre de structures agréées qualité s'est maintenu entre 2008 (57) et 2009 (54). De ce fait, le nombre de salariés, en grande majorité employés par les structures agréées qualité, est également resté stable. Malgré le contexte économique difficile, le nombre d'heures d'intervention réalisé est parvenu à se maintenir au niveau de 2008.

Depuis 2007, il avait été décidé par les services de la DDTEFP et les services du Conseil Général qu'une instruction commune des demandes d'agrément qualité serait effectuée. Vu les difficultés rencontrées à

réunir les services dans les délais d'instruction prévus par le code du travail, il a été convenu qu'un dossier commun d'instruction serait réalisé afin d'harmoniser les avis des services.

Bien que les différents partenaires membres du comité de pilotage des services à la personne dans la Nièvre aient validé le plan de développement départemental, il a été difficile de trouver un cofinancement pour l'expérimentation de la mise en œuvre de plateformes territoriales. Après concertation, il est apparu que seule la Maison départementale de l'emploi et de la formation de la Nièvre acceptait de cofinancer la mise en place de ces plateformes. Pour expérimenter leur mise en œuvre, il a été décidé de recruter un chargé de mission qui devra réactiver les travaux menés pour préparer le plan de développement en recontactant les organismes agréés de services aux personnes qui étaient majoritairement volontaires pour la réalisation de ce projet et démarcher les partenaires et membres du comité de pilotage afin de trouver un financement pérenne des plateformes.

La Fédération des centres sociaux de la Nièvre, membre du comité de pilotage ayant participé activement aux travaux de préparation du plan, a proposé de porter l'action et donc de recruter le chargé de mission. Le recrutement est intervenu début 2010.

Perspectives 2010 : L'action d'expérimentation de la mise en œuvre de plateformes territoriales va se poursuivre tout au long de l'année 2009 pour un résultat attendu (ouverture des plateformes sur les pays Bourgogne Nivernaise et Nivernais Morvan) au dernier trimestre. Les travaux d'organisation de contrôles conjoints initiés en 2008 vont être réactivés entre les agents de la DDCSPP, du Conseil Général de la Nièvre et de l'Unité territoriale de la DIRECCTE de Bourgogne.

### **L'application de la législation du travail**

L'inspection du travail veille à faire appliquer la législation du travail et à renforcer l'amélioration de la qualité de l'emploi, des conditions et des relations de travail dans les entreprises.

En 2009, les actions programmées pour les sections d'inspection présentes sur le département ont porté sur les priorités suivantes :

- contribuer à prévenir et à réduire les risques professionnels ;
- prévenir le recours abusif aux contrats à durée déterminée et aux contrats de travail temporaire ;
- favoriser le dialogue social ;
- contribuer à la lutte contre le travail illégal (recherche du travail dissimulé par dissimulation de salariés et du contournement des règles relatives à la libre prestation de service par des entreprises étrangères notamment) en procédant à des contrôles sur ce thème soit à leur initiative, soit dans le cadre d'actions concertées avec l'URSSAF ou la MSA, soit dans le cadre du comité opérationnel de lutte contre le travail illégal (COLTI), essentiellement dans les secteurs du bâtiment et des cafés, hôtels et restaurants et du gardiennage.

Pour l'année 2009, on dénombre plus de 600 contrôles en entreprise (visites, contre visites) par l'inspection du travail dans le cadre de ces actions programmées sur un total de 1181 interventions.

### **Le logement**

#### **Le plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)**

Les différents dispositifs mis en œuvre pour le logement des personnes défavorisées ont pour objectif d'aider les personnes ou ménages à accéder à un logement décent indépendant ou à s'y maintenir et ainsi contribuer à la prévention des expulsions des locataires de « bonne foi ».

Suite à une procédure de révision engagée en 2008, le nouveau PDALPD a été approuvé par arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil Général de la Nièvre, le 30 juin 2009.

Dans ce plan, l'enjeu essentiel est de connaître les situations d'exclusion du logement sur le département afin de pouvoir y faire face. Le deuxième enjeu est de parvenir à une cohérence et une complémentarité de l'ensemble des dispositifs relatifs au logement des personnes défavorisées.

Les 5 orientations retenues par le plan visent à :

- pérenniser et développer l'offre de logements dits « d'intégration » adaptés aux situations particulières. Des objectifs de productions seront quantifiés et intégrés dans une politique de

l'habitat. L'accent sera mis sur la qualité des logements et la recherche d'économie d'énergie. Le plan déterminera les modalités de suivi de l'offre de ces logements.

- développer dans le cadre d'une démarche partenariale une politique d'aide à l'accès et au maintien dans le logement des personnes défavorisées : en améliorant le recensement des besoins et l'accompagnement des publics cibles, en développant les relations entre les bailleurs et travailleurs sociaux, en coordonnant les dispositifs de prévention des risques d'expulsions (application de la charte du 21 juin 2007) et le relogement des familles concernées.
- lutter contre l'habitat indigne : en se dotant d'une structure permettant le repérage des situations, l'information des différents acteurs, et la recherche de solutions.
- développer l'offre de logements adaptés (maisons relais) et destinés aux personnes à très faible niveau de ressources, dans une situation d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible, leur accès au logement ordinaire.
- développer la connaissance des situations, suivre et animer le plan plus efficacement.

La lutte contre l'habitat indigne ressort comme étant la priorité du nouveau plan. L'ensemble des acteurs s'est donc mobilisé dès 2009 sur cette thématique en décidant de créer un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

### **La poursuite du traitement social des expulsions locatives**

S'agissant des expulsions locatives, 377 assignations au tribunal, 181 commandements de quitter les lieux, 95 demandes de concours de la force publique ont été reçues et ont débouché sur 74 décisions accordant le concours de la force publique puis sur 20 interventions effectives de celle-ci.

Cette différence entre le nombre d'assignations au tribunal et de concours effectifs de la force publique s'explique parce que l'essentiel de la mission est exercé dans le domaine social (précontentieux) où notamment des contacts sont nécessaires avec les services sociaux (assistantes sociales de secteur). 2 enquêtes sociales (lors de l'assignation au tribunal puis au moment de la réquisition de la force publique) sont diligentées auprès des services du Conseil Général, des conseils sont prodigués aux locataires en vue d'un apurement de la dette ou dans la recherche d'une solution de relogement.

### **Le financement du logement social**

144 logements ont été financés en 2009 :

- 61 PLUS (prêt locatif à usage social)
- 16 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration)
- 23 PALULOS (prime pour l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale)
- 44 PLS (Prêt locatif social) pour 34 agréments pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de St Saulge et pour 10 pour des logements sociaux privés

Il s'agit de la meilleure année depuis 2003, en nombre de logements financés (144 logements pour un objectif de 120).

### **Le financement du parc privé (ANAH)**

L'année 2009 a été exceptionnelle en raison du plan de relance. 2 950 000 € ont été engagés (dont 1 040 000 € au titre du plan de relance). Les crédits du plan de relance ont été consacrés :

- aux dossiers de travaux d'économie d'énergie (propriétaires occupants),
- aux dossiers de travaux de sortie d'insalubrité en OPAH (propriétaires bailleurs)

Les aides de l'ANAH ont permis de réhabiliter 511 logements ce qui représente globalement pour les métiers du bâtiment une activité de l'ordre de 7,5 millions d'euros de travaux en 2009.

Une étude de réhabilitation (travaux d'humanisation) du centre d'hébergement et de réinsertion sociale « Le Prado » a également été financée par l'Anah. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri et mal logées.

## **Le dispositif de veille sociale et d'hébergement**

Les actions mises en œuvre dans le cadre du grand chantier national 2008/2012 pour l'hébergement et le logement des sans abri se sont poursuivies en 2009 par la loi portant mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions (loi MOLLE), à savoir la mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions et le Plan de relance relatif à l'hébergement et au logement. Par delà la proposition de mise à l'abri des personnes sans domicile, il s'agit d'assurer la continuité des parcours d'insertion des personnes vers le logement.

Les moyens attribués en 2009 pour le fonctionnement du dispositif d'hébergement et de la veille sociale s'élèvent à 2 415 110 € (dont 162 635 € au titre du plan de relance), ainsi répartis : dotations budgétaires aux CHRS : 1 712 158 €, financement allocation logement temporaire : 239 000 €, aide à la gestion locative des résidences sociales : 53 615 €, fonctionnement des 2 maisons relais : 216 080 €, activité de la plate forme de veille sociale : 162 257 € (dont 54 049 € destiné à la création d'un Service d'Accueil et d'Orientation, S.A.O.), hébergement d'urgence, renforcement de l'accompagnement social et aide alimentaire en période hivernale : 32 000 €.

Les moyens attribués au titre du plan de relance ont ainsi permis la consolidation et le renforcement des dispositifs existants, notamment l'accompagnement social et la création d'un Service d'accueil et d'Orientation (S.A.O.) en novembre 2009. La finalité de ce service est de permettre l'accueil et l'orientation des personnes en situation d'exclusion, de fluidifier la gestion des parcours résidentiels et le développement d'un observatoire.

Dans le cadre du grand chantier 2008/2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri, le projet de réhabilitation du CHRS urgence « Le Prado » à Nevers est en phase d'étude, les travaux de réalisation devraient débiter au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2010.

Par ailleurs l'objectif départemental de sorties des Centres d'Hébergement d'Urgence (C.H.R.S.) vers le logement, fixé au niveau ministériel à 29 de septembre à décembre 2009 a été dépassé au regard des 37 relogements réalisés.

Enfin, un projet de création d'une maison relais de 20 places à Nevers pour personnes souffrant de troubles psychiques a reçu un avis favorable de la commission régionale de validation réunie le 11 juin 2009.

## **L'accueil et l'intégration des populations étrangères**

Conformément aux instructions ministérielles, l'objectif concernant les demandeurs d'asile, demeure de fluidifier le dispositif d'hébergement en recherchant des solutions d'accès rapide au logement pour les familles statutaires ou déboutées et détentrices d'un titre de séjour temporaire.

En avril 2009, la plate forme d'accueil nivernaise des demandeurs d'asile a été supprimée, faisant place à une plate forme régionale alors que l'hébergement d'urgence est resté départemental (taux d'occupation de la structure d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile –SHUDA- 103 %).

En matière d'intégration des populations étrangères, 174 contrats d'accueil et d'intégration ont été signés en 2009.

En outre, 88 personnes sont entrées en 2009 dans les CADA nivernais (dont 59 admissions locales), contre 89 sorties ; la capacité autorisée de ces structures étant de 195 places.

L'enveloppe budgétaire attribuée en 2009 pour l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile s'élève à 2 340 753 € dont :

- structure d'accueil et d'hébergement d'urgence (SHUDA) : 107 584 €
- dotation budgétaire aux CADA : 1 838 951 €
- dotation budgétaire au Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) destiné à la prise en charge des étrangers statutaires en attente de logement : 254 228 €
- dispositif d'hébergement et d'accompagnement destiné aux ressortissants étrangers, sortant de CADA et titulaires d'un titre de séjour temporaire (environ 45 personnes) : 139 990 €

## **La lutte contre les discriminations**

Le rôle des Préfets en matière de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances s'inscrit dans le cadre de la COPEC.

Trois priorités sont assignées à la COPEC :

- la mobilisation permanente des institutions et de la société civile,
- l'insertion professionnelle,
- la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

La COPEC doit susciter et faciliter la participation active des collectivités territoriales, des entreprises, des partenaires sociaux et des associations à ses travaux.

En 2009 les quatre groupes de travail mis en place au sein de la COPEC ont conduit des travaux visant à mieux ancrer l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations dans les dispositifs publics.

Accès aux soins : ce groupe travaille sur les discriminations dans l'accès aux soins des bénéficiaires de la CMU-c, les conditions de prise en charge en milieu hospitalier et l'éducation à la santé des publics en difficultés.

Accès à l'emploi : le Service Public de l'Emploi de la Nièvre, au travers des plans d'actions mis en œuvre dans les territoires, conduit depuis 2 ans des actions en matière de lutte contre les discriminations à l'embauche : Formation ESPERE ; Signalement / observations, Observatoire des discriminations, Charte de la diversité.

Accès au logement : rédaction d'un projet de charte départementale de prévention des discriminations au logement dont les signataires sont l'Etat, le Conseil général de la Nièvre, les bailleurs sociaux, les chambres syndicales des bailleurs privés, la CAF et les associations de locataires.

Accès aux loisirs/à l'éducation : les acteurs du champs de la jeunesse travaillent ensemble dans le cadre de la plate-forme associative de lutte contre les discriminations coordonnée par le fédération des œuvres laïques sur, la formation et l'accompagnement des animateurs et des enseignants, la sensibilisation des publics jeunes en particulier aux questions de discriminations.

## **La rénovation urbaine et la politique de la ville**

La politique de la ville et de cohésion sociale a pour objet de réduire de façon significative les inégalités sociales entre les citoyens et les écarts de développement entre les territoires, notamment en matière d'emploi, de développement économique, de réussite éducative, de santé et de sécurité publique.

Elle contribue à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations. Elle fournit aux secteurs dégradés, des perspectives de développement en les arrimant aux dynamiques des territoires dans lesquels ils se situent.

## **Renouvellement urbain et programme de l'ANRU**

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) met en œuvre le programme national de rénovation urbaine en approuvant des projets globaux qu'elle finance sur des fonds publics et privés. L'agence apporte son soutien financier aux collectivités locales, aux établissements publics et aux organismes privés ou publics qui conduisent des opérations de rénovation urbaine.

En Nièvre, une convention a été signée en le 7 mars 2007, pour la rénovation urbaine du quartier de la Grande Pâture à Nevers avec au total 17,45 M€ de subvention sur 2007 / 2012. Une cinquantaine d'opérations physiques est prévue.

Fin 2009, 10,1 M€ de subventions ont été accordées dont 4,6 M€ de subventions payées. Dans le cadre du plan de relance de l'économie française 236 000 € s'y sont ajoutés.

En 2009, les travaux de démolition dans le quartier de la Grande Pâture ont été achevés (360 logements). Des travaux de réhabilitation portant sur 220 logements ont été lancés (3 M€ de travaux). La construction de 102 logements à Coulanges et à Nevers a démarré (14,33 M€ de travaux).

## **La politique de la ville**

Au-delà du renouvellement urbain, la politique de la ville, par l'intermédiaire de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE), soutient également les initiatives des associations, collectivités et établissements publics qui œuvrent au développement social des quartiers.

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ont pour objet de définir le cadre des relations entre l'État, les communes ou les agglomérations pour la conduite et le financement de la politique de la ville et de la cohésion sociale sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2009. 5 champs sont retenus comme prioritaires par le comité interministériel des villes du 9 mars 2006 : l'habitat et le cadre de vie, l'accès à l'emploi et le développement économique, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Dans la Nièvre, 10 quartiers sont reconnus comme prioritaires :

- *Nevers : Grande Pâture/Bas Montôts – Bords de Loire/Courlis – Le Banlay ;*
- *Fourchambault : La Fonderie – La Garenne – Le Pont ;*
- *Garchizy : Les Révériens ;*
- *Varennes Vauzelles : Henri Choquet et Crot Cizeau ;*
- *Cosne : St Laurent.*

En 2009, les associations répondant aux objectifs des contrats urbains de cohésion sociale de l'agglomération de Nevers et de la ZUS Saint Laurent à Cosne-Cours-sur-Loire, ont bénéficié d'une enveloppe annuelle de crédits de l'ACSE, de plus d'un million d'euros. Cette enveloppe a permis de développer des actions destinées à améliorer la vie des habitants des quartiers prioritaires au travers d'un accompagnement renforcé à l'emploi, la réussite éducative, l'habitat, la santé, et la sécurité.

3 points forts sur 2009 :

- l'organisation de la concertation pour la révision de la géographie prioritaire,
- l'évaluation des contrats urbains de cohésion sociale,
- la mise en place du délégué du préfet sur le quartier de la Grande-Pâture-Bas Montôts. Placé sous l'autorité du secrétaire général de la préfecture chargé de la politique de la Ville, il est le référent du préfet dans le quartier et assure la présence de l'État dans sa dimension interministérielle. Il est chargé de la coordination de l'action des services de l'État dans le quartier et est l'interlocuteur quotidien des acteurs et partenaires locaux du contrat urbain de cohésion sociale.

## **L'accueil des gens du voyage**

La DDT (DDEA en 2009) assure le suivi du schéma et l'instruction des demandes de subvention.

Les travaux de l'aire d'accueil de la communauté de communes Loire et Nohain (25 places), ont été achevés en 2009. Un montant de 184 136 € de subvention de l'État a été payé.

Par ailleurs, une subvention de 152 450 € a été engagée par l'État au titre de la création de l'aire de La Charité sur Loire (25 places).

## Services aux citoyens et modernisation des services de l'Etat

### **L'amélioration de l'accueil et des services rendus aux usagers**

Répondant aux attentes des usagers, les services de l'Etat ont eu à cœur cette année encore de maintenir un accueil de qualité. Dans le même temps, ils préparent et anticipent les nouvelles réglementations qui vont changer la vie du citoyen.

### **L'accueil et les services rendus aux usagers à la préfecture et en sous-préfectures :**

#### **Les passeports biométriques :**

La délivrance du nouveau passeport biométrique a débuté dans la Nièvre le 11 juin 2009.

15 communes réparties sur le département se sont portées volontaires pour être équipées d'un dispositif de recueil (2000 au niveau national). Les démarches peuvent être dorénavant effectuées dans l'une des 2000 mairies quel que soit le lieu d'habitation du demandeur. Les nouvelles garanties techniques apportent une sécurité supplémentaire contre l'usurpation d'identité, les falsifications et le terrorisme international.

Cette année, 3 281 passeports tous confondus (anciens et nouveaux) ont été délivrés contre 4 948 titres en 2008.

Une procédure similaire doit être mise en place pour la délivrance de la nouvelle carte d'identité électronique qui aura la taille d'une carte de crédit et sera plus difficile à falsifier. Le réseau des mairies d'accueil des passeports seront aptes à recevoir les demandes des nouvelles cartes d'identité.

#### **Le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV)**

Si le système a fonctionné convenablement d'avril à octobre, date du basculement de l'ancien système vers le nouveau pour les véhicules neufs, le basculement à tous les véhicules le 15 octobre a connu d'importants dysfonctionnement générant dans les mois qui ont suivi de fortes dégradations des conditions de travail des agents et des retards importants dans le traitement des dossiers.

Un plan de résorption a été immédiatement mis en place ainsi que des mesures de réorganisation du service pour permettre un retour progressif à la normale au début de l'année 2010. Le dispositif du SIV a pour objectif majeur de réduire le coût de productivité, le nombre de déplacements des usagers en dématérialisant près de 30% des opérations et de mieux suivre la traçabilité du véhicules en s'appuyant notamment sur un partenariat renforcé avec les professionnels de l'automobile habilités à être l'intermédiaire entre l'utilisateur et l'agence nationale des titres.

46 professionnels de l'automobile ont été ainsi agréés et habilités par la préfecture. Au 31 décembre 2009, la part préfecture en termes de traitement de dossiers s'élevait à 61,4%.

En 2009, le nombre d'opérations de cartes grises atteint le chiffre de 47 835 (FNI et SIV confondus). Cette progression d'environ 5% par rapport à l'année 2008 s'explique certainement par une reprise en 2009 des ventes de véhicules neufs et d'occasions.

**S'agissant des autres activités**, il convient de noter une légère baisse dans la délivrance des permis de conduire dont le nombre s'est élevé à 9 857 contre 10 321 en 2008. On enregistre en revanche une évolution modérée d'environ 2,4% du nombre de suspension de permis de conduire avec 832 permis suspendus en 2009 (812 en 2008).

### **Dans les autres services de l'Etat et notamment à :**

#### ***La direction départementale des services fiscaux***

La mise en œuvre des engagements de qualité : la recherche de l'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur se traduit par les engagements définis dans le programme " Pour vous faciliter l'impôt " (PVFI) commun à la filière fiscale et à la filière gestion publique de la Direction générale des finances publiques. Un conciliateur fiscal auquel les usagers de la Nièvre peuvent s'adresser en cas de différend a été mis en place. Pour l'année 2009, 231 demandes ont été reçues soit une augmentation de près de

25 % par rapport à 2008. Des comités d'usagers pour les particuliers et pour les professionnels ont été créés pour évaluer l'appréciation du service rendu et échanger sur les améliorations qu'il serait possible d'apporter. Le résultat de la DSF de la Nièvre après les mesures PVFI effectuées en 2009 est de 94,1 %, nettement supérieur à celui de 2008 (90,8 %). Le respect de ces engagements continue d'être régulièrement mesuré (nouvelle mesure en mars 2009).

Le développement des téléprocédures : la mise en ligne du compte fiscal des professionnels et des particuliers ([www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)) offre aux usagers des services de plus en plus performants. Afin de mieux faire connaître ces procédures, les campagnes d'information se sont poursuivies en 2009 auprès des publics concernés (particuliers, professionnels...). Ainsi, près de 19 000 contribuables ont déclaré leurs revenus sur internet lors de la campagne 2009 (+ 26,9 % par rapport à 2008) et 2 679 entreprises ont adhéré à TéléTVA au 31 décembre 2009 (2 545 en 2008, 2 289 en 2007 ; 1 807 en 2006). La part des recettes professionnelles (TVA, impôt sur les sociétés et taxe sur les salaires) acquittées par téléprocédure a représenté 52,06 % de ces recettes (49,6 % en 2008, 44,4 % en 2007).

Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible : la part des demandes de remboursements de crédit de TVA et de restitutions de trop versé d'impôt sur les sociétés devant être traitée dans un délai égal ou inférieur à 30 jours a atteint 92,8 %, en amélioration par rapport à 2008 (91,7 %). Le taux des réclamations contentieuses en matière d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation traitées dans le délai d'un mois a légèrement fléchi : 96,07 % contre 96,2 % en 2008.

La déclaration des revenus - aide apportée aux contribuables lors de la campagne de souscription de la déclaration préremplie (DPR) : la campagne d'information pour la souscription des déclarations de revenus, a en 2009 mobilisé encore très fortement les services. Une campagne de presse a été menée en avril / mai pour rappeler les modalités déclaratives, présenter les principales nouveautés fiscales et promouvoir la télédéclaration. En 5 semaines, plus de 32 000 personnes ont été renseignées sur site ou téléphoniquement, chiffre en hausse de 11,6 % (après une augmentation de 4,3 % en 2008), à rapprocher du nombre de déclarations déposées (131 000).

L'amélioration de l'exercice des missions foncières en matière de publicité foncière : l'objectif de délivrance des renseignements hypothécaires dans les 10 jours a été à nouveau respecté cette année dans les conservations des hypothèques. Le délai de mise à jour du fichier s'est amélioré, se situant dorénavant de façon durable en moyenne aux alentours de 10 jours ou en-dessous. En matière de cadastre, la priorité des géomètres est toujours la maintenance du plan cadastral, sa mise à jour et sa numérisation. Celle-ci est menée conjointement avec les partenaires traditionnels que sont le SIEEEN, la DDE, l'ONF, NIEVRE HABITAT..., et concerne à ce jour 226 communes couvrant environ 80% de la population. Le programme actuel de numérisation prévoit la prise en compte de plus d'une trentaine de nouvelles communes à court terme. La mise en ligne du plan sur Internet fonctionne de façon satisfaisante et rencontre un grand succès.

***La direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle*** a notamment pour mission de faciliter l'accès au droit du travail. Cette mission est assurée non seulement par les agents de contrôle de l'inspection du travail lors de leurs visites en entreprises mais aussi par un service de renseignements du public : salariés, employeurs, représentants du personnel. Le public peut également obtenir tout renseignement ou conseil à propos des mesures mises en œuvre par la DDTEFP dans chacun de ses champs de compétence.

Près de 7 000 personnes ont été reçues pour une demande de renseignement dans les locaux de la DDTEFP en 2009 dont 2 606 au service de renseignements en droit du travail. Dans le même temps ce sont près de 10 000 réponses à des demandes de renseignement téléphoniques qui ont été données par les agents de la DDTEFP dont 6 821 par le service renseignements.

### ***La direction départementale de l'équipement et de l'agriculture***

En 2009, le principal bâtiment de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (site des Pâtis) a été rendu accessible aux personnes à mobilité réduite par la réalisation d'un ascenseur. Des travaux complémentaires ont permis d'améliorer l'accueil du public. Le coût total de ces travaux représente près de 375 000 € dont une participation financière du fonds interministériel de l'accessibilité aux personnes handicapées, à hauteur de 200 000 €.

**Un dispositif innovant : le réseau de relais de services publics (RSP) de la Nièvre.** L'ouverture des RSP s'inscrit dans le cadre d'une politique de mutualisation des services au public répondant aux objectifs fixés par la « charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural » signée le 23 juin 2006 entre l'Etat, l'association des maires de France et les organismes partenaires. Le label a été créé par la circulaire du 2 août 2006.

Les RSP sont des guichets d'accueil polyvalent : ils offrent aux usagers, en un même lieu, un point de rencontre privilégié et un accès aux informations et services relevant des administrations de l'Etat (préfecture, trésor public, services fiscaux...) et des organismes publics à vocation sociale (CAF, CPAM, MSA, Pôle Emploi...).

Le processus de labellisation RSP dans la Nièvre : la démarche a été impulsée par l'existence depuis 1998 de 7 Relais Accueil portés par les centres sociaux du Pays Nivernais Morvan (PNM) et 1 Relais Accueil sur le Pays Nevers Sud Nivernais (PNSN). Les Relais Accueil ont été inaugurés et labellisés RSP le 1<sup>er</sup> décembre 2006 à Montsauche les Settons. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les 13 structures porteuses des RSP sont :

- *sur le Pays Nivernais Morvan (PNM)* : les centres sociaux de Lormes, Montsauche les Settons, Saint Saulge, Châtillon en Bazois, Château Chinon, Moulins Engilbert, Luzy, Brinon sur Beuvron (RSP ouvert depuis juin 2009), Corbigny : communauté de communes du Pays Corbigeois (depuis novembre 2009) ;
- *sur le Pays Nevers Sud Nivernais* : Cercy La Tour, antenne à Fours (centre social)
- *sur le Pays Bourgogne Nivernaise (PBN)* : la mairie de Donzy (depuis novembre 2009), Prémery : communauté de communes entre Nièvre et Forêts (depuis octobre 2009), le centre social de Varzy (depuis décembre 2009)

L'animation du réseau depuis janvier 2010 : l'objectif est de faire évoluer les RSP en renforçant les partenariats, en redéfinissant les attentes des usagers et la formation d'accueil des animateurs, en retravaillant les statistiques de fréquentation.

## **La modernisation des services de l'Etat**

La politique de modernisation des services de l'Etat engagée depuis plusieurs années s'est poursuivie en 2009.

### ***Restructuration / regroupement de services***

Les deux anciennes directions générales des Impôts et de la Comptabilité publique ont été fusionnées en avril 2008 pour constituer une seule entité : la Direction Générale des Finances Publiques.

La fusion des deux administrations financières de l'Etat a pour objectif de mieux répondre aux attentes des usagers et aux besoins des collectivités locales, d'améliorer la performance et l'efficacité des services et d'élargir les perspectives professionnelles des agents.

Les deux administrations centrales ont été regroupées, restructurées pour constituer une seule administration centrale, unifiée et organisée en fonction des objectifs de la fusion, selon trois pôles : fiscalité, gestion publique et pilotage du réseau et de ses moyens.

Dans chaque département, la réforme consistera à fusionner la trésorerie générale et la direction des services fiscaux pour leur substituer une direction locale unique, d'ici à 2012.

Au sein du réseau départemental des conseils collégiaux, composés des états majors des deux directions locales, se réunissent régulièrement afin d'améliorer la connaissance réciproque sur les missions, les métiers, et harmoniser les organisations locales.

Pour permettre aux cadres des deux directions de se connaître, une réunion a été organisée le 16 juin 2009 au Palais Ducal de Nevers. Le Trésorier-payeur général et le Directeur des services fiscaux, ont présenté à une cinquantaine de participants les différentes missions et métiers exercés par chaque réseau.

### En matière de législation du travail :

En 2009 est intervenue la fusion des services d'inspection du travail antérieurement placés sous l'autorité des ministères chargés du travail, des transports, de l'agriculture et de la mer. Jusqu'à fin 2008, les services d'inspection de ces ministères étaient en charge du contrôle des entreprises des secteurs professionnels relatifs à leur domaine de compétence. Depuis début 2009, la Direction Générale du Travail (DGT), rattachée au ministère chargé du travail, est l'autorité centrale unique de l'inspection du travail.

Pour la Nièvre cela s'est traduit concrètement par l'intégration dans les locaux de la DDTEFP de l'inspection du travail en agriculture (2 agents de contrôle). Les deux agents chargés du contrôle des transports, basés à Auxerre, ont continué à intervenir durant l'année 2009 sur le département de la Nièvre en étant rattachés à la DDTEFP de l'Yonne. Ainsi en 2009, la Nièvre comptait quatre sections d'inspection composées de 7 agents de contrôle.

### ***L'État exemplaire***

L'État exemplaire, c'est l'objectif donné aux services de l'Etat pour réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement. Parmi les exigences auxquelles s'astreint l'Etat, figure l'évaluation de la performance énergétique du parc immobilier affecté à ses services.

Dans la Nièvre, des audits énergétiques ont été menés en 2009 pour l'ensemble des bâtiments préfectoraux (préfecture et sous-préfectures) représentant une surface totale d'environ 10 000 m<sup>2</sup>. Pour les autres bâtiments de l'État (trésorerie, palais de justice, commissariat, bâtiments administratifs...), le marché d'audit énergétique a été notifié fin 2009 et les rapports seront disponibles en 2010. Ce second marché porte sur une surface globale de près de 50 000 m<sup>2</sup>. La réalisation de ces diagnostics permettra l'affichage des étiquettes énergie dans les halls d'accueil de ces bâtiments publics.

### **L'année 2009 a été marquée par la révision générale des politiques publiques - une priorité gouvernementale pour un Etat efficace et économe**

Depuis une trentaine d'années de nombreux dispositifs et politiques se sont empilés, sans réelle cohérence, créant un paysage administratif confus, insuffisamment efficace et inadapté aux enjeux du monde dans lequel nous vivons.

La révision générale des politiques publiques, lancée en juillet 2007 par le Président de la République, a été engagée pour remédier à cette situation insatisfaisante. Son ambition est double. Il s'agit de :

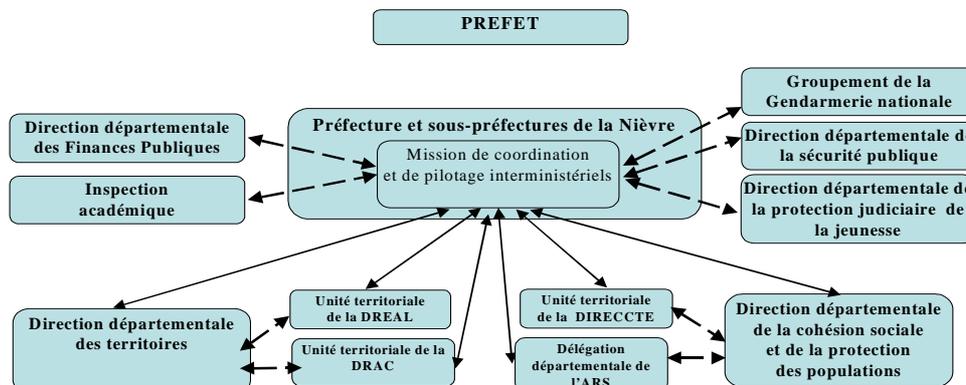
- redéfinir les missions de l'Etat, d'adapter son périmètre d'intervention aux besoins des citoyens ;
- restructurer l'appareil productif de l'Etat (organisation, procédures) pour être en mesure de répondre à ces besoins.

Il s'agit d'une réforme de l'Etat sans précédent. 374 décisions, organisées autour de 6 axes de modernisation, ont été adoptées lors des 3 conseils de modernisation des politiques publiques qui ont eu lieu entre décembre 2007 et juin 2008. Ces décisions font l'objet d'un dispositif de suivi rigoureux, piloté au plus haut niveau de l'Etat, afin de garantir leur mise en œuvre dans les délais fixés et en toute transparence. Trois rapports d'étape rendant compte, pour chaque ministère et mesure par mesure, de l'état d'avancement de la réforme et des premiers résultats concrets obtenus ont été publiés (3 décembre 2008, 13 mai 2009 et 16 février 2010).

Au niveau local, la nouvelle organisation départementale de l'Etat a été définie avec le souci d'une large concertation, tant en interne qu'avec les partenaires de l'Etat, afin de répondre aux grands enjeux du département. L'année 2009 a été consacrée à la préparation de la réorganisation des services départementaux sur la base des conclusions de cinq groupes de travail interservices et des réflexions conduites lors de deux séminaires interministériels. L'ensemble des agents a été tenu informé de l'avancement des travaux par la parution de sept lettres d'information interne ainsi que les partenaires de l'Etat (élus, chambres consulaires, organisations syndicales...) lors de réunions et par la transmission systématique des documents de travail.

Cette nouvelle organisation, entrée en vigueur en 2010, est la suivante :

#### SCHÉMA D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ETAT



### La direction départementale des territoires (DDT)

*Développer les territoires en respectant leur équilibre...*

Le rôle de l'Etat est de veiller au développement et à l'équilibre des territoires, tant urbains que ruraux, par le biais des politiques agricole, forestière, d'urbanisme, de logement, de risques, de construction publique, de transports notamment fluvial.

Le Grenelle de l'environnement donne à cette mission générale de l'Etat une nouvelle orientation avec la nécessaire territorialisation des démarches de développement durable, en partenariat avec les collectivités territoriales.

Cette direction mettra en œuvre les outils de planification, d'aménagement, de contrôle et de protection du ressort de l'Etat, au service d'un développement durable, notamment dans les espaces fragiles (forestiers, espaces naturels sensibles) ou source de conflits (périurbains).

En charge de la prévention des risques naturels, et de sécurité routière, la DDT apportera aussi son expertise multiple à la gestion des crises.

*...en regroupant les services, les compétences et les métiers, afin de donner à l'Etat une capacité d'analyse renforcée*

Acteurs majeurs de l'analyse, de la compréhension et de la réponse aux questions concernant les territoires, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux, la DDE et la DDAF se sont déjà regroupées avec succès depuis 2009 dans la Nièvre, pour donner à l'Etat une lisibilité renforcée.

Avec la direction départementale des territoires, l'approche transversale des politiques appliquées aux enjeux de la Nièvre est encore améliorée par l'apport d'une partie du service environnement de la préfecture.

Le regroupement de compétences et de métiers proches ou complémentaires rendra plus visibles l'action de l'Etat et sa capacité d'expertise technique et économique au service des territoires. Il permettra d'associer les qualités partagées de pratiques partenariales, de médiation, d'ingénierie administrative et financière, de traitement de dossiers complexes.

### La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

*Renforcer le lien social...*

Selon le Conseil de l'Europe, la cohésion sociale est « la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable ».

De façon générale, elle implique l'accès aux droits sociaux et aux services collectifs, le développement personnel, l'engagement citoyen ou l'inclusion sociale des personnes vulnérables.

En la matière, l'Etat n'en est pas le seul acteur : les lois de décentralisation ont fait des collectivités territoriales des responsables essentiels du champ social dans lequel interviennent également de façon importante les associations et les organismes sociaux. L'Etat reste néanmoins le fédérateur légitime de projets et d'actions concourant à la cohésion sociale.

Par le regroupement de la partie cohésion sociale des DDASS, des DDJS, de la délégation aux droits des femmes, l'Etat affirme son rôle d'« animateur », dans un concert de partenaires. Il se positionne dans une fonction d'ingénierie sociale, d'« ensemblier » de projets et d'acteurs afin de trouver des solutions collectives dans le champ sociétal.

### *... et protéger les populations*

La population attend de l'Etat qu'il garantisse sa sécurité sanitaire et sa protection économique, notamment en s'assurant du bon fonctionnement des marchés, de la loyauté des transactions (commerce électronique par exemple), de la qualité et sécurité des aliments, des produits et des services, de la santé et de la protection des animaux et du respect de l'éthique pour les productions (bien-être animal et respect de l'environnement).

L'attente des populations en matière d'information et de gestion des risques rend nécessaire un renforcement et une mise en cohérence des programmes de contrôles assurés par tous les services de l'Etat.

Le rapprochement de la DDSV et de la CCRF au sein d'un service de protection des populations des DDCSPP facilite cette cohérence au plan départemental.

Elle autorise en outre des synergies avec les missions de cohésion sociale en particulier dans le champ du contrôle (centres de loisirs, sécurité des équipements sportifs et de protection individuelle).

Ce nouvel ensemble assure, enfin des liens fonctionnels unifiés et forts avec l'agence régionale de santé pour assurer la protection des personnes.

## **La vie associative**

L'activité de la délégation départementale à la vie associative (DDVA) a surtout été marquée en 2009 par la formation des bénévoles, la diffusion de documents, l'animation du réseau de la mission d'accueil et d'information des associations (MAIA), la réalisation d'un panorama de la vie associative du département, le recueil d'informations sur les subventions versées par les personnes publiques aux associations, l'instruction des demandes de subvention dans le cadre de l'appel à projet du Conseil du Développement de la Vie Associative.

Le budget de la DDVA en 2009 s'est élevé à 6 554 €.

## **La protection du consommateur**

La population de la Nièvre vieillit et son revenu est inférieur au revenu moyen des français. Elle mérite donc une protection toute particulière.

La prévention : grâce aux interventions de l'ex-UDCCRF de la Nièvre auprès des professionnels, notamment avec les chambres consulaires (CCI, Chambre de Métiers), une prévention est assurée en amont, et permet de rappeler à ces derniers leurs obligations. Les consommateurs et les professionnels disposent également de nombreuses informations sur le site internet de la DGCCRF.

Les nouveaux types de plaintes : à côté des plaintes traditionnelles en matière de ventes d'automobiles, de pratiques trompeuses ou de réparations à domicile, l'ex-UDCCRF est toujours destinataire de nombreuses plaintes dans le domaine de la téléphonie mobile ou du dégroupage, pour lesquelles des dispositifs nationaux ont été mis en place avec les opérateurs afin d'accélérer la résolution amiable des litiges. Les plaintes de professionnels en matière d'arnaques sur les insertions dans des annuaires "pro" font l'objet de procédures nationales de centralisation des plaintes. Une "Permanence consommateurs

spécialisée" vise à aider et/ou orienter les consommateurs pour leur permettre de mieux gérer leurs litiges.

Pour une protection plus efficace :

- une organisation des contrôles modernisée : en 2009, la protection du consommateur a continué à être renforcée par une augmentation du taux de couverture sur le terrain, notamment auprès des établissements n'ayant pas fait l'objet de contrôles depuis plus de 2 années et un suivi régulier des manquements constatés. Par ailleurs, le recours plus fréquent à de nouvelles procédures (mesures de police et injonctions administratives) permet d'une part de faire cesser un risque pour la santé du consommateur (hygiène, aires de jeu, laveries automatiques etc), et d'autre part, de mettre fin à des pratiques commerciales trompeuses, par injonction adressée directement aux professionnels.
- un renforcement des actions dans les secteurs suivants: la protection économique du consommateur dans le secteur immobilier, les services à la personne (services d'aide à domicile, maisons de retraite, travaux à domicile), plus particulièrement en matière de respect des règles de protection économique (démarchage à domicile, devis, publicités, clauses des contrats), la réalisation complète du programme 2009 de contrôle des entreprises de première mise sur le marché (fabricants industriels, importateurs) du département, le maintien d'une bonne couverture de terrain en matière viti-vinicole, la mise en place progressive de la réglementation en matière d'allégations nutritionnelles et de santé.
- les contrôles coordonnés de l'Etat : à certaines périodes de l'année (période estivale, fêtes de fin d'année...) ou à l'occasion de certaines manifestations (Grand Prix de France de F1, festivals), l'ex-UDCCRF a effectué en 2009 des contrôles coordonnés avec d'autres services de l'Etat (direction des services vétérinaires, direction de la jeunesse et des sports, gendarmerie), pour une couverture de terrain plus efficace en matière de qualité et sécurité des produits et prestations de services.

Les indicateurs du contrat pluriannuel de performance de l'ex-UDCCRF : pour 2009, la progression des actions menées en matière de protection des consommateurs, initiée en 2008, a été maintenue, notamment dans le secteur des prestations de service non alimentaires (779 actions, pour 445 en 2008, et 362 en 2007). Enfin, les délais de traitement des demandes de nos publics sont conformes aux objectifs nationaux, et le taux de satisfaction de nos publics supérieur à 90 % (92,05 %).

## **Relations avec les collectivités locales et finances publiques**

La crise financière a modifié l'environnement économique et généré une nécessaire adaptation pour soutenir l'investissement des collectivités locales qui représente 73% de l'investissement public.

Un des volets du plan de relance gouvernemental, relatif au remboursement anticipé du FCTVA, a impliqué une forte mobilisation du bureau des collectivités locales de la préfecture.

### **Le versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)**

Dans le cadre du plan de relance pour l'économie, la loi de finances rectificatives pour 2009 avait prévu de réduire le délai de versement du FCTVA pour les collectivités qui s'engageaient par convention à augmenter leurs dépenses réelles d'équipement au cours de l'année 2009 par rapport à la moyenne de celles constatées sur la période 2004 à 2007.

Cette mesure a donné lieu à la signature de 110 conventions dans le département de la Nièvre pour un montant de prévisions de dépenses réelles d'investissement de 147 597 685 €. 12 384 787 € ont été versés au titre du FCTVA anticipé. 105 collectivités sur les 110 ont respecté leurs engagements conventionnels. En conséquence, le mécanisme de versement anticipé du FCTVA est pérennisé pour ces collectivités et le FCTVA sera désormais calculé à partir des dépenses réalisées l'année précédente (n-1).

Afin de maintenir le niveau d'investissement des collectivités territoriales et de permettre à celles qui n'avaient pu conventionner en 2009 de bénéficier de ce mécanisme de versement anticipé, la loi de finances a prévu de reconduire ce dispositif en 2010. Mais ce dispositif ne sera pas ouvert aux bénéficiaires qui ont signé une convention en 2009 et qui n'ont pas respecté leurs engagements.

### **L'intercommunalité**

2009 a été l'année de la relance de la rationalisation de la carte intercommunale par la résorption notamment de 10 communes isolées sur les 23 identifiées et la création d'une communauté de communes « Sologne Bourbonnais Nivernais » au sud du département comprenant quatre communes. Cette création porte ainsi le chiffre de l'intercommunalité fédérative à 29.

Par ailleurs, il est à noter le démarrage du mouvement d'extension de la communauté d'agglomération vers son périmètre pertinent (SCOT) par l'adhésion de Gimouille en fin d'année.

Le développement et la simplification de l'intercommunalité est inscrit dans le calendrier de la réforme des collectivités territoriales pour le 31 décembre 2013.

### **Le contrôle de légalité**

**La réalisation d'une enquête qualité :** Afin d'améliorer la qualité des relations entre les services chargés du contrôle de légalité et du conseil juridique et les collectivités locales, un questionnaire « d'enquête qualité » a été adressé, par voie électronique, à tous les maires et présidents d'EPCI du département pour connaître leurs appréciations (485 : soit 312 mairies et 173 EPCI). 149 questionnaires ont été retournés en préfecture soit un taux de 31% de réponse.

D'une manière générale, il ressort de l'enquête que les domaines sur lesquels les collectivités sont amenées à demander des précisions aux services de l'Etat sont le plus souvent les finances locales (53%), les marchés publics (29%) et l'intercommunalité (12%). S'agissant du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire, les collectivités, même si elles ont peu reçu de recours gracieux (49 en 2009) estiment que les courriers sont rédigés en des termes simples et compréhensibles et n'ont pas nécessité d'éclaircissements complémentaires. Ces contrôles sont reconnus comme étant rigoureux, efficaces et utiles. Rares sont les élus qui pensent qu'ils sont approximatifs (5%) et en ce qui concerne spécifiquement le contrôle de légalité, 1% pense qu'il est inutile et excessif.

Les réponses au questionnaire font apparaître que les relations entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales sont bonnes (66%). Elles pourraient cependant être améliorées en organisant des rencontres (7%) et des réunions (34%). L'enquête fait par ailleurs apparaître une forte attente des élus en termes de formation (27%).

**Un contrôle de légalité ciblé :** depuis trois ans et conformément aux instructions ministérielles, une véritable stratégie du contrôle de légalité a été formalisée dans le département.

Le contrôle est ainsi plus particulièrement recentré sur l'intercommunalité, la commande publique et l'urbanisme/environnement. Bien entendu, d'autres domaines d'actions sont identifiés chaque année en rapport avec le contexte et les enjeux locaux.

Au plan statistique, l'année 2009 a été particulièrement marquée comme l'année dernière par une inflexion significative du volume des actes transmis. 17 418 actes ont été transmis à la préfecture et les sous préfectures (19 257 en 2008 et 28 624 en 2007). Comme l'année dernière, cette évolution est la conséquence directe de la diminution de la liste des actes obligatoirement transmissibles.

En revanche, on enregistre une progression particulièrement dynamique du nombre d'actes reçus relatifs à la commande publique : 1837 actes contre 290 en 2008. 24 actes ont fait l'objet d'un recours gracieux en 2009, 16 en 2008. Cette augmentation est sans doute liée au contexte particulier du plan de relance et au volet FCTVA anticipé mais correspond sans doute aussi à un investissement local normal en deuxième année de mandat.

La contraction du nombre d'interventions de la préfecture auprès des collectivités demandant ou non le retrait des actes (107 au lieu de 144 en 2008) est légèrement compensée par le nombre de 49 recours gracieux contre 41 en 2008.

Cette année encore, aucun acte n'a été transmis au tribunal administratif, en revanche, on décompte un nombre similaire de saisines de la chambre régionales de compte qui s'élèvent à 8.

**La dématérialisation encouragée :** la dématérialisation n'a toujours pas trouvé dans la Nièvre sa vitesse de croisière bien que 13 collectivités sont aujourd'hui raccordées au dispositif ACTES.

### **Les dotations de l'Etat versées aux collectivités locales**

DOTATIONS	2008	2009
FCTVA	14 412 323	31 129 815
DGF communes	46 339 835	45 817 813
DGF EPCI	17 236 809	17 155 133
DGF Département	65 961 968	66 200 336
DSU	2 063 996	2 066 588
DSR	5 435 921	5 665 748
DNP	2 209 491	1 895 761
DDR	9 657	143 073
Dotation compensation des pertes de bases de TP	1 324 320	977 363
FDPTP (fds départemental de péréquation de la TP)	7 660 068	4 747 120
Fonds de compensation de la fiscalité transférée	871 732	861 409
Compensations d'exonérations sur TH TFB TFNB	14 963 270	13 949 423
Dotation de compensation de la TP	3 838 365	2 933 077
Dotation de compensation suppression part salaires	495 556	372 339
Amendes de police	667 639	903 239
Radars automatiques	342 715	342 733
Dotation spécial instituteurs	19 257	11 116
Dotation d'équipement des collèges	1 271 856	1 271 856
FMDI (fds mobilisation départ, pour insertion) 1ère part	837 140	865 879
FMDI 2ème part (péréquation)	570 984	601 223
FMDI 3ème part (insertion)	402 401	404 777
Elu Local	635 397	662 880
Taxe Additionnelle sur les droits de mutations	3 389 606	3 275 995
<b>TOTAL</b>	<b>190 960 306</b>	<b>202 254 696</b>

### ***Autres financements***

La dotation globale d'équipement (DGE) : elle vise à apporter une aide pour soutenir financièrement les infrastructures communales et intercommunales favorisant le développement local dans des domaines aussi variés que le patrimoine bâti, l'environnement (eau, assainissement, traitements des ordures ménagères, espaces verts), les loisirs, le sport et le tourisme, la sécurité des populations (bornes à incendies, sécurité routière), la voirie et l'équipement en terminaux de paiement électronique et logiciels de prélèvement associés, l'acquisition de matériel de vidéo-surveillance.

En 2009, ce sont 150 dossiers qui ont été programmés sur la DGE pour 3 146 685 €.

Par ailleurs, 422 973 € ont été consacrés aux subventions exceptionnelles du ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (164 000 € en 2008).

La dotation de développement rural : depuis l'exercice budgétaire 2006, il a été institué deux parts au sein de la dotation de développement rural (DDR).

La première part vise à financer les projets de développement économique et social ou les actions en faveur des espaces naturels, présentés par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre exerçant une compétence en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique.

La seconde part est destinée à financer les opérations de maintien et de développement des services publics en milieu rural. Cette enveloppe doit permettre le financement de projets destinés à assurer la présence des services publics dans les territoires et auprès des populations les plus fragiles. Ces projets peuvent concerner à la fois la création, l'amélioration et le développement des services publics ou des services rendus au public.

Ainsi, ce sont 13 dossiers qui ont été subventionnés dans le cadre de la DDR en 2009 pour un montant de 1 110 422 €.

### **La mission d'ingénierie d'appui territorial**

Le Bureau Ingénierie d'appui territorial de la DDEA de la Nièvre a poursuivi en 2009 l'exercice de missions de maîtrise d'œuvre, d'assistance conseil, de conduite d'opération et d'assistance à la gestion de services publics auprès des collectivités rurales du département, essentiellement dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

Afin de se conformer à la décision nationale d'arrêt des prestations d'ingénierie concurrentielle en 2011, la baisse d'effectif et d'activité s'est affirmée en 2009.

Seules les missions d'assistance à la gestion des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement devraient être maintenues au-delà de 2011.

Parallèlement la DDEA continue à exercer ses missions régaliennes et notamment son rôle d'expert dans les domaines précités.

## Etablissement et recouvrement de l'impôt

### Chiffres clés de la Direction des Services Fiscaux

<b>L'ETABLISSEMENT DE L'IMPOT</b>		
	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>I - Impôts d'Etat</b>		
1° - Articles d'Impôt sur le revenu (Etat 1507 - 5è me émission)	131 101	131 250
<i>dont imposables</i>	65 856	63 196
<i>dont non imposables</i>	65 245	68 054
Montant total des rôles d'Impôt sur le revenu émis (Etat 1913)	124 111 807	119 838 647
2° - Montant des prises en charge d'Impôt sur les sociétés émis (Etat R92)	304 770	364 417
Versements spontanés d'Impôt sur les sociétés (Etat R92)	49 572 271	42 235 711
<b>II - Impôts locaux</b>		
1° - Taxe professionnelle : nombre d'articles	10 593	10 956
2° - Taxe d'habitation : nombre d'articles	129 105	129 223
3° - Taxe foncière sur les propriétés bâties : nombre d'articles	104 376	105 090
4° - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : nombre d'articles	117 847	118 090
Montant global des 4 taxes (Etat 1389M- taxes commune, département, région)	225 329 322	244 793 861
<b>LE RECOUVREMENT DE L'IMPOT</b>		
<b>I – Au profit de l'Etat (total budgétaire – R92)</b>	270 241 755	251 821 935
<i>dont taxe sur la valeur ajoutée nette</i>	176 085 442	169 254 535
<i>dont produits de l'enregistrement et du timbre</i>	31 599 571	29 295 262
<i>dont Impôt sur les sociétés</i>	49 877 041	42 600 128
<i>dont impôt de solidarité sur la fortune</i>	5 000 133	4 365 056
<b>II – Au profit des collectivités locales, autres budgets et organismes divers</b>	114 985 747	108 950 319
<i>dont taxe départementale de publicité foncière</i>	15 624 463	10 972 988
<b>LE CONTRÔLE FISCAL</b>		
1° - Contrôle sur pièces (Impôt sur le revenu, sur les sociétés, TVA)	3 613 000	3 474 000
2° - Contrôle Fiscalité immobilière (plus-values in cluses)	18 613 516	7 489 178
3° - Contrôle fiscal externe	2 828 116	2 482 437
4° - Total des droits nets rappelés	25 054 632	13 445 615
<b>LE CONTENTIEUX DE L'IMPOT</b>		
Réclamations contentieuses et gracieuses traitées	14 856	15 905
<b>LES AFFAIRES FONCIERES</b>		
<b>I - Cadastre</b>		
1° - Traitement manuel des extraits cadastraux	1 956	2 964
2° - Exploitation des déclarations de propriétés bâties	5 364	5 875
3° - Plan : changements bâtis constatés par les géomètres	2 882	2 635
<b>II - Publicité foncière</b>		
Nombre de formalités traitées	42 705	37 089
<b>LES RESSOURCES HUMAINES ET LES MOYENS BUDGETAIRES</b>		
1° - effectif théorique au 31/12	223	212
2° - dotation globale de fonctionnement de base	779 102	779 477
3° - services	12	12

Unité monétaire : €

## **Une meilleure maîtrise du système déclaratif qui se traduit par :**

La fiabilisation des états civils des personnes physiques et des identifiants des professionnels : pour les personnes physiques, les travaux engagés pour améliorer certains dysfonctionnements dus à des confusions d'état civil se sont poursuivis en 2009 par la mise en cohérence des données contenues dans les différents fichiers informatiques, le complètement lors de l'accueil des contribuables des éléments d'identité manquants et par la certification par l'INSEE des états civils. Pour les professionnels, une importante opération de mise en conformité des identifiants professionnels gérés par les services fiscaux avec ceux de l'INSEE est menée depuis 2004 par comparaison des fichiers, exploitation de listes de discordances et actions spécifiques envers certaines catégories d'entreprises. Le taux de conformité obtenu en 2009 n'a pas encore été restitué (98,6 % en 2008, 98,7 % en 2006 et 2007).

La surveillance des obligations déclaratives et de paiement : par une gestion rigoureuse des fichiers professionnels et un suivi régulier des défaillants, la direction des Services fiscaux a accru la réactivité de ses services en matière de déclarations non déposées. Les résultats obtenus attestent d'une bonne maîtrise dans ce domaine. Ainsi : le taux de retardataires de plus de six mois en matière de déclarations de TVA se maintient depuis plusieurs années à un bon niveau : 0,60 % en 2009, 0,42 % en 2008, 0,41 % en 2007, 0,52 % en 2006 ; le taux de retardataires au 31 décembre pour les déclarations de résultats annuels des entreprises (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices des professions libérales et bénéfices agricoles) continue à se situer à un excellent niveau : 0,56 % en 2009 (0,54 % en 2008, 0,33 % en 2007, 0,25 % en 2006).

S'agissant du recouvrement réalisé par les services fiscaux, le montant des paiements à l'échéance a diminué sensiblement en 2009 : 314 260 830 € en raison de la crise économique (337 441 000 € en 2008, 332 233 000 € en 2007) ; le coefficient diminuant également sensiblement : 96,1 % (contre 97,6 % en 2008, 96,3 % en 2007 et 94,2 % en 2006). Par ailleurs, le taux net de recouvrement forcé s'est amélioré (70,53 % en 2009 contre 61,20 % en 2008, 60,64 % en 2007 et 56,2 % en 2006) notamment en raison de la régularisation par des établissements hospitaliers de la Nièvre de leur taxe sur les salaires.

L'amélioration de la "chaîne qualité" du contrôle fiscal : un contrôle efficace et dissuasif est l'indispensable corollaire du système déclaratif. Le contrôle a donc été orienté de manière à lutter contre les fraudes les plus graves et les activités occultes, contrôler systématiquement les dossiers à forts enjeux par une approche corrélée revenus/patrimoines, rechercher une meilleure couverture des enjeux au service d'une justice fiscale renforcée et améliorer le recouvrement des droits. En parallèle à ces objectifs, une meilleure acceptation du contrôle a été recherchée, notamment en procédant aux opérations de régularisation par la relance amiable, en limitant la durée des contrôles et en faisant une application mesurée de la loi fiscale.

Le trésor public assure le recouvrement des recettes fiscales et non fiscales pour le compte de l'Etat, des collectivités et des établissements publics locaux. Dans l'exercice de cette mission, il s'est donné pour objectifs stratégiques, conjointement avec la direction générale des impôts de faire progresser le civisme fiscal, c'est-à-dire l'accomplissement volontaire par le contribuable de ses obligations fiscales et d'accroître l'efficacité des actions en recouvrement. Le trésor public contribue ainsi à mieux faire respecter le principe d'égalité des citoyens devant l'impôt.

## **La consolidation du civisme fiscal**

### **Les résultats**

#### **- Les impôts sur rôle (impôt sur le revenu et impôts locaux)**

S'agissant des impôts sur rôle, les montants recouverts en 2009 par la Trésorerie Générale de la Nièvre ont atteint 373,52 M€ soit une progression de 3,85% par rapport à 2008 (359,70 M€). Les recouvrements sur impôts d'Etat s'élèvent à 138,57M€ et ont baissé de 4,28% par rapport à 2008 (144,76 M€). Les recettes d'impôts locaux ont progressé de 9,31% passant de 214,94 M€ en 2008 à 234,95% en 2009

Au 31 décembre 2009, le département a enregistré un taux net de recouvrement de 99,32% soit une légère baisse (0,21%) par rapport à l'année précédente (99,53%)

Les paiements dématérialisés : 12 925 nouvelles adhésions au titre de la mensualisation, du prélèvement à l'échéance et du télé règlement ont été enregistrées pour l'année 2009, soit une augmentation de 342 contrats par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due à une forte progression des contrats de mensualisation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Paielements dématérialisés	RESULTATS 2008	RESULTATS 2009	VARIATION 2008/2009
Impôt sur le Revenu	77,11	77,61	+ 0, 50 %
Taxe Foncière	34,53	36,37	+ 1, 84 %
Taxe d'Habitation	43,77	45,64	+ 1, 87 %
TOTAL IR+TF+TH	45,57	47,26	+ 1, 69 %

#### - Les amendes

Les amendes sont encaissées, soit immédiatement par les services verbalisateurs qui reversent les recettes au Trésor public, soit après émission par les juridictions et prise en charge comptable avant recouvrement par la trésorerie de Nevers - Hôpital et Amendes pour l'ensemble du département.

L'encaissement immédiat sur quittance par les brigades de gendarmerie est en recul de 8, 43 %, un grand nombre de redevables s'acquittent de ses amendes de gendarmerie directement auprès du centre d'encaissement automatisé de Rennes, que ce soit par timbre-amende ou par chèque, ainsi qu'auprès de la Trésorerie du Contrôle Automatisé de Rennes pour les « amendes radars »

Le nombre d'amendes payées par chèque, principalement des amendes de la Police Municipale (stationnement) a diminué de 1,42%.

Globalement, le montant encaissé au titre du paiement spontané des amendes de circulation a baissé en 2009 (-5,97%)

Années	Timbres amendes	Encaissement immédiat	Encaissement par chèque	TOTAL
2008	114 802	296 381	227 000	638 183
2009	104 930	271 418	223 780	600 128

S'agissant des amendes recouvrées après prise en charge (amendes forfaitaires majorées pour défaut de paiement dans le délai de 45 jours, ordonnances pénales, amendes et frais suite à décisions de justice) l'évolution des prises en charge est la suivante :

Années	Nombre d'amendes	Variation en % par rapport à l'année précédente	Montant	Variation en % par rapport à l'année précédente
2008	14 896	+ 14, 35 %	958 775	+ 18, 48 %
2009	11 264	- 29, 39 %	658 385	- 31, 33%

Au 31 décembre 2009, le taux de recouvrement contentieux sur les amendes prises en charge au cours de l'exercice précédent (titres 2008) est de 52,68 %. Ce résultat est supérieur de 5,79 % par rapport à la moyenne du groupe 5 dont le département de la Nièvre fait partie.

#### - Les produits divers de l'Etat et l'aide juridictionnelle

Le service recouvrement a également pour mission de recouvrer les produits de l'Etat étrangers à l'impôt et au domaine. Sont regroupés sous cette appellation des produits de nature très différentes telles que :

- l'aide juridictionnelle
- le recouvrement des honoraires d'ingénierie publique de la DDEA
- le recouvrement des indus sur certaines prestations dites de « minima sociaux » ( allocation spécifique de solidarité, prime de retour à l'emploi, etc...)
- les fonds de concours, ...

L'extrême diversité de ces produits ne permet pas d'effectuer des mesures précises des taux de recouvrement. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution 2008 / 2009 sur le montant et le nombre de titres à recouvrer :

Années	Nombre de titres pris en charge	Variation	Montant des prises en charge	Variation
2008	3667	- 8,98 %	13 548 818 €	- 3,06 %
2009	3338		13 134 900 €	

- **La redevance audiovisuelle**

Du fait de l'adossement de la redevance audiovisuelle à la taxe d'habitation pour les particuliers et à la TVA pour les professionnelles, la mission de l'agent commissionné est la lutte contre la fraude par le biais de vérifications « sur le terrain ». La zone d'intervention géographique se situe sur la totalité du département. Au total 1 212 vérifications ont été effectuées en 2009

**Les dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009**

	Montants en Euros
<b><u>I BUDGET GENERAL</u></b>	
A- Dépenses payables sans ordonnancement - Dépenses ordinaires des services civils (remboursement de crédits de TVA, dégrèvements, ...)	140 016 231
B - Dépenses payables après ordonnancement	39 845 024
<b><u>II COMPTES SPECIAUX</u></b>	
<b>A</b> Avances aux départements sur le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	15 264 943
<b>B</b> Avances sur le montant des impositions revenant aux départements, communes, établissements et organismes divers Année courante Années antérieures	254 443 706 1 476 253
<b>C</b> Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat	358 458
<b>D</b> Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions (allocations de reconnaissance des anciens supplétifs)	79 086
<b>E</b> Opérations industrielles et commerciales des Directions départementales de l'Equipement (Parc Routier de l'Equipement)	7 528 859
<b>TOTAL</b>	<b>459 560 917</b>

Détail des dépenses après ordonnancement (montants en euros)

<b>MINISTERES</b>	<b>2009</b>
Culture et communication	29 534
Agriculture et pêche	2 166 370
Education nationale	2 622 900
Budget comptes publics et fonction publique	3 806 575
Intérieur	9 425 235
Justice	319 003
Services du Premier ministre	49 550
Ecologie, développement et aménagements durables	5 991 808
Logement et ville	3 210 449
Santé, jeunesse et sports	208 623
Travail et solidarité	7 419 826
Economie, finances et emploi	1 845 939
Intégration, Immigration	2 200 853
Défense	548 359
<b>TOTAL</b>	<b>39 845 024</b>

*NB : Ce tableau reprend uniquement les dépenses payées par la trésorerie générale de la Nièvre*

## Education, jeunesse et sports, culture

### La population scolaire de la Nièvre

35 267 élèves et étudiants des classes post bac sont scolarisés dans 305 écoles et établissements publics et privés. La part du privé reste stable.

Effectif rentrée 2009	Elèves du 1 <sup>er</sup> degré	Elèves du 2 <sup>ème</sup> degré
Public	17 559	14 303 dont 578 étudiants
Privé	1 066	2 339 dont 169 étudiants

La baisse globale des effectifs se poursuit et les taux d'encadrement restent stables : 22,41 en préélémentaire, 22,11 en élémentaire et 22,42 en collège.

### La scolarisation des élèves handicapés

La loi du 11 février 2005 est mise en oeuvre et la scolarisation des élèves handicapés est un axe prioritaire de l'Inspection académique de la Nièvre.

Les dossiers des élèves sont suivis par 6 enseignants référents, répartis sur le territoire départemental et des personnels Education nationale sont mis à disposition de la MDPH pour le pôle enfance et le fonctionnement des commissions de travail.

Un accompagnement particulier des enseignants scolarisant des élèves handicapés dans leur classe ordinaire a encore été mis en place cette année. Des journées de formation ont été inscrites au plan départemental de formation continue, concernant 54 enseignants et 54 auxiliaires de vie scolaire travaillant ensemble ainsi que pour tous les enseignants nouvellement arrivés dans l'ASH.

La formation d'enseignants spécialisés se poursuit chaque année; en 2009, 8 personnes ont été certifiées par l'examen du CAPA-SH (Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap).

Les auxiliaires de vie scolaire et les personnels occupant des emplois de vie scolaire à mission d'AVS sont au nombre de 78 pour les premiers et 54 pour les seconds, soit 132 personnes. Un plan de formation de 60h pour l'année a été mis en place pour les personnes nouvellement nommées : 75 d'entre elles bénéficient de cette adaptation à l'emploi. Les AVS individuels et collectifs et les EVS à mission d'AVS accompagnent au total 402 enfants, de la maternelle au lycée.

A la rentrée 2009, ce sont 715 élèves qui sont scolarisés dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degrés, répartis comme suit :

- 303 élèves en scolarisation individuelle et 256 élèves en scolarisation collective, soit 559 pour le 1<sup>er</sup> degré - ce qui correspond à 3,18% d'élèves handicapés
- 70 élèves en scolarisation individuelle et 86 élèves en scolarisation collective, soit 156 pour le 2<sup>nd</sup> degré - ce qui correspond à 1,10% d'élèves handicapés.

Par ailleurs, il y a 346 élèves scolarisés dans les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux pour 34, 5 postes d'enseignants mis à disposition (4 au CMPP compris).

### L'aide aux élèves en difficulté

Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) : en école primaire, cette mesure est destinée aux élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et compétences identifiées comme indispensables par les repères du socle commun à la fin d'un cycle. En 2009, 350 classes des écoles publiques ont mis des PPRE en place, soit 68,5% des classes des écoles du département. Ces PPRE ont concerné :

- 559 élèves hors éducation prioritaire, soit 6,67%
- 326 élèves en éducation prioritaire, soit 13,30%.

Dans les écoles privées, 32 élèves ont bénéficié d'un PPRE.

En collège, ils s'adressent en priorité aux élèves dont les évaluations diagnostiques en début de 6<sup>e</sup> révèlent des retards significatifs dans les apprentissages fondamentaux. Tous les établissements disposent d'heures spécifiques pour la mise en œuvre de ces PPRE.

L'aide personnalisée s'adapte réellement à la situation singulière de l'élève. L'enseignant part en premier lieu de la connaissance qu'il a de ses élèves et de ses attentes en terme d'apprentissage. L'organisation départementale de l'aide personnalisée et la durée de la prise en charge hebdomadaire sont variées. Elles sont liées principalement aux contraintes des transports et aux obligations des municipalités (entretien des locaux...). Les premiers constats sur ce dispositif sont globalement positifs : en petits groupes, en relation privilégiée avec le maître, les progrès sont rapidement visibles par l'élève et l'enseignant.

Si des remarques sont faites par les enseignants sur l'allongement du temps de travail journalier de l'élève, il y a des constats positifs sur les avantages de l'aide en petits groupes et de la pédagogie qu'elle implique, limitée dans un champ disciplinaire et pour des difficultés légères. En cas de difficultés scolaires plus importantes, un PPRE et/ou des stages de remise à niveau pendant une partie des vacances scolaires sont mis en place.

### **Développement de l'accès aux technologies éducatives**

Le programme d'équipement numérique initié par le Ministère de l'Education Nationale, avec l'association des maires ruraux de France, a bénéficié, en 2009, à 37 communes de la Nièvre de moins de 2000 habitants. Les écoles ont été équipées d'une classe mobile (8 à 12 ordinateurs portables pour les élèves), d'un tableau blanc interactif et d'une imprimante en réseau, et bénéficieront également de ressources pédagogiques.

### **L'orientation**

Assouplissement à la carte scolaire : en collège, les demandes de dérogations au secteur de collège pour la rentrée 2009 représentent 7,6% des entrées en 6<sup>ème</sup> (principalement sur l'agglomération de NEVERS) et le taux de satisfaction a été de 94,6%. En lycée, le nombre de demandes de dérogation à l'entrée en lycée a très légèrement augmenté. Le taux de satisfaction a progressé de 2,3 points (98,4%).

Collèges : pour le niveau 3<sup>ème</sup>, le taux de passage en seconde générale et technologique continue de progresser et a dépassé, pour la première fois, le seuil des 60 % : 61,8%. L'écart avec le taux académique (64,6%) s'est réduit sensiblement. Les décisions de passage vers la voie professionnelle sont donc de façon concomitante en baisse. Pour les autres niveaux, les taux de redoublement sont inférieurs aux taux académiques à tous les niveaux (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>).

Lycées : à l'issue de la seconde générale et technologique, le taux de passage vers la classe de 1<sup>ère</sup> est en très légère hausse (+0,2 point), mais est supérieur au taux académique de 1,3 point.

### **L'affectation**

Malgré l'attractivité du baccalauréat professionnel en 3 ans, certaines sections industrielles connaissent toujours des difficultés de recrutement (technicien d'usinage). L'engouement des demandes concernant le commerce perdure. La transformation du BEP Alimentation en baccalauréat professionnel boulanger-pâtissier a généré une forte demande (plus de deux candidats pour une place).

### **L'éducation prioritaire au service de l'égalité des chances**

Une attention particulière a été portée aux réseaux de réussite scolaire tant en termes d'effectif par classe que de moyens : postes de coordonnateurs et enseignants surnuméraires dans le 1<sup>er</sup> degré, heures de travail en groupe dans les collèges. De plus, l'Inspection Académique est partie prenante du dispositif de réussite éducative de l'agglomération de NEVERS. Une enseignante est mise à disposition au sein de l'équipe pluridisciplinaire et fait le lien entre les écoles - collèges et le DRE pour la cohérence des actions mises en œuvre.

Dans le cadre de la dynamique "Espoir Banlieue", deux internats d'excellence en collège (CHATEAU-CHINON et LUZY) et deux en lycée (COSNE/LOIRE et NEVERS « J. Renard ») accueillent des élèves en difficulté sociale pour favoriser, par une prise en charge particulière, leur réussite.

Les dispositifs d'aide aux élèves à l'école primaire : l'institution de l'aide personnalisée à l'école, donne aux maîtres la possibilité de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, les difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge directement. Sur l'année scolaire 2008-2009, 6541 élèves ont bénéficié de l'aide personnalisée dans la Nièvre. Les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires complètent le dispositif pour les élèves de cours moyen qui en ont besoin. Organisés sur les vacances de printemps, la première et dernière semaine des vacances d'été, ce sont 373 élèves concernés et 65 enseignants sur l'année scolaire 2008-2009.

Prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire : dans chacun des 8 établissements du second degré présentant les plus forts taux d'absentéisme, deux médiateurs de réussite scolaire ont été recrutés, soit 16 sur l'ensemble du département avec mission de participer, en appui et sous la coordination des conseillers principaux d'éducation, au repérage et au traitement des absences, et de soutenir les projets de lutte contre l'absentéisme menés dans les établissements.

Des moyens importants sont également attribués pour le fonctionnement d'une classe-relais qui accueille des collégiens en situation de décrochage pour une prise en charge individualisée et l'élaboration d'un projet. Ce sont 35 jeunes qui ont été accueillis en classe-relais pour des périodes de 7 semaines éventuellement renouvelables.

Associer les parents d'élèves à la réussite de leurs enfants : des actions de soutien à la parentalité sont organisées en lien avec les fédérations de parents d'élèves, les associations et les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (R.E.A.A.P.). L'Inspection Académique assure avec la CAF, le co-pilotage du REAAP et mène des actions auprès des parents par l'intermédiaire des Comités d'Education à la Santé et la Citoyenneté (C.E.S.C.) de chaque établissement en partenariat avec les Centres Sociaux et d'autres partenaires.

## **Jeunesse et sports**

La mission éducative de la direction départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative s'exerce en dehors du temps scolaire, auprès des jeunes ainsi qu'en faveur de la promotion des pratiques sportives. Le montant des crédits d'intervention gérés par le service en 2009 a représenté 106 750 € (hors crédits du CNDS). Son action s'est développée principalement autour des axes d'intervention suivants :

### **La sécurité des activités physiques et sportives**

En 2009, la DDJS a poursuivi les efforts engagés pour le respect des obligations de déclaration d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) et de déclaration d'éducateur sportif, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Etablissements		Educateurs	
Nombre d'EAPS déclarés au 31/12/2008	380	Nombre d'éducateurs déclarés au 31/12/2008	330
Nombre d'EAPS déclarés au 31/12/2009	382	Nombre d'éducateurs déclarés au 31/12/2009	342

Dans le cadre de son plan de contrôle, la DDJS a maintenu son nombre de contrôle par agent, avec un total de 33 établissements visités par deux conseillers et un inspecteur (43 en 2008 par trois conseillers et un inspecteur). Ces contrôles ont notamment porté sur les piscines et baignades aménagées et surveillées, les centres équestres, les établissements de quads ainsi que les établissements de sports de nature et d'eau vive. Quatre demandes de mise en conformité ont été adressées, mais aucun établissement n'a fait l'objet d'une mesure administrative.

Pour 2010, la DDCSPP maintiendra son niveau d'intervention, dans le cadre d'un nouveau plan de contrôle.

Comme chaque année, la DDJS a participé à toutes les visites de commissions de sécurité concernant des installations sportives et suivi l'ensemble des manifestations sportives soumises à déclaration ou à autorisation (instruction des dossiers, réunions en préfecture, visites sur site). Celles se déroulant sur le

circuit de Magny Cours ont fait l'objet d'une attention particulière.

Dans le domaine du sauvetage aquatique, deux formations et un examen ont été organisés par la DDJS :

- en avril, 27 stagiaires ont suivi une formation de 40 heures au Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA). 26 candidats se sont présentés à l'examen et 22 ont été reçus, 12 personnes ont également validé leur révision obligatoire
- en octobre, 19 maîtres - nageurs sauveteurs ont suivi un stage de 24 heures pour la délivrance du certificat de révision quinquennale.

En ce qui concerne la protection de la santé des sportifs, la DDJS s'est à nouveau appuyée sur le médecin inspecteur départemental (un nouveau médecin a été désigné en 2008) et sur l'association Sport Médecine Santé (SMS 58), pour le suivi médical des sportifs (notamment ceux inscrits sur les listes « haut niveau » et « espoirs ») et l'organisation de séquences de démonstration d'utilisation de défibrillateurs acquis par les clubs et les collectivités.

### ***Le développement de la pratique sportive***

#### *Soutien à l'organisation de la pratique sportive*

454 321 € (CNDS et crédits du BOP sport) de subventions ont été attribués à 204 associations (36 comités départementaux, 161 clubs, une fédération départementale et 6 associations de jeunesse et d'éducation populaire) et une collectivité.

En ce qui concerne le CNDS :

- près de 50 % de l'enveloppe (contre 42 % en 2008) ont été consacrés aux deux publics très prioritaires que sont les jeunes de moins de 20 ans et les habitants des zones urbaines sensibles. Cette évolution s'explique en partie par la montée en puissance du dispositif d'accompagnement éducatif, qui a mobilisé 62 007 € de crédits (47 500 euros en 2007) et permis ainsi le financement de 64 cycles dans 19 collèges et 6 écoles primaires du département. Le volet sportif de l'accompagnement éducatif sera renforcé en 2010.
- un effort particulier a été fait en direction des comités départementaux : 18 d'entre eux bénéficient d'une convention pluri annuelle 2009 - 2012

Peuvent être par ailleurs mises en exergue sur 2009 les interventions suivantes :

- le lancement d'une action départementale de promotion de l'esprit sportif, sous l'appellation « Nièvre esprit sportif » : un travail de sensibilisation des joueurs, des encadrants, du public... mis en place en partenariat avec le Conseil Général, le CDOS et les comités des sports collectifs a permis de créer et de diffuser des outils (plaquettes, affiches...) et d'organiser un temps de formation des capitaines des équipes de jeunes.
- le soutien à l'UDAF pour l'organisation d'une manifestation d'envergure à Nevers dans le cadre du Week-end du sport en famille
- l'aide technique apportée au Conseil général dans le cadre de la CDESI (commission départementale des espaces, sites et itinéraires de sports de nature) notamment pour permettre un développement harmonieux et une utilisation partagée des rivières du département.

#### *Aide aux familles*

Le dispositif Coupon-Sport, financé sur des crédits du CNDS, a permis à 738 jeunes de 11 à 18 ans dont les parents perçoivent l'allocation de rentrée scolaire et à 52 adultes handicapés allocataires de bénéficier d'une réduction de 20, 40 ou 60 € (selon le prix d'adhésion) sur le prix de l'adhésion à un club sportif ; au total 1 571 coupons ont été distribués en 2008, pour un total de 31 420 €.

#### *Action en matière d'équipement sportif*

La DDJS a, pour le compte du CNDS, constitué les dossiers de mise en paiement de 7 opérations, pour un montant de 118 829 €, et instruit 12 nouveaux projets.

Par ailleurs, le service a continué à travailler sur le dispositif RES (recensement des équipements

sportifs), dans le cadre d'un pilotage régional, notamment en poursuivant la correction des anomalies identifiées sur la base et en informant les maires des communes de moins de 750 habitants de la procédure de révision quadriennale .

### ***L'accueil des mineurs***

#### *La sécurité des accueils de mineurs*

La DDJS a poursuivi en 2009 son travail de suivi administratif et réglementaire des accueils de mineurs organisés sur les temps de loisirs ou de vacances. Le nombre de déclarations de locaux avec hébergement est ainsi passé de 44 à 47.

56 structures ont fait l'objet d'un contrôle (visites ou inspections) : 22 accueils avec hébergement et 34 accueils sans hébergement. Une mesure d'interdiction a été prise en urgence début juillet à l'encontre d'un directeur qui fait l'objet d'une instruction pour agression sexuelle sur mineur. Un accident de la circulation a également eu lieu en août impliquant un minibus sur un séjour de vacances, faisant 5 blessés, dont deux ayant nécessité une évacuation vers le CHU de Dijon et vers l'hôpital d'Avalon.

13 conventions d'accueil de jeunes 14 – 17 ans ont été signées, soit 2 de plus qu'en 2008.

Dans le domaine de l'éducation routière, le partenariat avec l'ADPEP a été reconduit et a permis une bonne utilisation dans les accueils de loisirs des malles « sécurité routière ».

#### *La qualité éducative des accueils de loisirs et la promotion des séjours de vacances*

Dans le cadre de son schéma départemental de la qualité éducative des accueils de loisirs, la DDJS a animé des groupes de travail avec des directeurs d'accueils de mineurs et a réalisé un outil pédagogique « Accueils de mineurs, Repères pour une démarche qualité », finalisé en décembre 2009 et a organisé pour les animateurs socioculturels une journée consacrée à l'accueil d'enfants handicapés. Cette action se poursuit en 2010 ; il est prévu de diffuser des outils méthodologiques et de faire un point d'étape de la réflexion avec les responsables de structures et les élus locaux.

Par ailleurs, les responsables des accueils de jeunes du département ont été réunis.

Avec l'association Jeunesse au Plein Air, la DDJS a coordonné la campagne « Les colos, c'est bon pour grandir ».

### ***Le développement des activités socioculturelles et actions en direction des jeunes***

#### *Les partenariats départementaux*

La DDJS a en 2009 poursuivi son soutien dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (2007-2009) à quatre associations départementales de jeunesse et d'éducation populaire : le Bureau information jeunesse de la Nièvre, la Fédération départementale des centres sociaux, la Fédération des œuvres laïques de la Nièvre, les Francas de la Nièvre.

Par ailleurs, 11 centres de ressources dans le champ de l'éducation populaire (activités scientifiques et techniques, musiques actuelles, arts plastiques, arts du cirque, ...), représentant 8 associations (dont 3 signataires d'une CPO) ont été identifiés dans le domaine de l'éducation populaire et subventionnés (18 000 € et 4 postes FONJEP) afin qu'ils aident les porteurs de projets locaux (cf. ci-dessous, les PEL).

#### *L'autonomie et la participation des jeunes*

La DDJS a continué à animer la plate-forme départementale "accompagner les jeunes", qui s'est réunie six fois en 2009. Dans ce cadre, une journée sur le métier d'animateur jeunesse a été organisée en janvier à La Charité sur Loire ; 85 professionnels de la jeunesse y ont participé. Les actes de cette journée ont ensuite été retravaillés et développés par les membres de la plateforme, en vue d'une présentation aux élus en charge des questions de jeunesse.

Dans le domaine de l'aide à l'initiative des jeunes, il convient de souligner en 2009 dans le cadre du programme Envie d'Agir l'attribution :

- au titre de Projets Jeunes de cinq bourses et de deux chèques conseil (accompagnement de jeunes par la boutique de gestion Agir et Créer), pour un total de 4 400 €

- au titre de Défi Jeunes de deux bourses pour un montant de 7 000 € (crédits régionaux).

Trois chantiers de jeunes bénévoles pour la restauration du patrimoine, financés sur des crédits de la DRDJS, ont eu lieu dans la Nièvre à l'été 2009. Ils ont été suivis par la DDJS.

En matière d'information des jeunes, la DDJS et le CRIJ (Centre régional d'information-jeunesse) ont poursuivi l'animation du réseau départemental d'information-jeunesse, ce qui a permis de faire le point sur la situation et les projets de chaque PIJ (point d'information-jeunesse). Le PIJ de Clamecy a été délabellisé fin 2009 ; la DDJS a suivi attentivement le projet d'emménagement du BIJ (bureau d'information-jeunesse) dans les nouveaux locaux de l'espace Salengro.

En matière d'éducation à l'image, le projet de festival audiovisuel jeunes a pris corps en 2009 sous le nom de « On va faire court », un concours de réalisation de courts métrages par des groupes de jeunes issus de centres sociaux (souvent déjà sensibilisés à la thématique, grâce à la formation-action organisée par la DDJS - cf. ci-dessous) et accompagnés par des structures spécialisées. La soirée de lancement de ce concours a été organisée en décembre au PAC des Ouches.

La prévention santé : La DDJS, en partenariat avec le district de football de la Nièvre et le club de l'ASPTT Nevers Olympique, a organisé la 1ère édition du tournoi des As, un tournoi de football en salle pour 120 jeunes de 14 à 20 ans le 28 octobre. Des ateliers obligatoires portant sur la prévention santé et organisé par le Bureau Information jeunesse, le Comité départemental d'Education à la santé (CODES), l'Association nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), l'association l'Ilot Livre.

### **Les projets éducatifs locaux (PEL)**

L'appel à projets PEL 2009 a été lancé en fin décembre 2008 sur trois thématiques : la qualité éducative de l'offre de loisirs, l'accompagnement et la participation des jeunes, les pratiques physiques et sportives.

2009	Total crédits jeunesse	Total crédits sport	Total
Hors périmètre CUCS	28 892	10 900	39 792
Périmètre CUCS agglomération de Nevers	19 100	5 300	24 400
Périmètre CUCS Cosne	1 650	1 900	3 550
<b>Total</b>	<b>49 642</b>	<b>18 000</b>	<b>67 642</b>

40 porteurs de projets soutenus et 62 projets soutenus.

L'appel à projets 2010, préparé fin 2009, est encore plus précis mais s'appuie sur la même logique d'intervention en trois étapes (le soutien technique et financier à des projets est la 3<sup>ème</sup> étape du processus).

Dans le cadre du schéma de développement des PEL, une formation action intitulée « l'image dans tous ses états...ou presque ! » a été initiée par la DDJS en partenariat avec la Fédération départementale des centres sociaux. Cette action vise à renforcer les compétences des animateurs socioculturels en matière d'éducation à l'image. 10 animateurs ont ainsi suivi cinq modules de deux journées consécutives entre mars et juin 2009, leur offrant un panorama assez complet des différentes techniques de l'image et une mise en perspective en termes d'activités en direction des enfants et des jeunes. Le projet « On va faire court » (cf. ci-dessus) s'inscrit dans la dynamique de cette action.

### **Protection Judiciaire de la Jeunesse**

Sous l'autorité du Garde des Sceaux, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DDPJJ) a pour mission d'assurer la prise en charge éducative des mineurs et jeunes majeurs qui font l'objet d'une décision judiciaire. La prise en charge des jeunes confiés poursuit un but éducatif et les mesures sont mises en œuvre par des équipes pluridisciplinaires.

La protection judiciaire de la jeunesse de la Nièvre comprend un secteur public et un secteur associatif habilité (SAH) géré dans la Nièvre par l'association de sauvegarde de l'enfant à l'adulte.

Le nombre de mesures suivies par le secteur public s'est élevé en 2009 à 765 (731 en 2008) et à 586 pour le secteur associatif habilité (544 en 2008). 1 188 jeunes ont été concernés sur 2009 (1 145 sur 2008).

La prise en charge des mineurs et jeunes majeurs confiés sur décision judiciaire est conforme aux objectifs fixés avec une complémentarité des 2 secteurs :

- le service public a poursuivi le recentrage de son action sur les mesures pénales et des grands adolescents. Le SAH maintient une activité importante et conforme aux arrêtés d'habilitation ;
- le dispositif d'activité de jour du Centre d'Action Educative ouvert à tout mineur éprouvant de graves difficultés d'insertion a une capacité d'accueil de 24 places. En 2009, il a admis 107 jeunes dont 54 durablement pour 19 552 heures de soutien ou d'enseignements délivrés et 173 semaines de stage en entreprise.
- le nombre de mineurs détenus s'est élevé à 15 (14 en 2008).

## **Préservation, enrichissement et promotion des patrimoines**

### **L'action en faveur du patrimoine**

#### *L'action de l'Etat en faveur des monuments historiques*

L'année 2009 est caractérisée par le redémarrage des chantiers de restauration, grâce au plan de relance de l'Etat, qui incluait la poursuite de la restauration extérieure de l'église Saint Aré de Decize, ainsi que les phases d'étude concernant la restauration du clocher de la cathédrale de Nevers. Celle-ci a vu également la poursuite de la mise aux normes des installations électriques, la fin de la restauration des couvertures du bas-côté nord et surtout la fin de la grande campagne de création de vitraux engagée depuis trente ans. Un comité scientifique a été mis en place pour accompagner la réflexion sur la présentation de remarquables pierres peintes provenant de l'ancien jubé.

Autres grands chantiers : La Charité (CPER), avec la fin des travaux de restauration des ailes est et nord de l'ancien prieuré (rez-de-chaussée) et la mise au point d'un schéma directeur pour définir les futures opérations ; Corbigny : la fin de la restauration des couvertures des ailes sud et est en maîtrise d'ouvrage de l'Etat a été accompagnée par la mise en place d'une création de l'artiste Laurence Wiener. A signaler également, la poursuite de la restauration des communs du château d'Aunay-en-Bazois et la restitution de l'absidiole nord de la chapelle romane de Béard.

Quelques chantiers importants sont à signaler sur des édifices privés : la restauration de la cour de ferme du château de Romenay, à Diennes-Aubigny ; la mise en place d'un projet de restauration et de mise en valeur des restes de l'ancienne chartreuse de Basseville, à Pousseaux.

#### *L'action de l'Etat en faveur de l'archéologie*

Les trois grands axes de la recherche archéologique programmée régionale sont illustrés par les travaux menés dans la Nièvre :

- la Préhistoire ancienne : la fouille programmée du Mont-St-Aubin à Oisy, s'est achevée en 2009 et entre dans sa phase de préparation de la publication scientifique. Un inventaire des ressources en silex sur le territoire départemental a débuté en 2009. L'étude de collections lithiques issues de prospections pédestres a enfin été entreprise par deux préhistoriens sur le secteur de Cosne-sur-Loire.
- la protohistoire récente (civilisation des oppida) : au Mont Beuvray, la campagne 2009 est la première d'un nouveau programme triennal qui porte sur l'oppidum de Bibracte et son environnement immédiat.
- le Moyen Âge : l'étude du Vieux Château de Moulins-Engilbert a été poursuivie en 2009 et a donné lieu à édition d'une plaquette de la collection « Archéologie en Bourgogne » initiée par la DRAC. On notera également les recherches menées en Loire, qui ont mis en évidence à La Charité-sur-Loire les vestiges d'une pêcherie médiévale et d'un pont de bois, dont la construction remonte au XIe s.

Sur la trentaine de dossiers d'utilisation du sol dont la DRAC (SRA) a réglementairement été saisie en 2009, au titre de l'archéologie préventive, la moitié concernaient des permis de construire ou d'aménager (lotissements), l'autre moitié étant essentiellement constituée d'opérations soumises à étude d'impact, auxquelles s'ajoute la ZAC du Four à Chaux à Decize. Six diagnostics ont été prescrits en 2009, soit un taux de prescription de plus de 18 % lié au type même des dossiers traités (sites historiques à fort potentiel, infrastructures linéaires, grandes emprises).

En matière d'opérations de terrain, on notera tout d'abord la mise en réserve d'un site protohistorique situé sur la déviation de la RN7 à Magny-Cours. Sur le même tracé, la fouille d'une importante *villa* gallo-romaine a mis au jour deux grands ensembles symétriques de bâtiments pourvus de nombreuses structures hydrauliques. La réalisation en plusieurs phases du diagnostic préalable à la réalisation du Domaine du Grand Bois à Gimouille, a mis en évidence un site d'habitat groupé du Moyen Âge, qui devrait donner lieu à la réalisation d'une fouille préventive. Enfin, alors que les bâtiments de la Chartreuse de Basseville à Pousseaux et du prieuré de La Charité donneront lieu à des études directes sur le bâti, trois diagnostics sont programmés dans le quartier des anciennes faïenceries à Nevers.

Une attention a été portée à la dévolution du mobilier issu de fouilles préventives auprès des collectivités qui souhaitaient l'accueillir dans leur musée.

### L'action de l'état en faveur des musées

En 2009, la DRAC a soutenu un ensemble d'actions significatives et structurantes dans le domaine des musées de France, dans le cadre de critères déterminés par la loi sur les musées de janvier 2002, en privilégiant les plus petites structures (effet de levier) et les territoires ruraux.

En 2009, le Fonds Régional des Acquisitions des Musées (FRAM), a permis l'acquisition de collections destinées à compléter celles des musées de France : pour la Nièvre, le musée de Clamecy et le musée Blandin de Nevers

De nombreuses expositions accompagnées d'un catalogue ont fait l'objet d'un soutien et en particulier pour la Nièvre les musées de Clamecy, de Cosne sur Loire et celui de Château-Chinon (exposition: « prendre un air de feu » photographies de Suzanne Hetzel en collaboration avec le Centre d'Art de Pougues les Eaux).

Des campagnes de conservation et de restauration ont été organisées à la suite des commissions scientifiques interrégionales organisées par la DRAC. Ainsi pour le département de la Nièvre, les musées de Clamecy et de Cosne sur Loire.

La DRAC a continué son aide pour les travaux du musée municipal de Nevers, musée Frédéric Blandin consacré à la céramique et au verre qui se sont poursuivis en 2009 .

### **L'action en faveur de la transmission des savoirs**

Cette dimension se traduit principalement par des interventions dans le cadre de l'enseignement spécialisé (spectacle vivant et arts plastiques), de l'éducation artistique et culturelle, de l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne l'éducation artistique et culturelle (EAC), la collaboration fructueuse entre les services du rectorat et de la DRAC favorise la mise en œuvre de la circulaire sur l'éducation artistique du 29 avril 2009 dont les principaux objectifs se traduisent en région de la manière suivante :

Pour favoriser la rencontre avec l'œuvre d'art pour tous les élèves et mettre en place l'enseignement de l'histoire des arts obligatoire en collège dès la rentrée 2009, la DRAC accompagne les institutions culturelles dotées de services éducatifs. C'est le cas, en particulier, en art contemporain du FRAC et du CAC de Pougues-Les-Eaux.

Sur les territoires ruraux, la DRAC poursuit « sa politique d'éducation artistique et culturelle territorialisée » par le suivi et/ou l'élaboration de contrats locaux d'éducation artistique à l'échelle de communautés de communes ou de pays.

Pour répondre au troisième objectif, l'intégration obligatoire au projet d'établissement ou au projet d'école d'un volet culturel faisant apparaître des collaborations artistiques et partenariats avec les structures culturelles, le rectorat, la DRAC et les services des conseils généraux et du conseil régional ont initié un plan de formation à l'échelle de toute la région à destination d'une part des chefs d'établissements pour les soutenir dans leur démarche d'élaboration de leur volet culturel, et d'autre part, à destination des équipes pédagogiques pour favoriser les rencontres entre établissements scolaires, collectivités, structures culturelles et artistes.

Depuis octobre 2009, un nouveau cycle de formation en direction des équipes enseignantes sur l'objet d'étude culturel dans les programmes d'histoire des arts a été mis en place

## L'action en faveur de la création

### Spectacle vivant

Le développement du théâtre dans le département de la Nièvre passe par des lieux tel que la Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre et l'Espace de Cultures de Corbigny ou de disciplines tels que les arts de la rue avec le festival « Les Zaccros d'ma rue » à Nevers et dans son agglomération. En matière d'équipe de création, la compagnie Metalvoice à Corbigny, ou la Compagnie Philippe Genty en résidence à la Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre (MCNN) marquent le paysage. Il convient d'y ajouter le "TÉATr'ÉPROUVÈTe" à Corbigny qui bénéficie d'une convention triennale d'action artistique territoriale.

En danse, l'accueil en résidence d'implantation de la Compagnie *Les Alentours Rêveurs* de Serge Ambert à Corbigny permet de développer la présence de cette discipline, discrète dans la Nièvre depuis la disparition du Centre chorégraphique de Nevers.

En musique, en 2009, il convient de signaler principalement l'aide au festival "*D'Jazz à Nevers et dans la Nièvre*" et le renouvellement de la convention triennal liant l'association avec l'Etat, la communauté d'agglomération de Nevers et la ville de Nevers ainsi que le soutien au *Café Charbon*, lieu de musiques actuelles à Nevers.

### Arts plastiques

La diffusion et la politique d'aménagement du territoire dans la Nièvre, s'articulent autour du centre d'art contemporain du Parc Saint Léger, installé dans la propriété du Conseil Général. L'activité se caractérise par un accueil d'artistes en résidence (2 ateliers et 3 logements d'artistes sur le site) tout au long de l'année, des expositions dans et hors les murs (musée de Château-Chinon, abbaye de Corbigny, Bibracte) et de nombreuses actions en direction de publics diversifiés (culture à l'hôpital, projets avec des associations sociales à Nevers, présence en milieu scolaire à Dornes, Nevers, La Charité sur Loire). Pour répondre au volume d'activités hors les murs, un second poste de régisseur a été créé en 2009. Outre la programmation de trois expositions annuelles, de petites formes sont mises en place tout au long de l'année permettant une grande ouverture pluridisciplinaire (danse, musique en partenariat avec D' Jazz à Nevers, le Festival des mots à la Charité sur Loire).

Une commande publique du Ministère de la Culture et de la Communication autour de la signalétique et de l'identité visuelle du Centre d'art a été lancée en 2007. La charte graphique élaborée par Fanette Mellier a été lancée en 2008 et la mise en place d'éléments de signalétique extérieure se concrétisera début 2010. La commande publique passée en 2007 à l'artiste Américain Lawrence Weiner pour l'abbaye de Corbigny, a été inauguré le 16 mai 2009 et accompagné d'une campagne de communication au niveau national et international.

A Nevers, une nouvelle chargée de mission pour l'association Arko mène une programmation arts plastiques de qualité ouverte aux partenariats (FRAC Bourgogne, Centre d'art de Pougues) tant dans ses propre locaux qu'au sein de lieux diversifiés dans la Ville.

### Livre et lecture

En 2009, au travers du concours particulier « bibliothèques » au sein de la Dotation générale de décentralisation, l'Etat a aidé les constructions et aménagements mobilier et informatique de bibliothèques dans la Nièvre à hauteur de 202 235 € (soit 20 % de l'enveloppe dépensée sur ce dispositif en Bourgogne pour 2009). Cette aide a concerné 4 communes et communautés de communes pour 4 projets de constructions ou aménagements de bâtiments existants (incluant l'équipement mobilier et informatique). Quatre nouvelles bibliothèques aidées par l'Etat au titre du concours particulier DGD ont ainsi ouvert leurs portes dans la Nièvre en 2009, à Chantenay-Saint-Imbert, Guérigny, Fourchambault et Cosne-Cours-sur-Loire. Aucun autre projet n'étant actuellement en cours dans ce département, il est probable que 2010 y soit une « année blanche ».

Il n'y a pas de bibliothèques municipales classées dans la Nièvre. L'État met à la disposition du Conseil général de la Nièvre pour les archives départementales un conservateur du patrimoine et un chargé d'études documentaires et finance donc les salaires de ces deux agents.

En 2009, la DRAC Bourgogne a consacré au total 19 400 € à des manifestations autour du livre dans la Nièvre en particulier pour les actions menées par l'association « L'îlot livres », le « Festival du Mot » à La Charité-sur-Loire, les « Rencontres poétiques » à Bazoches.

Sur le projet de construction du nouveau bâtiment des archives départementales, 320 000 € ont été versés au Conseil général de la Nièvre en 2009 sur une subvention totale de l'Etat de 2 112 777 €. La construction a débuté en août et devrait s'achever courant 2011.

En matière de patrimoine écrit (bibliothèques et archives), 3 900 € ont été attribués à trois communes pour la restauration de documents d'archives.

Le Centre national du livre a attribué le label « Librairie indépendante de référence » à la librairie « Gens de la lune » située à Nevers qui a également bénéficié en 2009 d'une aide « VAL » (valorisation des collections) de 5 000 €.

### *Cinéma et audio-visuel*

Dans le domaine de l'exploitation cinématographique, avec 8 établissements en activité (ainsi qu'un circuit de cinéma itinérant) et 19 écrans, la Nièvre est assez peu équipée. La fréquentation des salles a été en 2009 de 324 442 entrées contre 311 721 en 2008. Sur l'agglomération de Nevers, deux projets concurrents de multiplexes ont fait l'objet cet été d'une CDEC, l'un porté par CGR, l'autre par Gérard Davoine, l'actuel propriétaire du Mazarin à Nevers. C'est le second qui a été retenu mais CGR a fait un recours en CNEC. En 2009, seuls deux établissements sont classés art et essai (Mazarin à Nevers, Crystal Palace à La Charité sur Loire) contre 5 en 2007, confirmant ainsi une chute de l'activité de diffusion du cinéma art et essai dans la Nièvre. Le cinéma de La Charité sur Loire reste le plus volontariste sur le plan culturel. Dans le cadre des subventions art et essai accordées par le Centre National du Cinéma (CNC) en 2009, les salles concernées ont reçu une aide de 28 805 €. Un circuit de cinéma itinérant animé par l'association Sceni Qua Non couvre une partie des zones non desservies par les salles traditionnelles.

Diverses manifestations contribuent au développement du cinéma sur le département. A Cosne-sur-Loire, un festival qui se déroule chaque année accueille des personnalités du cinéma; à Ouroux en Morvan, se tient depuis 2 ans le festival "Parti(e)s de campagne, animé par l'association Sceni Qua Non, axé sur le court-métrage, il mêle intelligemment programmation exigeante et ambiance festive; à Nannay, un festival ("Ni vu, ni connu") en milieu rural se signale aussi par son originalité dans les lieux de diffusion comme dans ses confrontations avec l'art contemporain.

Dans le milieu scolaire et jeune public, les opérations « Ecole et cinéma » et « Collège au cinéma » sont désormais coordonnées par l'association Sceni qua Non (qui a remplacé en 2009 le cinéma de Cosne pour "collège au cinéma").

## Santé publique et sécurité sanitaire

### Les actions de santé publique

#### Programme régional de santé publique (P.R.S.P.)

Le programme Régional de Santé Publique définit les objectifs et les priorités de santé publique dans chaque région. Il se compose de programmes et d'actions. Il organise la cohérence entre les différentes actions de santé publique conçues et mises en œuvre dans la région.

L'appel à projets 2009 lancé par le groupement régional de santé publique (G.R.S.P.) a donné lieu à l'envoi, par les promoteurs nivernais, de 55 dossiers pour un montant demandé de 590 577 €.

Les subventions attribuées par le G.R.S.P. pour le département de la Nièvre sont les suivantes :

- 83 500 € au titre des actions nouvelles soit 14 dossiers
- 282 417 € au titre des renouvellements d'actions soit 21 dossiers

Elles représentent 62 % du montant initial des demandes présentées par les promoteurs, 20 dossiers ayant fait l'objet d'un rejet.

Pour l'année 2009, l'appel à projets comprend désormais **un volet territorial**. Deux pays se sont inscrits dans la première étape de la démarche de territorialisation et ont obtenu un financement du GRSP : le Pays Nivernais Morvan pour un diagnostic de santé du Pays et le Pays Bourgogne Nivernaise pour le financement d'un agent de santé.

Dans le cadre de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoire », le P.R.S.P. a vocation à se transformer en Projet Régional de Santé (P.R.S.) qui comprendra, outre un Plan Stratégique, un schéma de prévention recouvrant les compétences actuelles du groupement Régional de Santé Publique.

L'actuel P.R.S.P. a fait l'objet d'une évaluation dont les principales conclusions sur sa restructuration sont :

- systématiser l'approche populationnelle en identifiant l'ensemble des publics prioritaires,
- systématiser l'approche territoriale en identifiant les territoires prioritaires,
- structurer le plan selon une approche permettant de tenir compte des priorités retenues en terme thématique, populationnel et territorial,
- assurer l'articulation avec les autres plans (Plan régional santé environnement (P.R.S.E.) et Plan régional santé au travail (P.R.S.T.).

#### Lutte contre le cancer

Le dépistage organisé du cancer du sein est assuré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 par l'ADECA 21-58 qui est l'émanation de l'association dépistage des cancers de la Côte d'Or. Cette association développe également le dépistage du cancer colorectal depuis le mois de janvier 2009.

S'agissant du dépistage du cancer du sein, la nouvelle association obtient un taux de participation de 42,8 % avec 11 800 invitations.

Les marges de progression sont donc présentes sur les deux dépistages mais cette activité est en bonne voie sur le département.

#### L'organisation de la permanence des soins

Les médecins généralistes restent concentrés essentiellement sur l'axe de la Loire avec une densité de 83 médecins généralistes pour 100 000 habitants contre 99 au niveau national et 93 en Bourgogne. La majorité des cantons situés à l'est du département compte 3 à 4 médecins généralistes au maximum. Les médecins spécialistes nivernais sont répartis à 90 % sur Nevers, Cosne-sur-Loire.

En 2009, la fréquence des installations de médecins, tant généralistes que spécialistes, reste encore très insuffisante et ne permet pas de compenser les départs. En effet, la permanence des soins est

assurée par 147 médecins généralistes sur 172. Tous les secteurs, au nombre de 15, sont couverts ; la présence médicale est assurée par un rattachement de canton à un secteur de garde.

Suite à l'instruction ministérielle du 8 février 2008 sur la mise en œuvre de l'avenant n° 27 à la convention médicale du 12 janvier 2005, la mission d'appui nationale, consultée en juin 2008, a accepté une sectorisation du département de la Nièvre en 15 secteurs médicaux, chiffre qui reste éloigné de l'objectif assigné entre 7 et 10 secteurs. Cet accord de sectorisation est une première étape dans le but d'atteindre l'organisation cible dans les 18-24 mois.

Cette configuration à 15 secteurs a été présentée et validée par le CODAMUPS du 30 janvier 2009.

La garde médicale est assurée pour l'ensemble des 13 secteurs tous les jours de 20 heures à 8 heures du matin, le samedi de 12 heures à 20 heures et le dimanche et jours fériés de 8 heures à 20 heures après régulation du centre 15 ; pour les 2 autres secteurs de Decize et de Nevers, où les médecins sont regroupés au sein d'une maison médicale de garde, la permanence des soins est assurée de 0 heure à 8 heures du matin par les centres hospitaliers de Decize et de Nevers.

La maison des gardes de Nevers est ouverte depuis le 2 février 2009. Elle est la troisième maison des gardes installée dans le département après celles de Decize et de Saint-Saulge.

Cinq maisons de santé pluridisciplinaires sont implantées et fonctionnent sur le département : Saint Amand en Puisaye, Montsauche les Settons, Moulins-Engilbert, Dornes, Fours ; L'ouverture de la maison de santé de Luzay est fixée au début de l'année 2010.

D'autres projets de création sont en projet ou font l'objet d'une étude de faisabilité : Lormes, Corbigny, Château-Chinon, Châtillon-en-Bazois notamment.

### **Actions en faveur des seniors**

La prise en charge des personnes âgées constitue une priorité du département compte tenu du contexte démographique. La compétence de l'Etat s'exerce essentiellement à l'égard des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Le plan national Alzheimer 2008-2012 a prévu des mesures à mettre en œuvre pour la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

La programmation des places et lits nouveaux s'effectue dans le cadre du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'Autonomie de Bourgogne (PRIAC).

#### *Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)*

En 2009, 18 places nouvelles de SSIAD pour personnes âgées ont été créées : 4 à Saint Benin d'Azy/Fours, 2 à Tannay, 1 à Lormes, 2 à Cosne-Cours-sur-Loire, 3 à Clamecy, 3 à Imphy, 3 à La Charité/Prémery.

Actuellement 635 places pour personnes âgées sont autorisées dont 34 places sont en attente de financement.

En 2009, un appel à projets national a été lancé par la Direction Générale de l'Action Sociale pour la constitution d'équipes spécialisées «pilotes» dans la prise en charge à domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Dans ce cadre, la Croix Rouge Française a été autorisée à ouvrir 5 places supplémentaires, à titre expérimental, de « soins d'accompagnement et de réhabilitation ».

Le nombre total de places de SSIAD ouvertes dans la Nièvre est de 606.

#### *Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)*

Le plan national Alzheimer prévoit notamment au sein des EHPAD, la création ou identification, d'unités adaptées pour les patients souffrant de troubles comportementaux ;

2 unités spécifiques pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées au sein des EHPAD ont ouvert au 1er janvier 2009 : 12 lits dont 1 dédié à l'hébergement temporaire à

l'EHPAD « Les Forges Royales » à Guérigny, 14 lits à l'EHPAD « Le Champ de la Dame » à Varennes-Les-Narcy

Concernant les EHPAD, 40 places supplémentaires prévues au PRIAC ont été financées à l'EHPAD du « Champ de la Dame » à Varennes-Les-Narcy complétant les 40 places financées et ouvertes en 2008 et 60 places ont été financées à l'EHPAD « Les Opalines-La Charité » à La Charité-Sur-Loire permettant une ouverture de l'établissement le 22 juin 2009.

Par ailleurs, ont été créés, 7 places d'accueil de jour et 3 lits d'hébergement temporaire au sein des EHPAD existants dans le cadre du plan Alzheimer.

Concernant la qualité de la prise en charge des personnes âgées dans les EHPAD existants, 4 conventions tripartites entre établissements / Etat / conseil général ont été renouvelées et une convention pour un nouvel établissement a été signée.

Au total sur l'exercice 2009, 38 489 478 € ont été alloués aux établissements sur le volet soins dont : 31 122 391€ sur le volet pour les EHPAD (dont 700 000 € pour permettre la mise en sécurité des réseaux électriques et équiper 14 établissements en groupe de secours) et 7 367 087 € pour le financement des services de soins à domicile.

Au titre du plan d'Aide à l'Investissement, l'EHPAD Notre Dame de la Providence a bénéficié d'une aide CNSA de 1 200 000 € pour son projet de restructuration.

Dans le cadre du plan de relance, l'EHPAD de FOURCHAMBAULT géré par l'ADEF a bénéficié d'une aide CNSA de 260 100 € pour la construction d'un EHPAD de 86 lits dont 3 lits dédiés à l'hébergement temporaire pour personnes atteintes de maladies d'Alzheimer ou apparentées.

### **La solidarité envers les personnes handicapées**

La DDASS a participé, en lien avec la DRASS de Bourgogne, à l'élaboration du nouveau « programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie » (**PRIAC**) 2009-2013, document de programmation pluriannuel de créations, extensions et transformations de places, dans le secteur médico-social. Piloté à l'échelon national par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le PRIAC se fonde sur les éléments du schéma départemental du handicap 2006-2010 de la Nièvre.

Les négociations menées ont permis d'attribuer à l'association « Voir Ensemble » le financement complémentaire nécessaire à l'accompagnement de 10 enfants déficients visuels de façon pérenne. De plus, 2 places de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) à Cosne-sur-Loire ont pu être créées grâce à des financements destinés à l'accompagnement médico-social d'adultes handicapés.

Par ailleurs, la DDASS a présenté au comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS) différents projets de promoteurs destinés à adapter l'offre de services aux besoins des personnes handicapées, adultes et enfants :

- ainsi, le Centre hospitalier spécialisé (CHS) de La Charité-sur-Loire a obtenu un avis favorable pour une extension de 45 places de la capacité de la maison d'accueil spécialisée (MAS) dont 6 ont pu être autorisées, car d'ores et déjà financées, et 39 sont en attente, leur financement étant programmé pour la fin prévisible du projet architectural correspondant.
- de plus, le CROSMS a émis un avis favorable à la création d'un service de pré-orientation professionnelle, géré par l'ADAPT, et à la création à Château-Chinon d'une antenne du service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) Chrysaligie géré par FOL de la Nièvre. Les 7 places prévues pour ce service ont fait l'objet d'un arrêté de classement prioritaire, dans l'attente de leur financement.

En outre, la DDASS a engagé les travaux nécessaires à la première évaluation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé fin 2007 avec l'ADSEAN. Parallèlement, poursuivant la démarche de contractualisation, le 24 novembre 2009, un CPOM a été signé avec l'ADAPEI, qui a perçu à ce titre des crédits complémentaires lui permettant de réorganiser ses services dans le but d'optimiser ses moyens et d'accroître la qualité de ses prestations.

En termes d'allocations budgétaires décidées par les services de l'État, les montants sont les suivants :

- secteur adultes : 22 305 079,51 €
- secteurs enfants : 13 948 887,49 €

S'agissant des perspectives 2010, des négociations ont été entreprises pour la signature, en 2010, d'un CPOM avec la FOL. Les autres perspectives de l'année 2010 concernent le soutien de 4 projets présentés au comité régional de l'organisation sanitaire et médico-sociale, à savoir :

- la restructuration du complexe « les Graviers » géré par la FOL, qui va permettre, notamment, la poursuite des redéploiements de places d'instituts médico-éducatifs (IME) en places de SESSAD et la création d'une unité pour la prise en charge d'enfants souffrant de troubles envahissants du développement (TED) ;
- la création de deux antennes, à Corbigny et Château-Chinon, du centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) géré par l'association « le Fil d'Ariane », équilibrant le maillage territorial ;
- l'extension du SESSAD géré par « le Fil d'Ariane » et sa spécialisation partielle pour l'accompagnement de 18 enfants souffrant de troubles sévères ou spécifiques du langage (TSL) ;
- la création, au SSIAD de Cosne-sur-Loire de 16 places pour personnes âgées et de 5 places pour personnes handicapées.

### **Inspections et lutte contre la maltraitance en établissements sociaux et médico-sociaux**

Tout acte de maltraitance est intolérable, d'autant plus s'il est exercé sur une personne fragile (personne âgée, personne handicapée) qui ne dispose pas nécessairement de la possibilité de se défendre ou de le dénoncer.

Il appartient dès lors à l'Etat, garant de la protection des personnes vulnérables, de veiller au développement de bonnes pratiques professionnelles au sein des établissements sociaux et médico-sociaux, de prévenir, de contrôler et de sanctionner tout fait de maltraitance.

Au cours de l'année 2009, quatre inspections programmées ont été menées au sein des établissements et services de la Nièvre à savoir :

- 1 institut médico-éducatif
- 1 foyer de vie
- 2 établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Les inspections foyer de vie et EHPAD ont été menées conjointement avec le Conseil Général.

Par ailleurs, quatre inspections d'EHPAD ont été diligentées suite à plaintes ou signalements et un audit a été mené sur le fonctionnement du siège d'une association. Les préconisations élaborées lors de cet audit font l'objet d'un suivi de mise en œuvre.

En vue de poursuivre le développement de la bientraitance et le renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance relatifs à l'instruction ministérielle du 22 mars 2007, les actions suivantes ont été conduites :

- réunion du comité départemental de prévention et de lutte contre la maltraitance.
- création d'une antenne ALMA Nièvre.
- organisation des assises bientraitance en juin 2009 en vue de permettre la sensibilisation et la mobilisation des acteurs intervenant autour de la prise en charge des usagers du secteur Personnes Agées et Personnes Handicapées.
- transmission aux établissements d'un questionnaire élaboré par l'agence nationale de l'évaluation sociale et médico-sociale avec pour objectif de soutenir les établissements dans une dynamique de déploiement de pratiques de bientraitance. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'évaluation interne.
- organisation de groupes de travail avec les associations et les établissements en vue de déterminer l'apport d'une bonne utilisation des outils de la loi 2002 à la démarche bientraitance.

S'agissant des perspectives 2010, la DDASS a inscrit au titre du programme des Missions Régionales et Interdépartementales d'Inspection, de Contrôle et d'Evaluation MRIICE quatre inspections à savoir deux inspections pour le secteur des personnes âgées et deux inspections pour le secteur des personnes handicapées.

Dans le prolongement de la circulaire du 15 octobre 2008 relative au renforcement des missions d'inspection et de contrôle au titre de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées, des contrôles inopinés seront développés. L'accent sera mis sur la généralisation des démarches d'autoévaluation des pratiques de bienveillance pour renforcer la surveillance et l'accompagnement des structures avec pour objectif d'assurer un meilleur repérage des établissements à risque.

### **La gestion des risques sanitaires**

La protection de la santé publique nécessite de vérifier et contrôler le respect des exigences réglementaires relatives à la salubrité des denrées animales et d'origine animale avec en corollaire l'inspection des conditions de préparation, de transport et de distribution de ces denrées. Cette inspection est effectuée « de la fourche à la fourchette » c'est-à-dire dans tous les établissements depuis l'élevage, l'abattoir et l'atelier agroalimentaire jusqu'à la remise directe au consommateur, et répond au double objectif de constater la conformité aux normes et de rechercher les non-conformités pour un relevé éventuel des infractions.

En élevage, l'inspection concerne notamment l'identification des animaux et la traçabilité de leurs mouvements, l'alimentation des animaux et l'utilisation du médicament vétérinaire, et porte tant sur les animaux que sur les documents d'élevage.

En atelier agroalimentaire, l'inspection revêt plusieurs aspects : examens documentaires, vérifications des installations et du fonctionnement, évaluation de la maîtrise sanitaire et de la traçabilité par le professionnel, contrôles des matières premières et des produits. La fréquence des inspections est déterminée selon une analyse de risques, tenant compte notamment des autorisations administratives délivrées ou sollicitées, des dangers recensés, des méthodes de production et de commercialisation, ainsi que des antécédents de l'établissement, voire des plaintes reçues. 563 inspections d'établissements ont été effectuées en 2009.

L'expertise des constats effectués permet de conclure soit au maintien des activités de production, soit à l'obligation par le professionnel de mettre en œuvre des actions correctives puisqu'il est le responsable de la qualité des produits qu'il commercialise, soit, lorsque le risque d'atteinte à la sécurité du consommateur est élevé, à la nécessité d'interrompre provisoirement ou définitivement les activités considérées.

Les inspections menées par la DDSV ont permis :

- d'attribuer les autorisations administratives sollicitées ou d'adresser des courriers de demande de mise en conformité,
- de constater l'absence de mise en évidence de substances interdites, de contaminants de l'environnement ou de résidus de médicaments vétérinaires dans les échantillons prélevés,
- de retirer de la consommation les viandes reconnues impropres à la consommation provenant des animaux de boucherie à l'occasion de l'inspection permanente en abattoir. En 2009, les abattoirs de la Nièvre ont produit plus de 4400 tonnes de viandes (2400 tonnes à Corbigny, 1560 tonnes à Cosne-s/Loire et 560 tonnes à Luzy)

En 2010, l'inspection permanente des carcasses d'animaux de boucherie sera maintenue, et l'instruction des dossiers d'agrément des établissements agroalimentaires ainsi que la réalisation des plans nationaux de contrôle des contaminations physiques, chimiques ou bactériologiques des produits alimentaires poursuivies.

### **La lutte contre les maladies animales réglementées et les épizooties**

Les missions de la DDSV dans ce domaine consistent en des inspections des qualifications sanitaires des cheptels ou en la mise en œuvre de mesures collectives sur une aire géographique déterminée pour limiter la diffusion des maladies épizootiques, voire pour les faire disparaître.

L'année 2009 a été principalement marquée par la poursuite des mesures de gestion de la crise sanitaire de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), apparue dans le département de la Nièvre en septembre

2007, par la mise en place lors de l'hiver 2008-2009 d'une campagne de vaccination obligatoire de tous les bovins, ovins et caprins

- Information des acteurs et des populations : communiqués de presse, plusieurs courriers individuels d'information à l'attention des détenteurs de ruminants, notes d'informations techniques et réglementaires aux vétérinaires sanitaires et aux maires du département, organisation du comité de suivi FCO regroupant les organisations professionnelles et les administrations concernées.
- Application des mesures réglementaires de protection et de surveillance, notamment : contrôles des mouvements des animaux issus des différentes zones réglementées, plus particulièrement dans le cas des échanges intracommunautaires ; gestion des suspicions cliniques et des résultats défavorables à la recherche de la FCO ;
- Organisation d'une campagne généralisée de vaccination contre la FCO de tous les cheptels de ruminants : gestion de l'attribution des doses vaccinales aux cabinets vétérinaires ; suivi de l'avancée de la vaccination. Les vétérinaires sanitaires du département se sont tous mobilisés pour assurer la vaccination de l'ensemble des cheptels de leur clientèle.

Parmi les priorités 2010 de la DDCSPP en matière de santé et de protection animales, on citera l'application des mesures nationales liées à la FCO ; la réalisation d'exercices pour tester la mise en œuvre opérationnelle du plan départemental de lutte contre les épizooties ; en matière de tuberculose bovine, la DDCSPP de la Nièvre appliquera des mesures spécifiques de suivi dans les cheptels de la Nièvre qui auraient été en lien épidémiologique avec l'un des foyers avérés en Côte d'Or.

### **Sécurité sanitaire dans les établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires**

Les établissements sociaux, sanitaires et médico-sociaux accueillent des populations fragiles. Outre la qualité des soins ou du suivi qui peuvent leur être apportés, l'environnement dans lequel elles évoluent ne doit pas présenter de risque pour leur santé.

La DDASS, en tant que service de contrôle des établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires, se doit de vérifier que ceux-ci prennent bien en compte certains risques sanitaires.

Depuis 2006, des inspections ont lieu dans le cadre du plan régional et interdépartemental d'inspection de contrôle et d'évaluation (PRIICE). Le PRIICE oriente les inspections sur le risque lié aux légionelles dans les circuits d'eau chaude sanitaire. Néanmoins, afin de ne pas multiplier les inspections, il a été décidé dans la Nièvre d'ouvrir le champ de l'inspection au contrôle :

- de l'amiante : par la vérification sur pièces des dossiers techniques amiante (DTA). Cette vérification permet de s'assurer que le propriétaire de l'immeuble a répondu aux exigences réglementaires de repérage et suivi des matériaux contenant de l'amiante.
- de la gestion de l'élimination des déchets de soins à risque infectieux (DASRI) par l'établissement ou les professionnels de santé intervenant dans l'établissement.
- du respect de l'interdiction de fumer
- de la réalisation des mesures volumique du radon et le cas échéant de la mise en œuvre de mesures correctives pour abaisser la concentration au dessous de 400Bq/m<sup>3</sup>

La mise en œuvre de ce plan de contrôle s'est concrétisée par l'inspection depuis 2006 de :

- 16 maisons de retraites (dont 2 en 2009),
- 15 établissements de santé (dont 5 en 2009),
- 4 établissements médico-sociaux (dont 2 en 2009).

La Direction Générale de la Santé demande que tous les établissements sanitaires soient inspectés sur le risque lié aux légionelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire avant 2010. Cet objectif devrait être respecté. Il convient de noter que ces inspections et contrôles nécessitent un suivi pluri annuel afin de s'assurer que les établissements mettent en œuvre les recommandations données dans le rapport d'inspection.

### **Alimentation en eau potable.**

L'eau est un bien indispensable à la vie et à la santé. Assurer sa distribution à la population dans des conditions garantissant la sécurité qualitative et quantitative, conformément aux obligations de résultats et de moyens fixés par la réglementation, constitue un enjeu majeur pour les acteurs de l'eau. A ce titre, la DDASS est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Outre le suivi des résultats d'analyses (1308 prélèvements sur les réseaux d'eau représentant environ 50 000 résultats d'analyses en 2009), ce contrôle comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires et l'inspection des installations.

Un des éléments réglementaires est la mise en place de périmètres de protection autour des captages. Ces périmètres ont pour but d'éviter les pollutions accidentelles. L'objectif, donné par le plan national santé environnement, est que l'ensemble des captages puisse bénéficier de cette protection d'ici 2010. Au 31 décembre 2009, 88% des captages publics d'eau étaient protégés par une déclaration d'utilité publique (DUP) instaurant ces périmètres, alimentant 90% de la population du département. La quasi-totalité des autres procédures est lancée. De plus, afin de vérifier l'application des restrictions décrites dans les arrêtés de DUP, 3 inspections conjointes DDASS/DDT ont été menées en 2009.

Par ailleurs, des inspections des réseaux d'eau sont réalisées afin de vérifier la sécurisation des structures (mises en place d'alarmes anti-intrusion, entretien des installations). En 2009, 4 réseaux d'eau ont été inspectés dans ce cadre.

Enfin, en 2009, le contrôle sanitaire des eaux a fait l'objet d'un marché public portant sur la réalisation des analyses du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. La procédure a abouti à la signature du marché public avec le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Nièvre.

L'élaboration des périmètres de protection n'est pas le seul moyen pour garantir une qualité de l'eau aux abonnés. En effet, ce type de protection n'a aucun effet envers les pollutions diffuses (nitrates, pesticides). Aussi, afin de reconquérir la qualité de l'eau des captages qui voient leur qualité se dégrader et suite à une demande nationale, des actions spécifiques vont être mises en place en 2010, pour les captages dits prioritaires, par les services de l'Etat, dont la DDASS, dans le cadre de la MISE (mission interservices de l'eau).

En 2010, le suivi des procédures de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection sera poursuivi afin de respecter au mieux l'échéance de 2010. De même, de nouvelles inspections de sécurisation des réseaux d'eau auront lieu.

### **Surveillance sanitaire des eaux de loisirs**

Assurer la bonne qualité des eaux de piscines et des zones de baignades garantit la sécurité qualitative de ces eaux de loisirs, conformément aux obligations de résultats et de moyens fixées par la réglementation. A ce titre, la DDASS est chargée du contrôle sanitaire des eaux de baignades. Outre le suivi des résultats d'analyses (227 prélèvements d'eaux de piscines et 76 prélèvements d'eau de baignades en 2009), ce contrôle comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires.

En 2009, le contrôle sanitaire des eaux de loisirs a également fait l'objet d'un marché public portant sur la réalisation des analyses du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. La procédure a abouti à la signature du marché public avec le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Nièvre.

En 2010, l'élaboration des profils de baignades visera à définir et limiter la vulnérabilité des zones de baignades. Aussi, la DDASS (future Délégation Territoriale de l'ARS) accompagnera les gestionnaires de baignades dans l'élaboration de ces documents.

### **Surveillance sanitaire des eaux thermales**

Outre le suivi des résultats d'analyses (47 prélèvements en 2009), le contrôle sanitaire des eaux thermales dont est chargée la DDASS, comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires permettant ainsi de garantir la sécurité qualitative de ces eaux et des utilisateurs.

## En conclusion

Durant toute l'année 2009, les services de l'Etat ont avant tout cherché à rendre un service public de qualité, de proximité, à l'écoute des usagers et de ses différents partenaires sur des préoccupations communes que sont le développement du territoire nivernais et le bien être de ses habitants tout en ayant le souci constant de la sécurité, dans une logique de modernisation et de profondes mutations, dans un contexte de crise particulièrement fort et d'enjeux environnementaux nombreux.

L'année 2010 verra quant à elle la poursuite de la restructuration des services de l'Etat avec notamment :

- la création de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne à compter du 1er avril 2010 afin d'améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé et de mieux répondre aux besoins de la population.
- le regroupement des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) dans ses nouveaux locaux, situés rue du Ravelin à Nevers, qui devrait intervenir en novembre 2010.

En outre, en plus de la poursuite de son activité dans les différents domaines cités dans ce rapport, l'action de l'Etat devra se porter sur de nouvelles priorités :

Le Grand Emprunt : 32 millions d'euros seront mobilisés (16 millions d'euros par le biais d'opérateurs dont l'agence nationale de rénovation urbaine – ANRU, et 16 millions restent à flécher). Ces crédits seront prioritairement mobilisés au titre de l'innovation et de l'investissement d'avenir. Pour la Nièvre, quatre pistes sont recensées :

- Filière recherche et développement : l'institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT) au titre des universités (projet qui gravite autour du véhicule hybride)
- Site archéologique : Bibracte
- Filière bois : Xylopolis pour la construction bois (voire projet de cogénération)
- Filière viande : abattoir et valorisation de la viande charolaise (projet qui reste à développer)

Le Plan "Rebond" en faveur de l'emploi: au niveau national, 120 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et 50 000 contrats initiative emploi (CIE) devront être conclus. Pour la nouvelle campagne des CIE qui se déroulera du 15 mai au 31 décembre 2010, l'objectif du département de la Nièvre est de 139 contrats avec des taux d'intervention abaissés à 25% et 35% (l'objectif du 1er semestre – 134 CIE – était atteint à hauteur de 186%). M. le Préfet de région a signé l'arrêté préfectoral le 17 mai 2010.

Les Pôles d'Excellence Rurale (PER): Un nouvel appel à projets a été lancé le 9 novembre 2009 autour des enjeux suivants : accroître la capacité des territoires ruraux ; répondre aux besoins de la population dans le domaine des services au public en fonction des évolutions des territoires.

Deux vagues de sélection des dossiers sont prévues. Le comité de sélection des offres de la 1ère vague se réunira le 23 juin 2010 et examinera les 3 projets nivernais qui ont été déposés dans ce cadre.

L'appel à projet grappes d'entreprises : Lancé par la DATAR et doté d'un budget spécifique de 20 Millions d'Euros en 2010 et 2011, cet appel à projets accompagnera une centaine de grappes d'entreprises exemplaires par leur fonctionnement ou les projets qu'elles mettent en œuvre.